



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Vichy Val d'Allier

Communauté d'agglomération



CONTRAT DE VILLE

**pour les quartiers prioritaires
de Vichy et de Cusset**



CONTRAT DE VEILLE ACTIVE

pour les quartiers de Bellerive-sur-Allier



Agglomération de Vichy

Politique de la Ville 2015 - 2020



Préambule

Le territoire

1 Présentation générale

1.1 Présentation du territoire

- 1.1.1 La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier p 6
- 1.1.2 La ville de Vichy p 10
- 1.1.3 La ville de Cusset p 12

1.2 La nouvelle géographie prioritaire

- 1.2.1 Les modalités de définition de la nouvelle géographie prioritaire p 13
- 1.2.2 Les quartiers prioritaires de l'agglomération Vichy Val d'Allier p 17
 - 1.2.1.1 Le quartier des Ailes/Port Charmeil (Vichy) p 18
 - 1.2.1.2 Le quartier Cœur d'agglomération (Vichy – Cusset) p 20
- 1.2.3 Les quartiers placés en veille active p 21
 - Golf / Champ du bois / Clair matin (Bellerive/ Allier)
- 1.2.4 Le quartier vécu p 21

Les bilans

2 État des lieux de la politique de la ville sur Vichy Val d'Allier

2.1 Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) p 22

2.2 Bilan des dispositifs adossés au contrat de ville

- 2.2.1 Bilan des opérations de rénovation urbaine p 27
- 2.2.2 Le Programme de réussite éducative (PRE) p 28
- 2.2.3 Bilan de l'Atelier santé ville p 31





Le contrat de ville pour les quartiers prioritaires

3	Définition du cadre stratégique	
	3.1	Eléments de diagnostic p 33
	3.2	Panorama des dispositifs liés au contrat de ville p 69
	3.3	Cadre stratégique d'intervention p 71
4	Gouvernance	
		Les modalités de pilotage p 74
5	Elaboration	
	5.1	La participation des habitants
	5.1.1	La démarche partenariale de rencontre des habitants p 76
	5.1.2	Les conseils citoyens p 76
		5.1.2.1 Composition et fonctionnement
		5.1.2.2 Modalités d'association des conseils citoyens au processus d'élaboration et de suivis des contrats.
	5.2	Méthodologie d'élaboration p 78
6	Orientations stratégiques - objectifs	p 81
7	Mise en œuvre	
	7.1	L'appel à projets p 87
	7.2	Les financements p 88
8	Evaluation	p 90
<i>Le contrat de veille active pour les quartiers de Bellerive-sur-Allier</i>		<i>p 92</i>
<i>Les annexes</i>		<i>p 104</i>





Préambule

La politique de la ville

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine souligne que la politique de la ville est « *une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants* » et précise qu'elle « *est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.* »

Cette double finalité d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et de réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires est explicitée par un ensemble d'objectifs précisés par l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, dans le cadre d'une logique d'intervention qui passe à la fois par des actions en direction des « personnes » (volet social) et des actions en direction des « lieux » (volet urbain). Ainsi est-il indiqué que la politique de la ville « *vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :*

- 1° *Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;*
- 2° *Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;*
- 3° *Agir pour le développement économique, la création d'entreprise et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;*
- 4° *Agir pour l'amélioration de l'habitat ;*
- 5° *Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;*
- 6° *Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;*
- 7° *Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;*
- 8° *Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;*
- 9° *Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;*
- 10° *Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »*





En outre, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée et rend obligatoire les conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires, inscrivant également les principes généraux qui devront guider leur action : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

La politique de la ville constitue en définitive l'outil par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée un projet de développement social, économique et urbain en faveur des habitants des quartiers, qui, du fait des difficultés qu'ils rencontrent, sont reconnus comme prioritaires.

Le contrat de ville

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 donne une base légale au contrat de ville qui constitue le cadre local de mise en œuvre de la politique de la ville et qui doit mettre en œuvre l'articulation la meilleure possible entre les volets social urbain et économique de la politique de la ville.

« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions.

Ces contrats peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré [...], les sociétés d'économie mixte [...], les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité [...].

Le présent contrat de ville engageant les partenaires-signataires pour la période 2015/2020 a été approuvé par le Conseil Communautaire (24 septembre 2015), par l'Etat, par le Conseil Régional (XXXX), le Conseil Départemental (13 octobre 2015), les conseils municipaux de Vichy (25 septembre 2015), de Cusset (30 septembre 2015) et de Bellerive-sur-Allier en sa qualité de signataire d'un contrat de veille active (17 septembre 2015).

Le présent contrat est conclu pour la période 2015/2020. Il prendra fin au 31 décembre 2020.





1 Présentation générale

1.1 Le territoire : l'Établissement Public de coopération intercommunale et les collectivités concernées par la nouvelle géographie prioritaire

1.1.1 La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier



A l'ouest de la future région Auvergne Rhône-Alpes, l'agglomération Vichy Val d'Allier est située dans le département de l'Allier, département rural du centre de la France de 343 000 habitants répartis sur 248 communes rurales et 36 urbaines.



Les 77 000 habitants de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier sont répartis dans 23 communes, dont 70% concentrés sur le cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Abrest).





Créée le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier est un établissement public de coopération intercommunale dont le fonctionnement est régi par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et la législation en vigueur. Elle a pour objet d'associer des communes « au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ».

Les 23 communes de VVA :

- Abrest • Bellerive/Allier • Billy
- Bost • Brugheas • Busset • Charmeil
- Cognat Lyonne • Creuzier le Vieux
- Creuzier le Neuf • Cusset
- Espinasse Vozelle • Hauterive
- Le Vernet • Magnet • Mariol
- Seuillet • Saint Germain des Fossés
- Saint Rémy en Rollat • Saint-Yorre
- Serbannes • Vendat • Vichy

Ses compétences statutaires :

Obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- **Politique de la ville**
- Incendie et secours

Optionnelles :

- Voirie
- Assainissement
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Facultatives :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Etude, création et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage
- Sécurité et hygiène
- Enseignement
- Enfance et jeunesse , -Loisirs
- Réflexion, création et participation à des projets de coopération avec les territoires environnants
- Soutien aux équipements non reconnus d'intérêt communautaire, opérations et activités culturels ou sportifs favorisant le développement économique ou la cohésion sociale ou valorisant l'image de l'agglomération
- Accompagnement d'aménagement de voirie sur les voies autres que celles reconnues d'intérêt communautaire
- Participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques contractuelles d'aménagement des centres-bourgs des communes de Vichy Val d'Allier
- Accompagnement de projets facilitant, sur le territoire de Vichy Val d'Allier, l'accès au tourisme et au sport à des personnes qui en sont socialement ou physiquement exclues
- Coordination, animation et promotion du tourisme dans l'agglomération en liaison avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Vichy et les autres Offices et Syndicats d'initiative de l'agglomération
- Développement du territoire communautaire





La Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier est administrée, dans les conditions prévues à l'article L.5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, par un Conseil composé de conseillers des communes-membres, répartis de telle manière qu'aucune commune ne détienne seule la majorité des voix, en fonction des strates de population.

Le conseil communautaire

Les 68 élus (9 suppléants) représentant les 23 communes de VVA se réunissent une fois par trimestre en Conseil Communautaire pour prendre des délibérations relatives à des dossiers relevant de l'ensemble des compétences statutaires de la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau communautaire

Le Bureau de Vichy Val d'Allier, composé du Président, de 14 Vice-Présidents et de 13 membres se réunit afin d'impulser les orientations politiques, d'examiner l'avancement des principaux dossiers et de préparer les débats du Conseil Communautaire.

Les Commissions donnent les grandes orientations et arrêtent des projets, dans le cadre des compétences de Vichy Val d'Allier :

Commission n°1 : Développement économique – Emploi – Enseignement supérieur

Commission n°2 : Aménagement de l'espace – Développement durable – Transports – Habitat

Commission n°3 : Cohésion sociale – Culture – Sport – Enfance – Jeunesse

Commission n°4 : Travaux – Voirie – Bâtiments – Déchets – Assainissement

Commission n°5 : Ressources humaines – Finances – Mutualisation



Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI)

Un élément de stratégie définie à l'échelle communautaire, nécessairement articulé avec le contrat de ville (cf. intégralité du document en annexe)



La convention signée le 8 janvier 2015 dans le cadre de l'axe territorial urbain (axe 8) par la Région auvergne et six communautés d'agglomération (dont Vichy Val d'Allier) a permis à VVA de déposer un dossier de candidature pour son PDUI.

Ce projet de territoire s'articule autour des 3 axes stratégiques du SCOT et les grandes orientations du PDUI rejoignent la même stratégie globale présentant des enjeux prioritaires permettant de faire de l'agglomération vichyssoise un territoire dynamique, ouvert, structuré et solidaire, décarbonné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie.

Les thématiques essentielles développées dans le PDUI concernent le développement économique, la gestion des mobilités, l'offre d'habitat et de mixité fonctionnelle, le climat l'énergie et l'environnement.

La demande de PDUI permet de prendre en compte les quartiers en décrochage identifiés comme zone d'enjeu dans un objectif de réappropriation par et pour la population. Parmi les secteurs prioritaires identifiés, apparaît nettement le quartier « cœur d'agglomération » et plus précisément le quartier de Presles/Arçins, en attente d'un important et déterminant programme de renouvellement urbain.

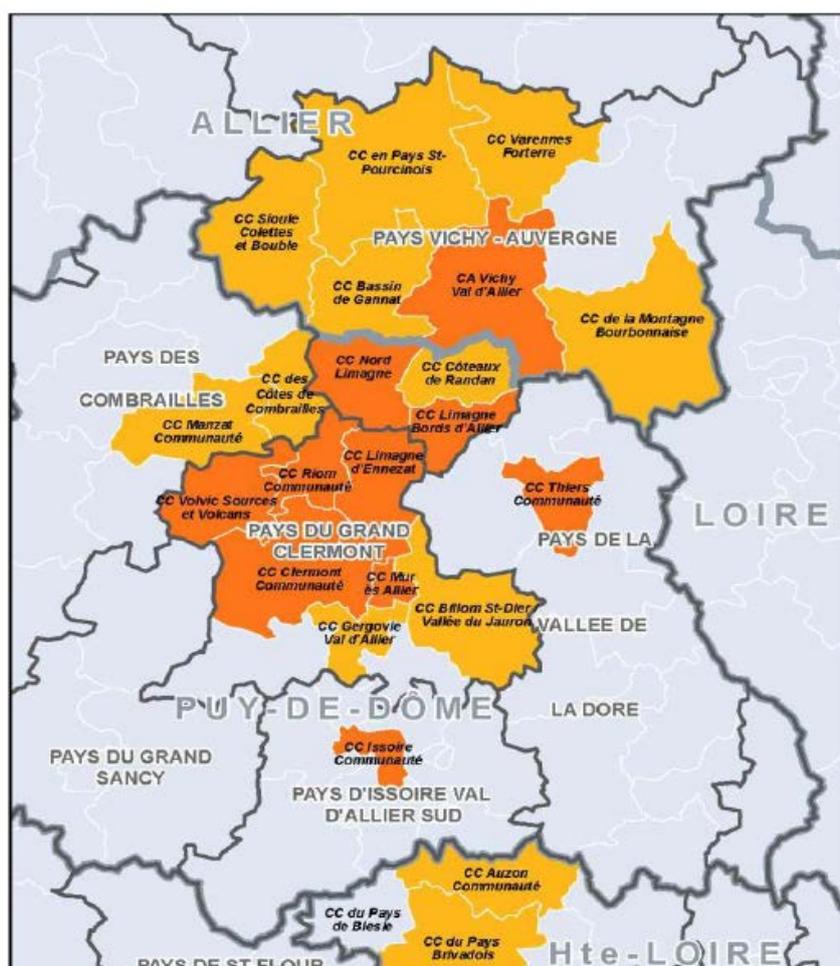




Inscription dynamique au syndicat « Métropole Clermont Vichy Auvergne »

La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier est également adhérente au syndicat « Métropole Clermont Vichy Auvergne » pour une animation, une coordination et un pilotage de réflexions stratégiques et d'actions d'intérêt métropolitain.

Ce syndicat mixte "ouvert" regroupe 11 établissements publics de coopération intercommunale : les 2 communautés d'agglomération Clermont Communauté (21 communes) et Vichy Val d'Allier (23 communes), les 8 communautés de communes d'Issoire-Communauté, Limagne Bords d'Allier, Limagne d'Ennezat, Mur ès Allier, Nord Limagne, Riom Communauté, Thiers Communauté, Volvic Sources et Volcans, la Chambre de commerce et d'industrie de la région Auvergne.



EPCI constituant le syndicat mixte

EPCI souhaitant intégrer

la commission des EPCI associés





1.1.2 La ville de Vichy

Sous-préfecture de l'Allier, Vichy est la ville-centre de l'agglomération Vichy Val d'Allier, deuxième agglomération d'Auvergne derrière celle de Clermont-Ferrand. Après plusieurs décennies de baisse de sa population, intervenue comme dans la plupart des villes-centre au profit des communes périphériques de l'agglomération, Vichy attire à nouveau des habitants et en compte aujourd'hui plus de 25 000.

Vichy constitue **un pôle d'attractivité** commercial, culturel et de loisirs pour la région Auvergne et bien au-delà. L'activité économique de Vichy est essentiellement tertiaire : commerce, tourisme d'affaire et tourisme sportif, thermalisme et remise en forme, et compte également un secteur public important en lien avec son statut de ville centre dotée, notamment, d'un centre hospitalier desservant tout l'arrondissement.

Vichy propose, dans un cadre de vie remarquable (parcs thermaux, architecture, lac d'Allier...), des équipements et services culturels et sportifs de grande qualité : Conservatoire de musique à rayonnement départemental, médiathèque, opéra, musées, Centre Culturel Valéry Larbaud, Parc omnisport,...

Outre ses huit écoles maternelles, ses six écoles élémentaires, ses trois collèges et un lycée, Vichy est depuis 2001 une ville universitaire. Le pôle universitaire Lardy compte aujourd'hui 13 filières (*créées en partenariat avec les Universités de Clermont- Ferrand et/ou des établissements spécialisés*), dans les secteurs de la pharmacie, de la santé, de la nutrition, du commerce, de l'entrepreneuriat, de l'informatique/ multimédia, du journalisme et de la gestion.

Installé au Pôle Lardy, le CAVILAM (*Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias*), leader dans le domaine de l'enseignement des langues et de l'innovation pédagogique, accueille près de 4000 étudiants étrangers, représentant plus de 120 nationalités, venant apprendre ou se perfectionner en français (*parmi eux, près de 800 enseignants de français dans le monde*).

Enfin, Vichy accueille une école d'infirmière et la seule école de formation en kinésithérapie d'Auvergne.

L'attractivité de Vichy résulte aussi de la politique volontariste menée en matière d'aménagement et d'urbanisme. Depuis plus d'une vingtaine d'années, la ville s'est engagée avec ses partenaires dans un vaste plan de modernisation pour faire de Vichy une grande station européenne dédiée à la beauté, la santé - nutrition, la forme, le bien-être et les loisirs. De très importants investissements ont ainsi été réalisés dans les secteurs du thermalisme et de la remise en forme, du tourisme d'affaires, de l'hôtellerie et du sport, parallèlement à un travail de rénovation architecturale et de restructuration de la ville. Citons parmi eux :

- La rénovation du grand marché couvert de centre-ville et de ses abords
- La reconversion de friches thermales et industrielles pour créer le pôle universitaire, le complexe des 4 Chemins ou encore l'ATRIUM (centre d'activités tertiaires)
- La rénovation du Grand Casino en Palais des congrès - Opéra





- L'aménagement du pôle multimodal adossé à la gare SNCF, entièrement réhabilitée
- La création d'un vaste cœur de ville piéton et de parkings souterrains
- La création ou rénovation d'équipements sportifs de proximité
- L'aménagement des berges de l'Allier, qui constituent désormais un point d'attractivité majeur.



Les quartiers prioritaires de Vichy sont donc directement concernés par ces aménagements, qui ont permis de changer le visage du quartier de la gare (pour le quartier prioritaire « cœur d'agglomération ») et de ré-ancrer le quartier des Ailes, dont les 600 logements sociaux viennent d'être entièrement rénovés par la SEMIV, au reste de la ville, grâce à la promenade sur les berges de l'Allier.

La municipalité entend poursuivre sur cette voie, et a décidé de lancer plusieurs projets qui vont bénéficier particulièrement aux quartiers prioritaires : rénovation du groupe scolaire Sévigné Lafaye, poursuite de l'aménagement des berges d'Allier en direction de Port Charmeil, création d'un parc naturel urbain.

L'ensemble des services municipaux, et notamment le centre social Barjavel et le CCAS, en lien avec les associations de quartiers et les conseils citoyens s'impliqueront dans ces projets.





1.1.3 la ville de Cusset

Cusset est la quatrième ville du département de l'Allier avec plus de 14 000 habitants.

Elle dispose de 4 lycées (deux généraux et deux professionnels publics et privés), deux collèges et 10 écoles maternelles et primaires (publiques et privées).

Elle compte environ 450 entreprises et 250 commerces (source CCI 2012), de nombreux équipements sportifs : une maison des sports, trois stades ainsi qu'une piscine et un stade bouliste d'agglomération, culturels et associatifs : un théâtre entièrement reconstruit en 2007 de 350 places dont la saison réunit chaque année plus de 1000 abonnés- Scène régionale d'Auvergne en 2010 et scène conventionnée cirque en 2011-, une bibliothèque municipale, une école de musique de 300 élèves (dont un département jazz), une salle de spectacle modulable (900 spectateurs debout ou 500 assis) : l'espace Chambon, une maison des associations : le centre Eric-Tabarly, un musée (ancien vestige en élévation des fortifications du XVème siècle), un réseau de souterrains du XVème siècle dont on visite aujourd'hui une galerie Elle dispose également de 4 maisons de l'enfance et un conseil communal des jeunes et une cuisine centrale qui peut produire jusqu'à 1300 repas/jour en moyenne.



En 2012, Cusset a été sacrée ville la plus sportive du Massif central.

Le profil de la commune est semi-rural puisque les 2/3 de son territoire sont en campagne. L'ancien cœur historique a subi une forte opération de rénovation urbaine de 1960 à 1977. Ceci donne à Cusset un profil atypique où HLM côtoient quelques maisons et bâtiments médiévaux. Autour du cœur de ville se sont développés différents quartiers. Liés à la rénovation urbaine les quartiers de Presles et Darcins, aujourd'hui classés en partie, quartiers prioritaires, se composent en majorité d'immeubles. D'autres quartiers, plus récents, se sont développés avec un habitat de type pavillonnaire (Puy Besseau, Chassignol).

Face aux nombreux défis qui les attendent, les élus de Cusset ont axé leurs objectifs sur le cadre de vie et le bien-être dans les quartiers.



Aussi, de nombreux projets verront le jour d'ici à 2020 : refonte du plan de circulation, développement des zones de stationnement, mise en valeur des axes de circulation (traitement des ronds-points), mise en valeur des entrées de ville, désenclavement du quartier de Presles, mise en place des comités de quartiers (8 comités), rénovation du cœur de ville et du cours Lafayette, redynamisation du centre-ville (traitement des espaces verts et amélioration de la propreté – création d'animations d'envergure de type Flamboyantes), mise en réseau des professionnels de la ville à travers l'opération Made in Cusset (Entreprises, commerces et exploitations agricoles).

En marge, un vaste programme autour de la sécurité viendra conforter les actions engagées. Une convention de partenariat sera prochainement signée avec les forces de police nationale ; le déploiement de caméras de vidéoprotection, le renforcement des effectifs de la police municipale devraient conforter la quiétude des habitants.





La nouvelle géographie prioritaire

A titre de rappel, l'ancien contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé pour la période 2007/2014 avait retenu la géographie prioritaire suivante :

- en niveau 2 (*classement qui correspond aux quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont telles que la mobilisation des moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est nécessaire*).

- . la ZUS des Ailes Port Charmeil (Vichy)
- . la ZUS de Presles/Darçins (Cusset)

- en niveau 3 (*classement qui correspond aux quartiers pour lesquels les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun*)

- . les cités Clair Matin, Champ du Bois et Golf (Bellerive-sur-Allier).

Ce classement avait été établi suite au travail d'analyse, confié à la Direction Interministérielle à la Ville (DIV) et à l'INSEE, portant essentiellement sur l'observation des populations à faible revenu et des jeunes en difficulté au plan de leur insertion professionnelle.

1.2.1 Les modalités de définition de la nouvelle géographie prioritaire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a réformé la géographie prioritaire de la politique de la ville en identifiant des quartiers « prioritaires ». Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine a consisté à repérer les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire. En effet, plusieurs indicateurs statistiques, du champ de l'économique, du social et de l'urbain, peuvent décrire les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers. Toutefois, la concentration de population à bas revenus est un critère qui est très fortement corrélé aux autres indicateurs sociaux que l'on mobilise généralement pour décrire les territoires : part des familles monoparentales, taux de chômage, proportion de logements sociaux, etc. et présente l'avantage d'être disponible à une maille géographique très fine, le « carreau ».

Concrètement, la méthode retenue fixe dans un premier temps un seuil de bas revenus, calculé à partir du revenu médian métropolitain et du revenu médian de l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier. Il s'agit ainsi de combiner une approche de « pauvreté » à une approche de « ségrégation » en mêlant deux références : le décrochage, d'une part par rapport aux revenus de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et, d'autre part, par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Ce seuil de bas revenus est défini, pour les unités urbaines de 10 000 à moins de 5 millions d'habitants, de la façon suivante :

$$S = 0,6 \times ((0,7 \times \text{RMUC-nat}) + (0,3 \times \text{RMUC-UU}))$$

S est le seuil de revenu médian par unité de consommation, RMUC-nat est le revenu médian par unité de consommation de la France métropolitaine et RMUC-UU est le revenu médian par unité de consommation de l'unité urbaine au sein de laquelle est situé le quartier.



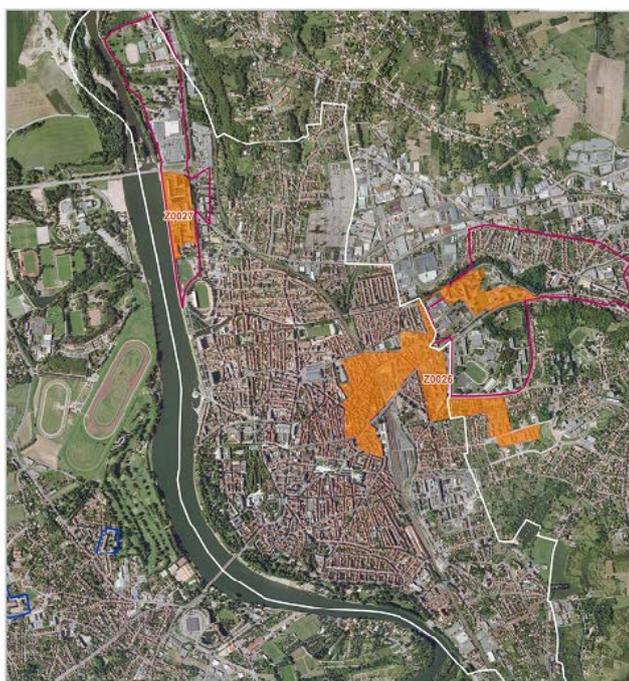


La méthode recherche ensuite, par un balayage du territoire métropolitain préalablement découpé en carreaux de 200m de côté, les carreaux, situés dans des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, dont plus de la moitié de la population est en dessous de ce seuil de bas revenus.

Une fois détectés, ceux-ci sont agglomérés entre eux, et lorsque cet agglomérat dépasse les 1 000 habitants, la zone est identifiée comme étant une zone de concentration urbaine de population à bas revenus. Le carroyage offre ainsi une souplesse dans l'analyse du territoire : il permet, d'une part, de s'affranchir de toute limite administrative et offre, d'autre part, une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse des milieux urbains où les phénomènes sont infracommunaux.

La méthode retenue a ainsi redessiné une carte des concentrations urbaines de pauvreté. À l'échelle nationale, le nombre de quartiers prioritaires situés dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants est passé de 2 300 quartiers relevant de la politique de la ville à 1 300 aujourd'hui. Cette nouvelle approche représente un tournant par rapport à celles employées précédemment, puisqu'elle ne comprend pas de référence explicite à la forme du bâti, ou à des difficultés relatives à l'habitat. Elle répond également à une volonté de concentrer les efforts de l'État vers un nombre plus réduit de quartiers. Les nouveaux quartiers dits « prioritaires » viennent ainsi se substituer aux ZUS pour les avantages réglementaires et aux anciens quartiers CUCS pour les crédits spécifiques de la politique de la ville.

La définition des périmètres des quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy : Proposition du CGET (juin 2014)



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange.
Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge.
Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Source : INSEE - Revenus locaux localisés 2011
Traitements : CGET/DST/Orvv





Le seuil de bas revenus retenu pour définir les contours de la géographie prioritaires de l'agglomération de Vichy s'élève à 11 400 €

Le 23 juin 2014, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a publié la carte nationale des nouveaux quartiers dits « prioritaires ». Deux quartiers ont ainsi été identifiés sur le territoire de l'agglomération de Vichy : **Cœur d'agglo (Z0026 : Vichy – Cusset)** et **Les Ailes (Z0027 : Vichy)**.

Les contours de ces deux quartiers prioritaires ont fait l'objet d'un dialogue entre les services de l'État, ceux de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et les élus des villes de Vichy et Cusset afin d'adapter la proposition initiale du CGET à l'expertise locale et aux spécificités du territoire.

Ainsi, les quartiers Port Charmeil, au nord du quartier des Ailes, à Vichy, et Arcins, à l'est du quartier Cœur d'agglo, à Cusset, ont été intégrés à la nouvelle géographie prioritaire.

Nombre d'habitants et revenus médians moyens des quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy.

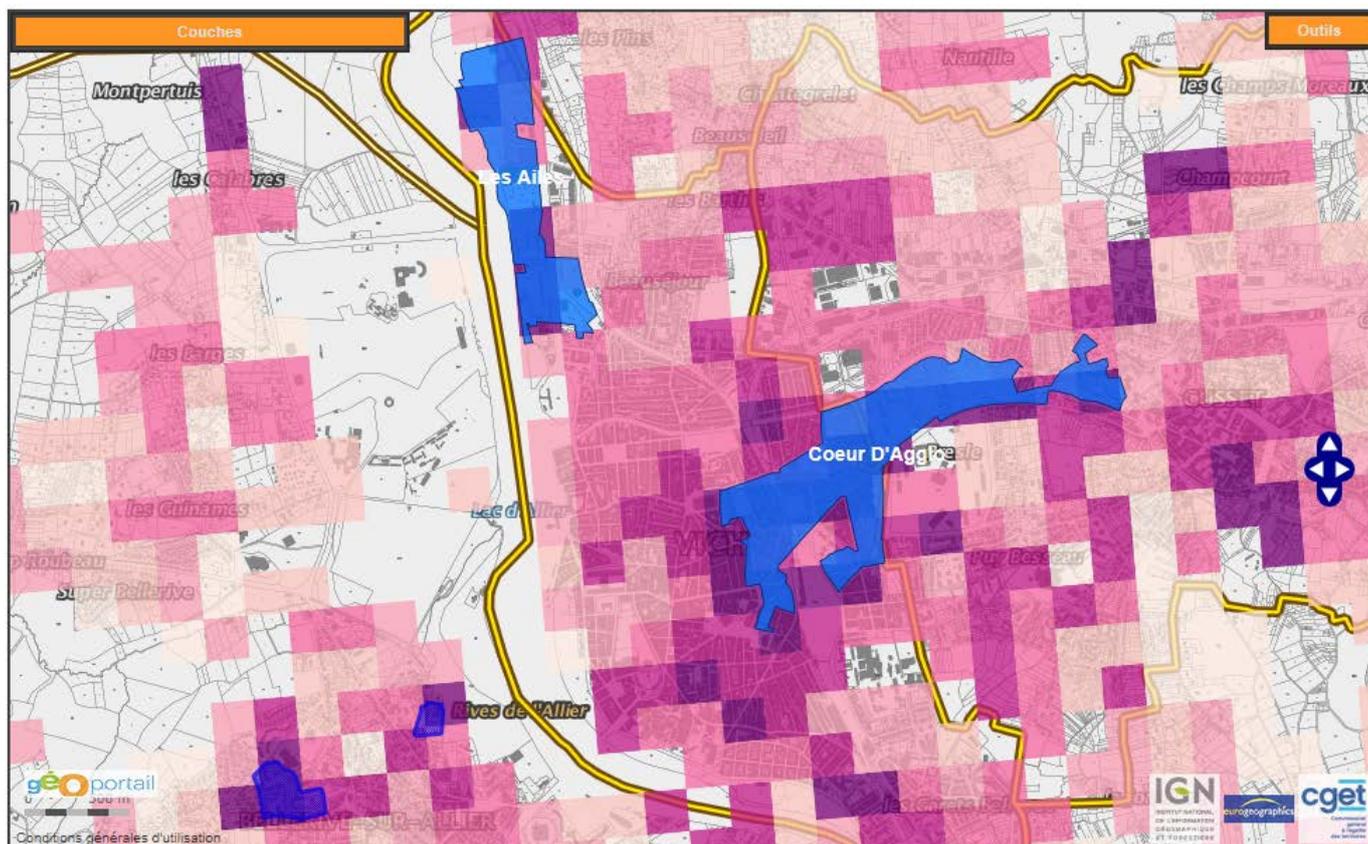
Comparaison entre le périmètre proposé par le CGET et le périmètre retenu à l'issue du dialogue.

Quartier	Population			Revenus		
	Initiale (proposition CGET du 23/06/2014)	Après modification s (retour INSEE)	Seuil EPCI	Avant modifications (proposition CGET)	Après modifications (retour INSEE)	Seuil EPCI
Cusset / Presles – Vichy / gare (Z0026)	3 771	3 780	5 580	11 300	10 700	11 400
Les Ailes (Z0027)	1 302	1 750		8 500	8 600	
<i>Total EPCI</i>	<i>5 073</i>	<i>5 530</i>				





Les quartiers prioritaires issus de la nouvelle géographie :



Quartiers prioritaires

Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer

 Quartiers prioritaires

Source : CGET – Janvier 2015

Quartiers Cucs hors Zus

Quartiers des contrats urbains de cohésion sociale 2006-2014. Ces quartiers ont été remplacés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2015 (cf loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014)

 Quartiers des Cucs hors Zus

Source : CGET

Taux des ménages à bas revenus

Le nombre total de ménages dont le revenu fiscal par u.c. se situe en dessous du seuil de bas revenu (60 % de la médiane de la distribution) rapporté au nombre total de ménages

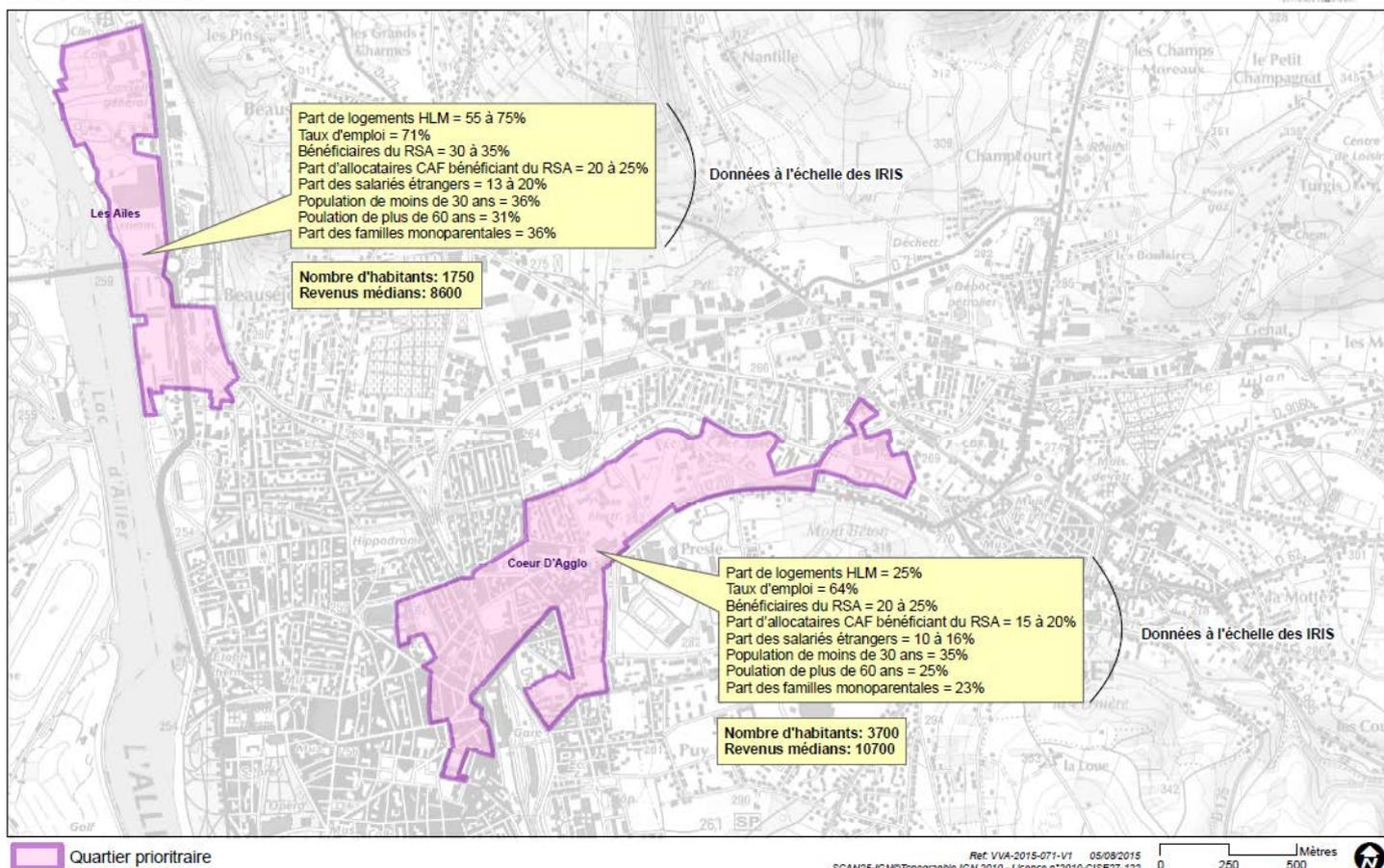
-  moins de 4,2 %
-  moins de 8,2 %
-  moins de 17 %
-  moins de 25 %
-  moins de 35,7 %
-  plus de 35,7 %

Source : Revenus fiscaux localisés 2010 – INSEE



1.2.2 La géographie prioritaire de l'agglomération de Vichy, établie pour 6 ans à compter de 2015, comporte deux territoires-cibles :

Nouvelle géographie prioritaire Statistiques





1.2.2.1 Le quartier des Ailes/Port Charmeil situé, sur le territoire de la ville de Vichy (et très marginalement sur la commune de Creuzier le Vieux) comprend 1750 habitants au revenu médian estimé à 8 600 €

Les Ailes et Port Charmeil, bien que constituant le même quartier prioritaire, ne présentent pas les mêmes caractéristiques en termes d'habitat et de cadre de vie.

Les deux composantes sont bien desservies par le réseau de transports en commun et bénéficient de commerces de proximité et d'une zone commerciale.

Le quartier des Ailes



Les logements des Ailes viennent d'être entièrement rénovés par la SEMIV.



Au-delà du cadre de vie considérablement amélioré (habitat entièrement rénové - accès direct sur les promenades le long du Lac d'Allier) le quartier bénéficie d'une mixité fonctionnelle : écoles, commerces, et prochainement installation de l'Inspection de l'Education Nationale (Vichy 1 et Vichy 2). Il est relié au centre-ville par une promenade entièrement réaménagée permettant une circulation piétonne, piste cyclable – voie limitée 30 km/h.

Le centre social « Barjavel », le gymnase, les écoles maternelle et élémentaire ainsi que l'aire de jeux en libre accès (en cours de rénovation) complètent l'offre du quartier.

 A l'extrémité sud du quartier, un seul bâtiment « les Sablettes » est la propriété du bailleur social « Allier Habitat » et n'a pas à ce jour bénéficié d'un programme de rénovation de la même ampleur que les autres bâtiments des Ailes.





▲ Port Charmeil

Au nord du quartier prioritaire « les Ailes », également le long de la rivière Allier, Port Charmeil est essentiellement constitué de logements sociaux, d'un collège public, d'un hypermarché.



France Loire est propriétaire depuis janvier 2010 du site "Résidence Port Charmeil"

— Les bâtiments ont été rénovés en 2011- 2012

- isolation par l'extérieur, et individualisation du chauffage de 4 des 7 bâtiments,
- remplacement sur l'ensemble des bâtiments, des portes de logement, des portes d'immeuble, de l'interphonie, de la ventilation.

— Depuis 2012 l'accent a été mis sur le cadre de vie :

- chemin destiné aux piétons,
- passerelles d'accès aux immeubles,
- réfection en peinture des halls d'entrée,
- traitement des encombrants.

— Les projets France Loire :

- agrandissement de l'Agence France Loire qui est implanté sur le site,
- création de colonnes enterrées pour le traitement des déchets ménagers

Restent à traiter : les bords de l'Allier et la liaison entre "Résidence Port Charmeil" et le quartier des Ailes.





1.2.2.2 **Le quartier « cœur d'agglomération »** situé sur le territoire des villes de Vichy et Cusset comprend 3780 habitants au revenu médian fixé à 10 700 €

La particularité de ce quartier réside dans sa situation, à la fois sur Vichy et sur Cusset, et dans leurs caractéristiques différentes :

— la partie vichyssoise est située près de la gare, des commerces, des services et présente un habitat diffus propriété majoritairement de bailleurs privés. Peu d'éléments sont aujourd'hui disponibles sur cette partie. Il est donc nécessaire de se mobiliser pour nourrir le diagnostic amorcé.



- Présence de l'ATRIUM, ensemble immobilier tertiaire exceptionnel qui présente une offre adaptée à tout projet de création et de développement d'entreprise (8 000 m² de bâtiments, une pépinière de 20 espaces meublés de 18 à 22 m², un hôtel d'entreprises avec des espaces à partir de 30 m², une salle de visioconférence, des open spaces divisibles allant de 450 à 1 150 m² et 110 places de parking) ;
- 3 écoles maternelles, deux écoles élémentaires
- 2 gymnases,

Des projets :

- La « bourse du travail » qui pourrait être rénovée et devenir un lieu de vie pour le quartier,
- l'implantation prochaine de Pôle Emploi.





— En revanche, la partie cussétoise correspond en grande partie à l'ancienne ZUS comprenant notamment le quartier de Presles qui est en attente d'un important et déterminant programme de renouvellement urbain pour lequel ont été identifiés les principaux enjeux de désenclavement, de réhabilitation (notamment énergétique), de mixité, de recomposition urbaine et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

La situation géographique reste toutefois avantageuse : proximité des grands équipements de l'agglomération (hôpital, lycée, gare, zone commerciale)

Le quartier comprend le centre social « la Passerelle », deux écoles maternelles et élémentaires, un gymnase, une piscine communautaire couverte, une Maison de l'Enfance et l'agence de proximité « Allier Habitat ».



1.2.3 Les quartiers placés en « veille active »

Dans le cadre du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale, deux quartiers de l'agglomération de Vichy, le quartier « Champs du bois - Clair matin » et le quartier du Golf, situés sur le territoire de la ville de Bellerive-sur-Allier étaient classés quartiers prioritaires de niveau 3. Sortis de la nouvelle géographie prioritaire, ils font l'objet, à la demande du Maire de Bellerive/Allier, d'un contrat spécifique de veille active, joint au présent contrat de ville.

1.2.4 En outre, **la notion de « quartier vécu »** (sans péri métrage précis) permet de prendre en compte les usages des habitants, les lieux fréquentés (écoles, équipements sportifs, zones d'activités, etc...) et conduit à identifier les institutions, infrastructures, équipements et plus largement les politiques publiques dont les habitants des quartiers prioritaires sont bénéficiaires.





2 État des lieux de la politique de la ville sur la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

2.1 Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le CUCS signé le 20 décembre 2006 pour la période 2007/2014 a visé à définir :

- les thèmes prioritaires d'intervention ;
- une approche transversale et partenariale de la politique de la ville ;
- l'échelle pertinente des interventions : agglomération, ville, quartier ;
- un programme d'actions global et cohérent répondant aux problématiques des personnes et des territoires en difficulté ;
- une programmation financière ;
- l'organisation technique adéquate à l'échelle d'intervention territoriale ;
- l'articulation entre les politiques de droit commun et les politiques spécifiques à mettre en œuvre.

L'Etat et ses partenaires ont soutenu prioritairement les politiques locales portant sur les cinq thèmes suivants :

- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative (réussite scolaire, l'accès à la culture et au sport) ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- l'amélioration de la prévention et de l'accès aux soins.

Le contrat a également pris en compte de manière transversale et dans chacune des thématiques prioritaires :

- des objectifs en faveur de l'intégration, de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations ;

- la prise en charge et l'accompagnement de la jeunesse (soutien éducatif incluant l'aide aux parents, l'accès au savoir, à la culture, au sport, accès aux droits, insertion sociale et professionnelle, prévention de la délinquance et de la récidive).



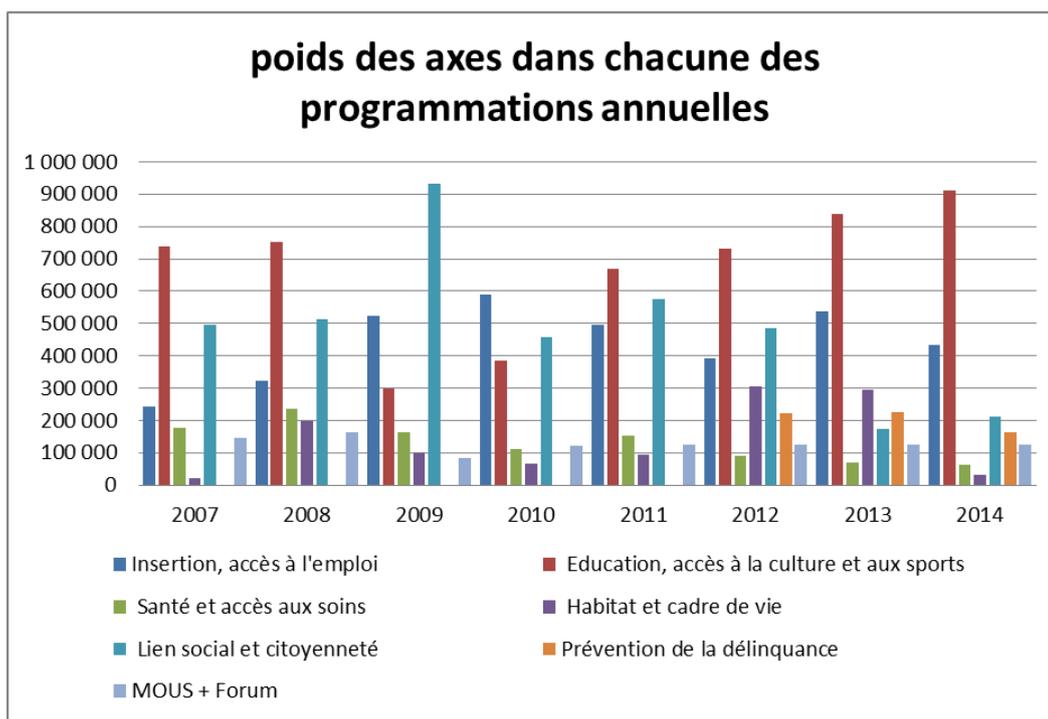


L'évolution du CUCS depuis sa signature peut se mesurer par :

Le bilan quantitatif :

Bilan financier du CUCS/ nombre de projets subventionnés										
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
nombre de dossiers										
Insertion, accès à l'emploi	axe 1	8	11	19	25	31	23	24	21	162
Education, accès à la culture et aux sports	axe 2	45	34	16	19	24	25	29	31	223
Santé et accès aux soins	axe 3	5	10	13	6	8	9	4	5	60
Habitat et cadre de vie	axe 4	2	5	2	2	2	3	2	3	21
Lien social et citoyenneté	axe 5	11	12	30	14	18	15	10	10	120
Prévention de la délinquance	axe 6						5	3	2	
MOUS + Forum		1	1	1	1	2	2	2	2	12
TOTAL		72	73	81	67	85	82	74	74	608





Bilan financier du CUCS/ coût total des projets									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Insertion, accès à l'emploi	243 399	321 964	525 058	587 890	496 848	391 477	537 553	431 854	3 536 043
Education, accès culture / sports (axe 2)	736 890	751 761	296 859	385 495	668 620	733 043	839 037	909 795	5 321 500
Santé et accès aux soins (axe 3)	176 385	236 371	163 553	111 090	154 312	89 145	70 262	63 916	1 065 034
Habitat et cadre de vie (axe 4)	22 150	199 377	100 500	66 000	95 450	306 358	295 300	31 000	1 116 135
Lien social et citoyenneté (axe 5)	495 668	513 528	931 198	459 191	577 156	484 268	174 053	211 244	1 169 565
Prévention de la délinquance (axe 6)						221 455	226 868	162 498	910 921
MOUS + Forum	144 550	163 404	83 639	121 000	124 000	124 000	124 000	124 000	1 008 593
TOTAL	1 819 042	2 186 405	2 100 807	1 730 666	2 116 386	2 349 746	2 267 073	1 934 307	16 504 432





Sources, montants et taux de subvention											
subventions aux projets	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL		
insertion/accès emploi	montant	13 830	59 790	111 125	130 030	113 447	72 950	64 900	50 450	616 522	
	Etat	12 330	17 350	38 600	45 730	42 667	26 350	25 100	17 450	225 577	
	CD	1 500	10 000	20 000	21 000	12 980	16 600	10 500	9 000	101 580	
	VVA	0	32 440	52 525	63 300	57 800	30 000	29 300	24 000	289 365	
	taux	5,68	18,57	21,16	22,12	22,83	18,63	12,07	11,68		
	Etat	5,07	5,39	7,35	7,78	8,59	6,73	4,67	4,04		
	CD	0,62	3,11	3,81	3,57	2,61	4,24	1,95	2,08		
VVA	0,00	10,08	10,00	10,77	11,63	7,66	5,45	5,56			
Education, accès culture / sports	montant	111 700	72 510	49 000	51 170	54 141	69 248	80 740	75 900	564 409	
	Etat	41 100	22 250	19 000	32 970	28 841	41 748	35 840	31 200	252 949	
	CD	33 800	25 300	6 000	10 500	14 500	16 000	19 800	18 800	144 700	
	VVA	36 800	24 960	24 000	7 700	10 800	11 500	24 600	25 900	166 260	
	taux	15,16	9,65	16,51	13,27	8,10	9,45	9,62	8,34		
	Etat	5,58	2,96	6,40	8,55	4,31	5,70	4,27	3,43		
	CD	4,59	3,37	2,02	2,72	2,17	2,18	2,36	2,07		
VVA	4,99	3,32	8,08	2,00	1,62	1,57	2,93	2,85			
santé accès aux soins	montant	10 585	28 678	50 500	15 010	6 120	8 900	7 000	4 000	130 793	
	Etat	2 700	2 300	27 000	7 510	1 660		1 500	1 000	43 670	
	CD	0	11 500	11 500	2 500	3 960	3 700	2 000	1 000	36 160	
	VVA	7 885	14 878	12 000	5 000	3 500	5 200	3 500	2 000	53 963	
	taux	6,00	12,13	30,88	13,51	3,97	9,98	9,96	6,26		
	Etat	1,53	0,97	16,51	6,76	1,08	0,00	2,13	1,56		
	CD	0,00	4,87	7,03	2,25	2,57	4,15	2,85	1,56		
VVA	4,47	6,29	7,34	4,50	2,27	5,83	4,98	3,13			
Habitat et cadre de vie	montant	9 600	9 300	69 300	4 000	4 000	12 500	12 500	11 000	132 200	
	Etat	0	3 000	3 000	2 000		3 000	3 000	6 000	20 000	
	CD	2 000	13 800	2 500	1 000	4 000	6 500	6 500	2 000	38 300	
	VVA	7 600	2 500	63 800	1 000		3 000	3 000	3 000	83 900	
	taux	43,34	4,66	68,96	6,06	4,19	4,08	4,23	35,48		
	Etat	0,00	1,50	2,99	3,03	0,00	0,98	1,02	19,35		
	CD	9,03	6,92	2,49	1,52	4,19	2,12	2,20	6,45		
VVA	34,31	1,25	63,48	1,52	0,00	0,98	1,02	9,68			
lien social et citoyenneté	montant	thème commun avec prévention de la délinquance					34 000	34 100	28 472	96 572	
	Etat						6 000	7 000	7 942	20 942	
	CD						15 100	11 400	7 500	34 000	
	VVA						9 900	12 700	10 600	33 200	
	CAF	pour Fonds de Participation des Habitants					3 000	3 000	3 000	2 430	11 430
	taux	thème commun avec prévention de la délinquance					7,02	19,59	13,48		
	Etat						1,24	4,02	3,76		
CD						3,12	6,55	3,55			
VVA						2,04	7,30	5,02			
CAF	pour Fonds de Participation des Habitants					0,62	1,72	1,15			
prévention de la délinquance	montant	70 350	62 674	145 350	47 900	42 300	17 500	2 500	4 500	393 074	
	Etat	23 200	18 339	28 400	17 300	18 900	5 400	FIPD		111 539	
	CD	18 100	13 525	11 500	23 600	11 500	2 500	0	0	80 725	
	VVA	29 050	30 810	12 000	7 000	11 900	9 600	2 500	4 500	107 360	
	taux	14,19	12,20	15,61	10,43	7,33	3,61	1,44	2,13		
	Etat	4,68	3,57	3,05	3,77	3,27	1,12	FIPD			
	CD	3,65	2,63	1,23	5,14	1,99	0,52	0,00	0,00		
VVA	5,86	6,00	1,29	1,52	2,06	1,98	1,44	2,13			
MOUS / Forum (ingénierie)	montant	39 106	36 106	39 000	36 000	40 000	39 100	37 100	36 400	302 812	
	Etat	24 624	21 624	24 000	21 000	23 500	23 100	21 100	20 400	179 348	
	CD	14 482	14 482	15 000	15 000	16 500	16 000	16 000	16 000	123 464	
	taux	27,05	22,10	46,63	29,75	32,26	31,53	29,92	29,35		
	Etat	17,03	13,23	28,69	17,36	18,95	18,63	17,02	16,45		
CD	10,02	8,86	17,93	12,40	13,31	12,90	12,90	12,90			





Une évaluation qualitative :

• **L'évaluation intermédiaire** intervenue en 2009 a permis d'opérer quelques ajustements en réponse aux manques repérés tels que : insuffisance de travail partenarial par méconnaissance de l'action des différents acteurs, manque de lisibilité dans les financements qui arrivent en outre tard dans l'année, saupoudrage des moyens financiers, peu d'innovation, manque avéré de repérage des publics avant le démarrage des actions ...

Les premières réponses ont concerné les lettres de notification commune (Etat, Conseil Général, VVA) de subvention et le vote des programmations au cours du 1^{er} trimestre pour permettre un démarrage des actions au plus tôt dans l'année.

En outre, depuis 2010, les partenaires-financeurs (Etat, Conseil Départemental, Vichy Val d'Allier) organisent, chaque année, un forum sur une thématique spécifique :

- ~ 2010 : la politique de la ville et ses enjeux
- ~ 2011 : les discriminations
- ~ 2012 : la participation des habitants
- ~ 2013 : l'interculturalité (comprenant une dimension participative dans l'organisation).

Le nombre de participants a augmenté chaque année variant de 85 à 240 personnes en 2013.

Durant ces rencontres, l'interconnaissance entre partenaires a contribué à l'identification des missions de chacun et le montage des projets en commun.

A l'appui, une présentation générale de l'ensemble des projets retenus, sous forme de livret, a permis à tous les partenaires d'avoir une vision d'ensemble de chacune des programmations annuelles.

Enfin, le forum était également l'occasion de faire un point précis sur l'appel à projets qui était, à ce moment, lancé pour l'année suivante.

En revanche, la contractualisation sur 3 ans souhaitée n'a pas pu être mise en œuvre.

• **L'évaluation finale** s'est faite en collaboration avec les porteurs de projets qui ont été invités à croiser leur regard sur chacun des axes du contrat, au cours d'une journée, le 20 novembre 2014.

Cette journée d'échanges a permis d'affirmer l'intérêt :

— des partenaires à porter des projets en direction des quartiers prioritaires (entre 70 et 75 projets/an) ;





— de prioriser une thématique, celle de la maîtrise de la langue française qui pourrait avoir des effets positifs tant en matière de réussite éducative ou d'accès à l'emploi qu'en termes d'accès aux soins, de cadre de vie, de lien social, ou de prévention de la délinquance. Il est donc décidé que cette thématique serait travaillée de façon transversale dans la mise en œuvre du présent contrat de ville ;

— de s'appuyer sur des opérateurs uniques, experts de certaines questions, par exemple le Programme de Réussite Educative (PRE) et les centres sociaux pour l'animation des quartiers afin d'assurer une meilleure articulation et coordination des projets ;

— de prévoir la possibilité de contractualiser, sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans, pour des projets qui s'inscrivent dans la durée et/ou pour ceux qui démarrent à l'automne et nécessitent notamment de se caler sur le calendrier scolaire.

2.2 Bilan des dispositifs adossés au contrat de ville

2.2.1 Bilan des opérations de rénovation urbaine/volet habitat

L'agglomération de Vichy n'a jamais bénéficié de programme complet de rénovation urbaine. Toutefois, au titre des opérations isolées, l'agglomération a bénéficié de subventions versées par l'ANRU au cours des années écoulées dans les conditions suivantes :

2007

Allier Habitat - Cusset - Les Arcins - Réhabilitation - 155.716,32 €(soldée)

Logivie - Vichy - Port Charmeil - Réhabilitation (tr. 1) - 26.005,83 €(soldée)

2010

Allier Habitat - Cusset - Presles - Réhabilitation (tr. 1) - 371.798,21 €(soldée)

2011

SEMIV - Vichy - Les Ailes - Réhabilitation - 430.631,68 €(payé à 70%, demande de solde attendue)

France Loire (après transfert patrimoine Logivie) - Vichy - Port Charmeil - Réhabilitation (tr. 2) - 147.366,40 €(soldée)

2012

Allier Habitat - Cusset - Presles - Réhabilitation (tr. 2) - 154.088,53 €(payé à 70%, demande de solde attendue)

Au total, sur le PNRU1, l'ANRU aura alloué 1,29 M€de subventions pour les ZUS de VVA (sur les 1,38 M€de l'enveloppe départementale pluriannuelle).





2.2.2 Bilan du Programme de réussite éducative (PRE)

géré par la Caisse des Ecoles de Cusset au seul bénéfice des jeunes cussétois à ce jour.

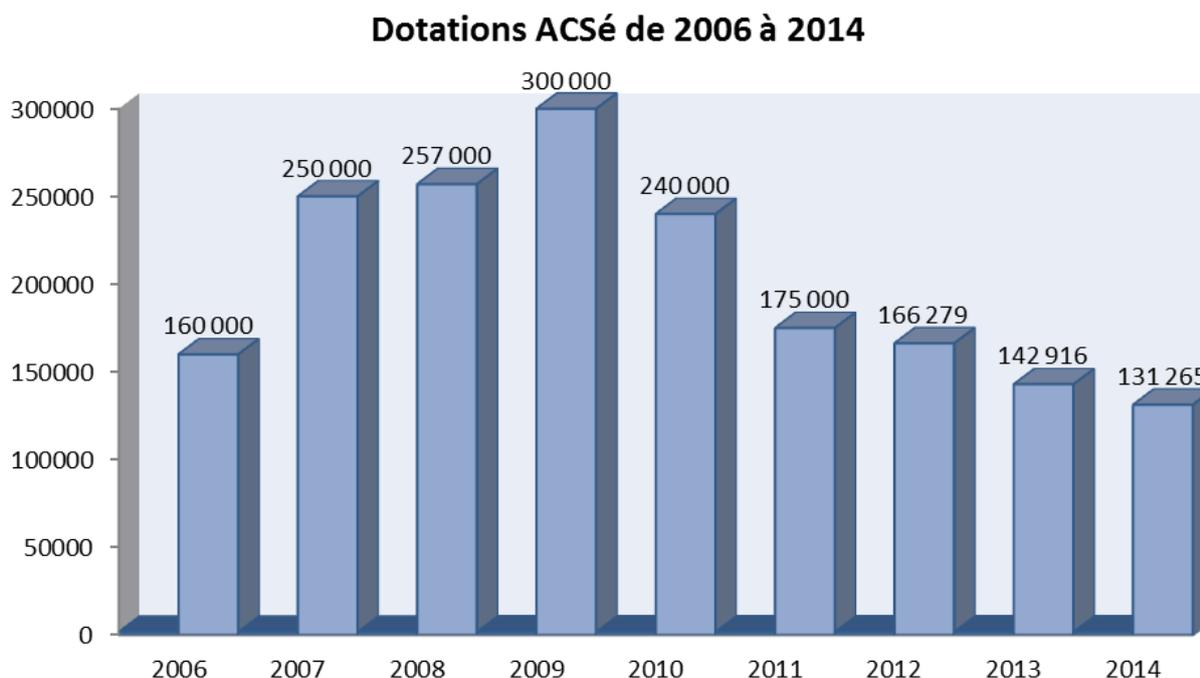
2.2.2.1 Les principes généraux du PRE (orientations nationales)

Créés en 2005, les programmes de réussite éducative (PRE) reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique.

Les PRE partent du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouchent sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues...

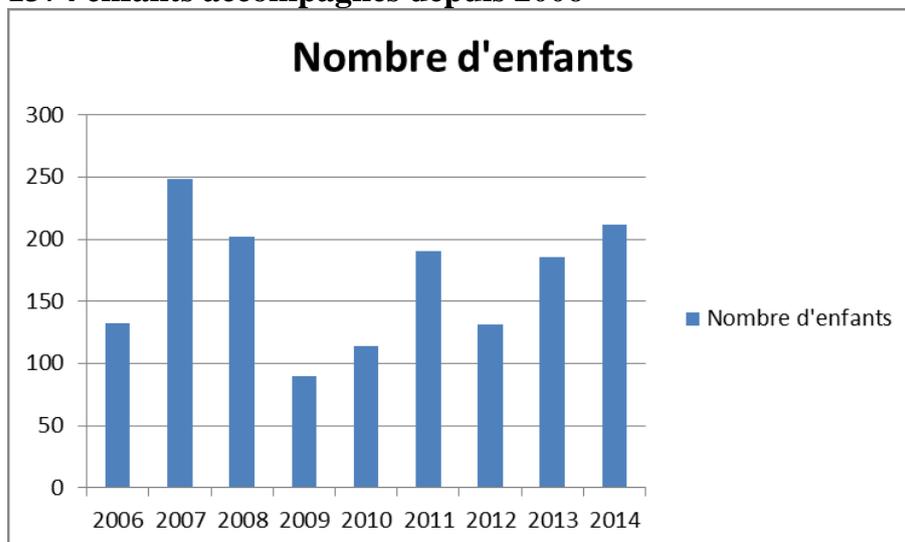
2.2.2.2 le bilan 2006/2014

Evolution de la dotation de l'Etat

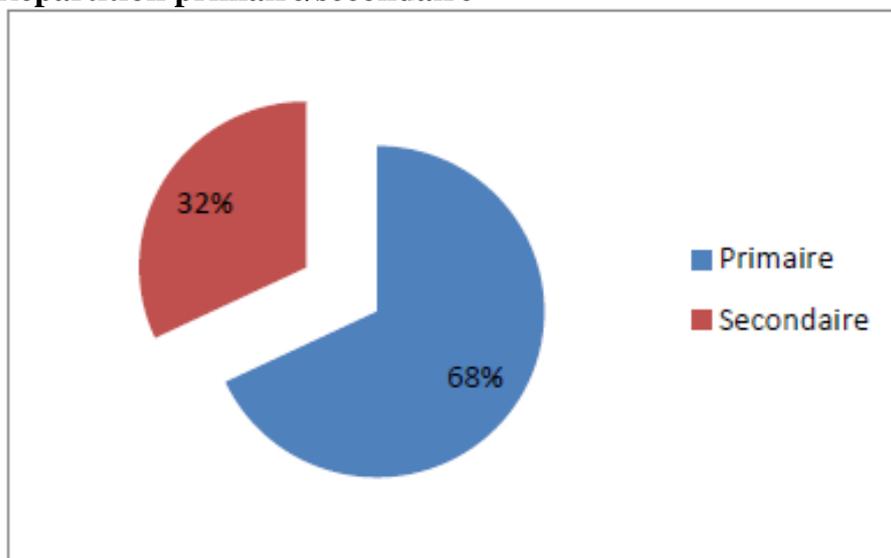




1374 enfants accompagnés depuis 2006

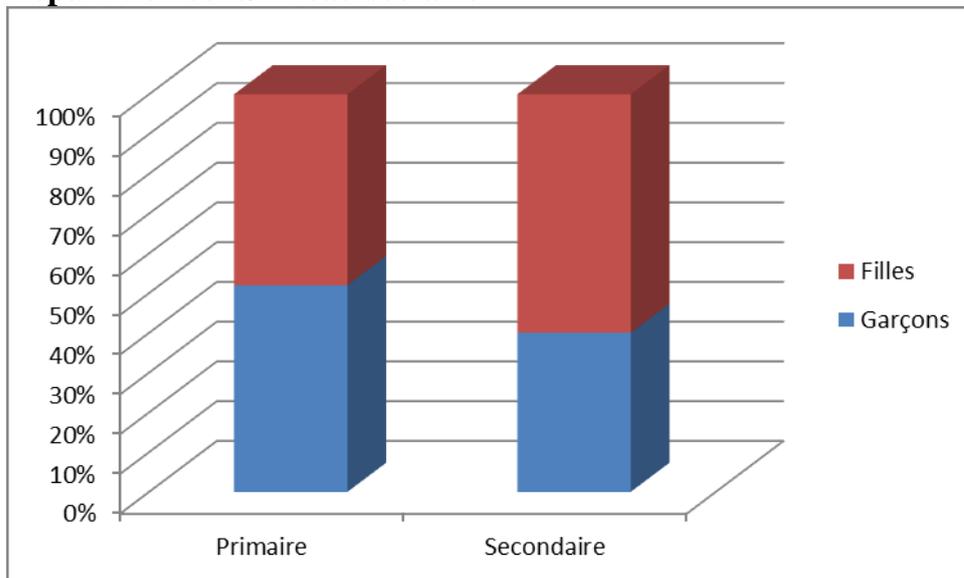


Répartition primaire/secondaire

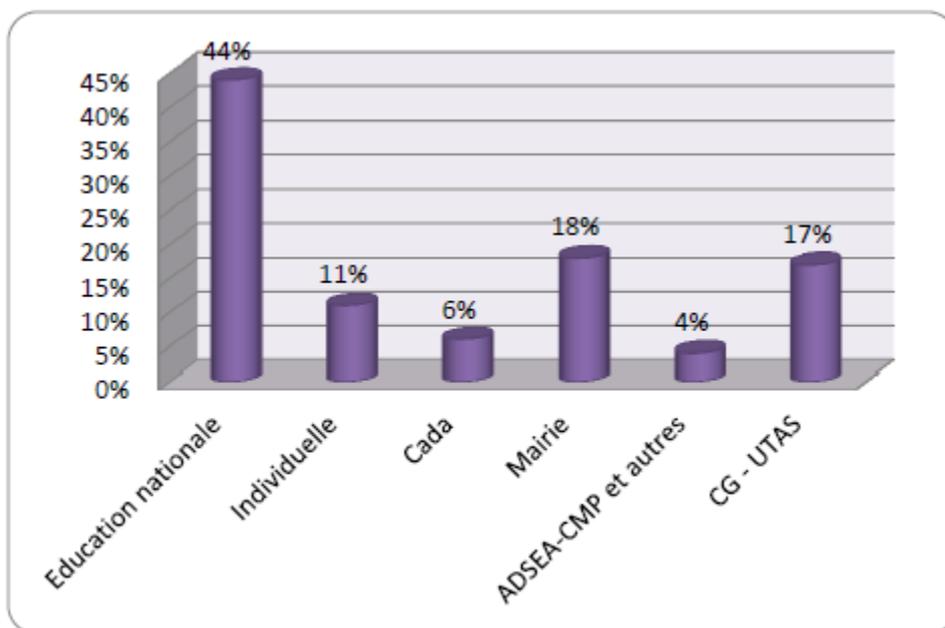




Répartition sexe/niveau scolaire



Origine de l'orientation des situations vers le PRE





2.2.2.3 Les axes d'intervention (au nombre de 4)

- Soutien à la scolarité :

- Soutien secondaire : soutien en mathématiques, français, anglais. Préparation au Brevet des collèges. Activités France et Langue Etrangère
- Soutien primaire : soutien dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Activités de France et Langue Etrangère
- Aide aux voyages scolaires

- Soutien éducatif :

Aide individuelle psycho-éducative

- Action de soutien à la parentalité
- Ateliers de médiation éducative : escalade, poney

- Accompagnement à la santé :

- Aide à l'orientation des familles
- Actions d'éducation à la santé : « jeux » dangereux et pratiques violentes etc.

- Activités culturelles, sportives et de loisirs :

- Aide à l'inscription dans les clubs sportifs
- Sorties culturelles
- Aide aux séjours de vacances et de loisirs

2.2.3 Bilan de l'Atelier santé ville

L'Atelier Santé Ville a été porté par l'association ALIE dans le cadre d'une convention d'objectifs signée pour la période 2008/2010.

Il a été créé afin de favoriser l'articulation des interventions sanitaires, sociales et administratives pour garantir à tous l'accès aux droits, l'accès à la prévention et l'accès aux soins.

Les objectifs :

- améliorer la prise en charge des populations précarisées par une coopération plus étroite entre professionnels de différents secteurs (conjuguer et harmoniser les interventions médicales et sociales sur un objectif commun d'aide à la personne) ;
- améliorer l'information en direction des publics précaires ;
- améliorer la visibilité des services et des missions de chacun (permettre aux différents partenaires de se connaître et de mener une réflexion commune)
- développer des actions pédagogiques et d'éducation à la santé ;





- mutualiser les compétences et harmoniser les actions de santé (améliorer l'articulation entre les différentes initiatives pour contribuer à des objectifs locaux de santé publique) ;
- mettre en place des formations destinées aux professionnels du réseau (favoriser des actions nouvelles conçues dans un esprit de partenariat) ;
- être un centre de ressources d'informations en matière de santé publique ;
- aider les professionnels à se repérer dans les réseaux ;

Une telle démarche permet de mettre en place des actions d'éducation pour la santé travaillées avec l'ensemble des partenaires locaux dont on sait qu'elles sont, autant voire plus efficaces que la mise en place des grandes campagnes avec supports publicitaires, qu'elles soient d'éducation ou de dépistage.

Public ciblé : toute personne en situation de précarité rencontrant des difficultés dans le domaine de la santé.

Territoire d'intervention

- Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- Communauté d'agglomération.

Les groupes de travail

L'ASV est une organisation de professionnels et sa richesse provient de la rencontre et de l'échange entre ses membres. Des groupes de travail ont été constitués afin de favoriser les rencontres entre les institutions, les échanges d'informations et la construction collective de projet d'actions.

➔ En 2008 : mise en place de 4 groupes de travail, réunissant les acteurs locaux concernés :

Groupe 1 : « Accès aux soins »

Groupe 2 : « Mieux répondre à la souffrance psychique des personnes »

Groupe 3 : « Proposer une prévention santé mieux adaptée aux besoins et attentes de la population »

Groupe 4 : « Promouvoir la mise en réseau des partenaires locaux »

➔ En 2009, reprise difficile de l'activité sous la forme de 3 groupes de travail :

1/ accès aux soins,

2/ information et prévention de la santé

3/ alimentation et comportement alimentaire

Le bilan au regard des objectifs est très décevant : absence de stabilité dans l'équipe, 2 ou 3 réunions pour chacun de groupes de travail concernant essentiellement la réalisation de plaquettes de présentation de l'ASV et mise en ligne de documents sur un site internet partagé.

Depuis 2010, l'ASV n'a plus eu d'activité. L'association Alié qui, par ailleurs portait notamment le CHRS et l'abri de nuit, n'existe plus sur le territoire.





3 Définition du cadre stratégique

3.1 éléments de diagnostic

Données statistiques complémentaires (kit de données d'aide au diagnostic)						
http://www.ville.gouv.fr/?donnees-statistiques-pour-l-3529						
Mise en forme selon les trois piliers du contrat de ville						
COHESION SOCIALE						
Prestations sociales						
	Revenu ≥ 50% des prestations sociales	Revenu = 100% prestations sociales	Personnes percevant le RSA	Personnes percevant le RSA socle	Personnes percevant une allocation logement	Personnes percevant des aides personnalisées au logement
EPCI VVA	29,9%	19,2%	21,8%	17,3%	68,1%	22,2%
QPV "Les Ailes"	> 40%	20-25%	30-35%	20-25%	> 80%	> 70%
QPV "Cœur d'agglomération"	35-40%	20-25%	20-25%	15-20%	> 80%	< 40%
Soins et petite enfance						
	COHESION SOCIALE	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN				
	Médecins pour 100000 habitants	Structures de garde pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans				
EPCI VVA	106	3				
QPV "Les Ailes"	60-90	0-6				
QPV "Cœur d'agglomération"	90-140	0-6				
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Logement						
	Part des HLM	Logements vacants	Logements en location			
EPCI VVA	9,9%	14,5%	39,4%			
QPV "Les Ailes"	55-75%	7-10%	75-85%			
QPV "Cœur d'agglomération"	< 25%	> 10%	55-65%			
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
Développement économique						
	Entreprises pour 1000 habitants	Création d'entreprises				
EPCI VVA	68	16%				
QPV "Les Ailes"	40-60	15-20%				
QPV "Cœur d'agglomération"	> 50	15-20%				

A propos du quartier « Les Ailes – Port Charmeil » :

Une **hausse de la précarité des ménages** observée ces dernières années (SEMIV : 65 % des locataires perçoivent l'APL).

41% des locataires de la SEMIV ont + de 65 ans.

48% des locataires sont des personnes seules.

23% de familles monoparentales.

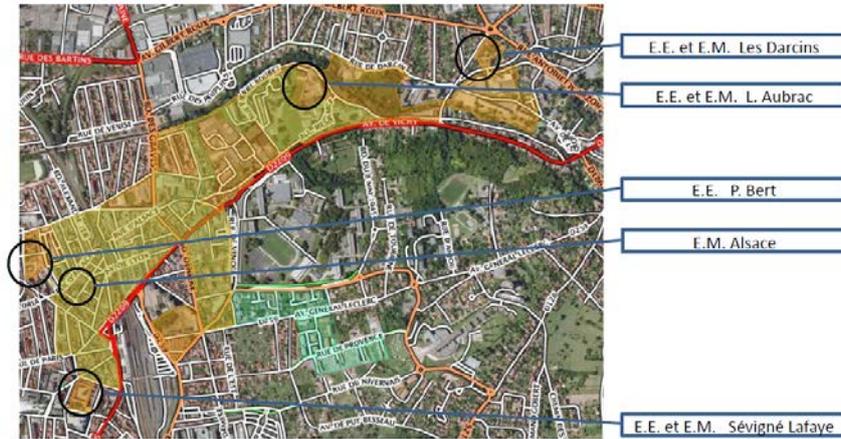
26% de couples.



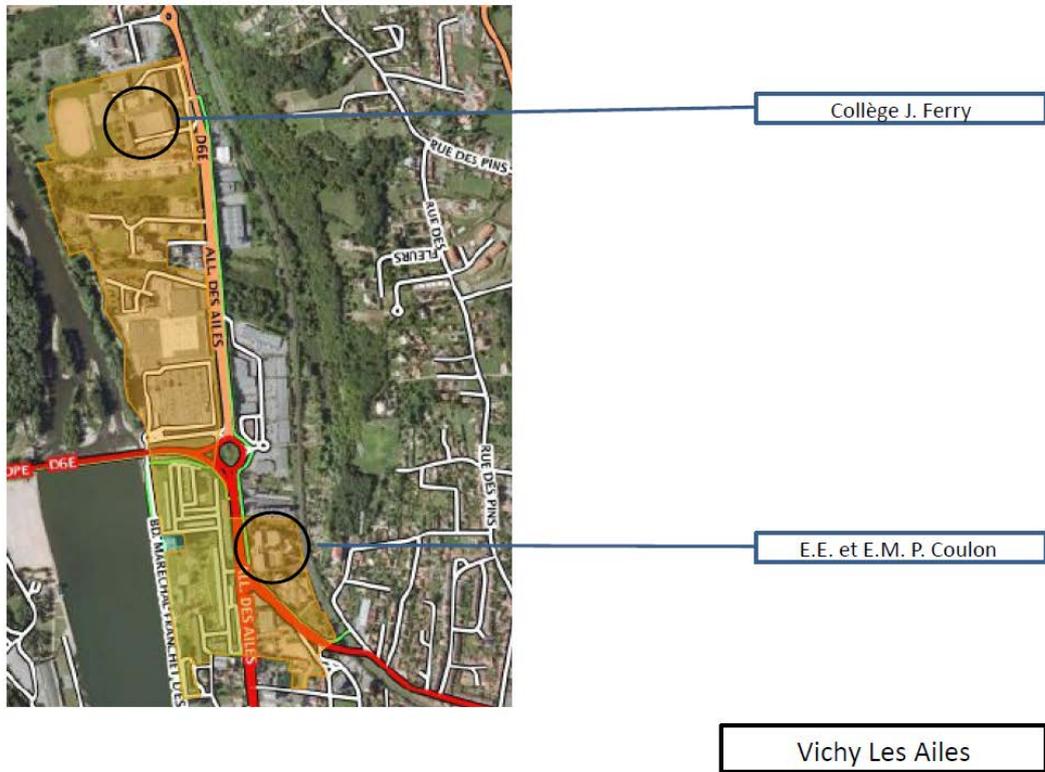


pilier 1 : cohésion sociale

⇒ en matière de réussite éducative



Vichy Cœur d'agglomération





⇒ en matière de réussite éducative

Éducation prioritaire :

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation pour l'école de la République s'est donnée pour objectif de réduire de 10% les écarts de réussite scolaire entre les écoles et établissements en éducation prioritaire et les autres.

Par la convention du 7 octobre 2013, le ministère de l'éducation nationale, le ministre délégué à la réussite éducative et le ministre de la ville s'engagent pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire des enfants relevant de la politique de la ville.

La mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire et celle de la réforme de la politique de la ville répondent à la même volonté d'inscrire dans un même calendrier, de soutenir et de coordonner des actions mises en œuvre par les différents acteurs.

Principes retenus pour organiser le réseau d'éducation prioritaire

La nouvelle répartition des réseaux d'éducation prioritaire entre les académies a été construite sur la base de critères objectifs pour que l'éducation prioritaire soit fondée sur un périmètre cohérent avec la difficulté sociale et scolaire. L'indice social retenu prend en compte le taux de PCS défavorisées, le taux de boursiers, le taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible et le taux d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème}. Cet indice permet de retenir pour le département de l'Allier :

- 2 REP + Collège Jules-Verne – Montluçon, Collège Jean-Zay – Montluçon
- 4 REP Collège Maurice-Constantin-Weyer – Cusset, Collège Jules-Ferry – Vichy, Collège Emile-Guillaumin – Moulins, Collège André-Boutry – Lurcy-Lévis

La convergence des territoires prioritaires garantira une cohérence entre les deux réformes, refondation de l'éducation prioritaire et réforme de la politique de la ville.

Conformément à la convention interministérielle avec le ministre de la ville, et rappelée dans un courrier adressé au Préfet de l'Allier en date 8 décembre 2014, une attention particulière est portée à la convergence entre les territoires prioritaires et les futurs réseaux d'éducation prioritaire.

En ce qui concerne le département de l'Allier, toutes les écoles et établissements situés sur les quartiers de ville sont intégrés dans les réseaux d'éducation prioritaire. Une attention particulière sera portée aux établissements situés hors politique de la ville mais scolarisant des élèves issus de ces quartiers.





Un réseau d'éducation prioritaire est constitué d'un collège – tête de réseau et des écoles qui alimentent de façon significative ce collège. Une cohérence pédagogique et une cohérence de territoire sont toujours recherchées dans la définition du réseau.

REP Jules-Ferry, Vichy

Au titre de la politique de la ville les écoles suivantes sont intégrées au réseau du collège Jules-Ferry :

- Ecole maternelle Alsace
- Ecole maternelle Pierre-Coulon
- Ecole maternelle Sévigné
- Ecole élémentaire Paul-Bert
- Ecole élémentaire Pierre-Coulon
- Ecole élémentaire Sévigné-Lafaye

Les élèves des écoles Alsace et Paul-Bert poursuivent leur scolarité au collège Les Célestins alors que les enseignants de ces écoles participent au conseil école-collège avec les enseignants du collège Jules-Ferry.

Les élèves des écoles Sévigné et Sévigné-Lafaye poursuivent leur scolarité au collège Les Célestins. Ces écoles sont rattachées fonctionnellement au REP Jules-Ferry dans un souci de cohérence territoriale sur l'agglomération.

REP Maurice-Constantin-Weyer, Cusset

Au titre de la politique de la ville les écoles suivantes sont intégrées au réseau du collège Maurice-Constantin-Weyer :

- Ecole maternelle Les Darcins
- Ecole maternelle Lucie-Aubrac
- Ecole élémentaire Les Darcins
- Ecole élémentaire Lucie-Aubrac

Au titre de la cohérence de réseau et au regard des difficultés sociales et scolaires rencontrées par les élèves qui y sont scolarisés, les écoles suivantes sont intégrées au réseau :

- Ecole maternelle Jean-Zay
- Ecole élémentaire Liandon

L'école Jean-Zay alimente en totalité l'école élémentaire Liandon.

Bien que n'étant pas situé sur le territoire prioritaire de la nouvelle politique de la ville, 92% des élèves de l'école Liandon sont scolarisés au collège Maurice-Constantin-Weyer (et représentent 32% des effectifs des élèves de 6^{ème} de ce collège).





Quartiers prioritaires : inventaire des besoins dans la circonscription de Vichy 1 - Février 2015

Quartier prioritaire	ECOLES	Effectif école	Nb suivis E	Nb suivis G	Nb suivis ψ	Besoins FLE-FLS	Nb PPRE
Cœur d'agglo – Cusset	CUSSET maternelle Les Darcins	102		11	8	7	
Cœur d'agglo – Cusset	CUSSET Les Darcins	175	15		12	8	12
Cœur d'agglo – Cusset	CUSSET Presles L. Aubrac	154	20	11	32	30	5
Cœur d'agglo – Vichy	VICHY maternelle Sévigné	73	6	4	1		
Cœur d'agglo – Vichy	VICHY Sévigné/lafaye	184	21	13	30	10	9
Cœur d'agglo – Vichy	VICHY maternelle Alsace	103		11	7	29	
Cœur d'agglo – Vichy	VICHY Paul Bert	110	18	7	13	13	15
Les Ailes	VICHY maternelle Pierre Coulon	117		13	8		
Les Ailes	VICHY Pierre Coulon	142	18	11	20		
Cusset J Zay		174					
Cusset Liandon		310	49	2	20		4
	TOTAL	1644	147	83	151	97	45
		Effectif total	Nb suivis E	Nb suivis G	Nb suivis ψ		
	RASED rattaché au sect. coll CUS	1406	90	24	98		
	RASED rattaché au sect. coll VIC	1568	84	59	137		
	TOTAL	2974	174	83	235		
		Effectif total CUSSET	Nb suivis E	Nb suivis G	Nb suivis ψ		
	RASED rattaché à CUSSET (Cusset + Lapalisse)	2079	104	30	143		
		Effectif total VICHY	Nb suivis E	Nb suivis G	Nb suivis ψ		
	RASED rattaché à VICHY	1987	121	83	186		
	TOTAL	4066	225	113	329		
	Difficultés fréq. Rencontrées E	langage oral très limité ; difficultés à se faire des représentations mentales ; difficulté à se mettre en projet d'élève ; souvent en décalage avec les attentes de l'école ; culture de l'écrit très pauvre et parfois inexistante.					
	Difficultés fréq. Rencontrées G	Agitation ; distractibilité ; agressivité ; besoin d'être investi pour prendre confiance et organiser sa pensée, son langage, ses repères, ses liens aux autres et éveiller le plaisir d'apprendre.					
	Difficultés fréq. Rencontrées ψ	Retard dans la mise en place du langage comme fonction symbolique (signifiant/signifié) ; difficultés à se représenter l'objet absent par manque d'expérimentation dans la construction de l'environnement ; difficultés à organiser sa pensée et à l'exprimer par le langage.					





Base élèves 1er degré : Pourcentage d'élèves en retard scolaire en classes ordinaires

Année Scolaire : 2014-2015

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EN DE L'AL
ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Date d'observation : 21/01/2015

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+
IEN VICHY I	485	1,4%		478	4,2%		482	10,6%	0,4%	479	10,0%	0,4%	489	10,2%	0,2%	450	14,2%	0,2%
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	3249	2,2%	0,1%	3284	6,1%	0,1%	3301	10,0%	0,3%	3297	10,2%	0,2%	3254	10,7%	0,4%	3215	12,7%	0,2%
ECOLES HORS RRS	2913	2,2%	0,1%	2930	6,0%	0,1%	2915	9,9%	0,3%	2892	10,1%	0,1%	2881	10,2%	0,3%	2865	12,1%	0,2%
ECOLES RRS	336	1,8%		354	6,5%	0,3%	386	10,6%	0,3%	405	10,9%	0,5%	373	14,2%	0,5%	350	17,4%	

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+
CUSSET	128	2,3%		123	4,9%		111	9,0%		137	10,2%		121	11,6%	0,8%	114	16,7%	
E.M.PU JEAN ZAY (0030612Z)	62	1,6%																
E.M.PU LES DARCINS (0030616D)	31																	
E.E.PU LES DARCINS (0030927S)				38	2,6%		33	3,0%		34	2,9%		42	14,3%	2,4%	27	14,8%	
E.E.PU LIANDON (0030611Y)				53	5,7%		50	12,0%		69	8,7%		55	5,5%		64	18,8%	
E.E.PU LUCIE AUBRAC (0030760K)	23	8,7%		19	5,3%		21	14,3%		21	28,6%		15	33,3%		11	27,3%	
VICHY	160	0,6%		160	5,6%		157	14,6%	0,6%	153	11,8%	0,7%	159	11,9%		128	21,1%	
E.M.PU ALSACE (0030454C)	31																	
E.M.PU PIERRE COULON (0030448W)	25																	
E.M.PU SEVIGNE (0030952U)	19																	
E.E.PU PAUL BERT (0030497Z)				22			17	23,5%		27	14,8%		26	3,8%		14	21,4%	
E.E.PU PIERRE COULON (0030501D)				32	9,4%		39	12,8%	2,6%	28	21,4%		27	18,5%		21	28,6%	
E.E.PU SEVIGNE LAFAYE (0030496Y)				43	9,3%		40	15,0%		25	20,0%	4,0%	34	14,7%		38	28,9%	

ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus
IEN VICHY I	485	4	0,8%	478	13	2,7%	482	28	5,8%	479	6	1,3%	489	3	0,6%	450	7	1,6%
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	3249	48	1,5%	3284	128	3,9%	3301	140	4,2%	3297	43	1,3%	3254	25	0,8%	3215	45	1,4%
ECOLES HORS RRS	2913	44	1,5%	2930	114	3,9%	2915	124	4,3%	2892	41	1,4%	2881	22	0,8%	2865	40	1,4%
ECOLES RRS	336	4	1,2%	354	14	4,0%	386	16	4,1%	405	2	0,5%	373	3	0,8%	350	5	1,4%

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus
CUSSET	128	2	1,6%	123	4	3,3%	111	5	4,5%	137	1	0,7%	121	1	0,8%	114	1	0,9%
E.M.PU JEAN ZAY (0030612Z)	62	1	1,6%															
E.M.PU LES DARCINS (0030616D)	31																	
E.E.PU CHASSIGNOL (0030617E)	12			13			7			13			9			12		
E.E.PU LES DARCINS (0030927S)				38	1	2,6%	33	1	3,0%	34			42	1	2,4%	27		
E.E.PU LIANDON (0030611Y)				53	3	5,7%	50	3	6,0%	69			55			64		
E.E.PU LUCIE AUBRAC (0030760K)	23	1	4,3%	19			21	1	4,8%	21	1	4,8%	15			11	1	9,1%
VICHY	160	7	4,4%	160	7	4,4%	157	12	7,6%	153	1	0,7%	159	1	0,6%	128	1	0,8%
E.M.PU ALSACE (0030454C)	31																	
E.M.PU PIERRE COULON (0030448W)	25																	
E.M.PU SEVIGNE (0030952U)	19																	
E.E.PU PAUL BERT (0030497Z)				22			17			27			26			14		
E.E.PU PIERRE COULON (0030501D)				32	2	6,3%	39	2	5,1%	28			27			21		
E.E.PU SEVIGNE LAFAYE (0030496Y)				43	4	9,3%	40	3	7,5%	25	1	4,0%	34			38	1	2,6%





Diagnostic Pilier 1 : réussite éducative Contribution de la circonscription de Vichy 1

A) Analyse des données quantitatives.

Suivi E (aide à dominante pédagogique), principalement en maîtrise de la langue : 147 élèves sur les 225 bénéficiant de ce type d'aide dans la circonscription (y compris donc les écoles du secteur de Lapalisse et de la Montagne Bourbonnaise) proviennent d'écoles en REP soit 65 %.

Suivi G (aide à dominante rééducative) : tous les élèves bénéficiant de ce type d'aide à Vichy et Cusset proviennent d'écoles en REP. 83 élèves sur les 113 bénéficiant de ce type d'aide dans la circonscription (y compris donc les écoles du secteur de Lapalisse et de la Montagne Bourbonnaise) proviennent d'écoles en REP soit 73%. *Organiser sa pensée et son langage* sont les difficultés les plus prégnantes.

Les élèves de **Liandon** semblent ne pas nécessiter d'aides à dominante pédagogique autres que celles des membres du RASED, mais celles-ci sont importantes en valeur absolue.

Les élèves de **Lucie Aubrac, P. Coulon et S. Lafaye** ont en revanche, des difficultés plus diverses : aide à dominante pédagogique importante, aide à dominante rééducative significative, suivi psychologique bien présent. **Ces trois écoles ont un profil similaire ; une priorité mériterait de leur être attribuée.**

B) Besoins recensés, qui nécessiteraient des dispositifs complémentaires à ceux relevant du droit commun.

- 1) Un accompagnement des familles (enfants et leurs parents) non francophones dont les enfants ne relèvent pas du FLE premier degré.
- 2) Un suivi psychologique pour des élèves, parfois très jeunes, dont le comportement est préoccupant – notamment en raison d'un déficit langagier.
- 3) Deux écoles montrent des indicateurs préoccupants concernant les élèves maintenus (redoublants) comme en retard scolaire : **L. Aubrac** à Cusset et **S. Lafaye** à Vichy. **Une attention particulière serait à leur accorder.**
- 4) Des actions en direction du développement du langage oral et de la « culture de l'écrit ».
- 5) Des actions permettant aux parents de disposer d'un rôle actif dans la scolarité de leurs enfants.
- 6) Des actions éducatives et/ou pédagogiques recourant à des supports à caractère ludique.

Patrick DEVINOY – Catherine COLONNA d'ISTRIA





Redoublement et retard scolaire

Direction des services départementaux de l'EN de l'Allier

Académie de Clermont-Ferrand

Année scolaire 2014-2015

Date d'observation : 21/01/15

Base élèves 1er degré : Les pourcentages d'élèves maintenus dans le même niveau scolaire

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus															
1EN VICHY I	485	4	0,8%	478	13	2,7%	482	28	5,8%	479	6	1,3%	489	3	0,6%	450	7	1,6%
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	3249	48	1,5%	3284	128	3,9%	3301	140	4,2%	3297	43	1,3%	3254	25	0,8%	3215	45	1,4%
ECOLLES HORS RRS	2913	44	1,5%	2930	114	3,9%	2915	124	4,3%	2892	41	1,4%	2881	22	0,8%	2865	40	1,4%
ECOLLES RRS	336	4	1,2%	354	14	4,0%	386	16	4,1%	405	2	0,5%	373	3	0,8%	350	5	1,4%

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus															
CUSSET	128	2	1,6%	123	4	3,3%	111	5	4,5%	137	1	0,7%	121	1	0,8%	114	1	0,9%
E.M.P.U JEAN ZAY (0030612Z)	62	1	1,6%															
E.M.P.U LES DARCIENS (0030616D)	31																	
E.E.P.U CHASSIGNOL (0030617E)	12			13			7			13			9			12		
E.E.P.U LES DARCIENS (0030927S)				38	1	2,6%	33	1	3,0%	34			42	1	2,4%	27		
E.E.P.U LIANDON (0030611Y)				53	3	5,7%	50	3	6,0%	69			55			64		
E.E.P.U LUCIE AUBRAC (0030760K)	23	1	4,3%	19			21	1	4,8%	21	1	4,8%	15			11	1	9,1%
VICHY	160			160	7	4,4%	157	12	7,6%	153	1	0,7%	159			128	1	0,8%
E.M.P.U ALSACE (0030454C)	31																	
E.M.P.U PIERRE COULON (0030448W)	25																	
E.M.P.U SEVIGNE (0030952U)	19																	
E.E.P.U PAUL BERT (0030497Z)				22			17			27			26			14		
E.E.P.U PIERRE COULON (0030501D)				32	2	6,3%	39	2	5,1%	28			27			21		
E.E.P.U SEVIGNE LAFAYE (0030496V)				43	4	9,3%	40	3	7,5%	25	1	4,0%	34			38	1	2,6%

Base élèves 1er degré : Pourcentage d'élèves en retard scolaire en classes ordinaires

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+
1EN VICHY I	485	1,4%		478	4,2%		482	10,6%	0,4%	479	10,0%	0,4%	489	10,2%	0,2%	450	14,2%	0,2%
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	3249	2,2%	0,1%	3284	6,1%	0,1%	3301	10,0%	0,3%	3297	10,2%	0,2%	3254	10,7%	0,4%	3215	12,7%	0,2%
ECOLLES HORS RRS	2913	2,2%	0,1%	2930	6,0%	0,1%	2915	9,9%	0,3%	2892	10,1%	0,1%	2881	10,2%	0,3%	2865	12,1%	0,2%
ECOLLES RRS	336	1,8%		354	6,5%	0,3%	386	10,6%	0,3%	405	10,9%	0,5%	373	14,2%	0,5%	350	17,4%	

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+
CUSSET	128	2,3%		123	4,9%		111	9,0%		137	10,2%		121	11,6%	0,8%	114	16,7%	
E.M.P.U JEAN ZAY (0030612Z)	62	1,6%																
E.M.P.U LES DARCIENS (0030616D)	31																	
E.E.P.U LES DARCIENS (0030927S)				38	2,6%		33	3,0%		34	2,9%		42	14,3%	2,4%	27	14,8%	
E.E.P.U LIANDON (0030611Y)				53	5,7%		50	12,0%		69	8,7%		55	5,5%		64	18,8%	
E.E.P.U LUCIE AUBRAC (0030760K)	23	8,7%		19	5,3%		21	14,3%		21	28,6%		15	33,3%		11	27,3%	
VICHY	160	0,6%		160	5,6%		157	14,6%	0,6%	153	11,8%	0,7%	159	11,9%		128	21,1%	
E.M.P.U ALSACE (0030454C)	31																	
E.M.P.U PIERRE COULON (0030448W)	25																	
E.M.P.U SEVIGNE (0030952U)	19																	
E.E.P.U PAUL BERT (0030497Z)				22			17	23,5%		27	14,8%		26	3,8%		14	21,4%	
E.E.P.U PIERRE COULON (0030501D)				32	9,4%		39	12,8%	2,6%	28	21,4%		27	18,5%		21	28,6%	
E.E.P.U SEVIGNE LAFAYE (0030496V)				43	9,3%		40	15,0%		25	20,0%	4,0%	34	14,7%		38	28,9%	





⇒ **En matière de culture**

Contribution de la DRAC Auvergne – Diagnostic préfiguration contrat de la ville de Vichy

Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Difficultés constatées	Actions existantes	Financements mobilisés	Freins, manques constatés	Actions à entreprendre
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	mobiliser les équipements culturels financés par l'Etat, via leurs contrats d'objectifs, et encourager leur mise en réseau avec les structures culturelles et sociales de proximité	Peu d'équipements culturels en mesure de porter les objectifs de démocratisation culturelle	Soutien financier de la DRAC aux institutions culturelles labellisées en région Auvergne, en particulier à Cusset, la scène conventionnée « arts du cirque »	DRAC et collectivités	Faiblesse de la participation financière des collectivités	Accroître la mobilisation des équipements culturels soutenus par le ministère de la Culture, pour faciliter l'accès de tous aux arts vivants, notamment l'Opéra de Vichy (en collaboration avec le Centre Lyrique d'Auvergne) les actions peuvent se traduire par une adaptation des politiques tarifaires ou des heures d'ouverture, des partenariats avec des établissements culturels sous la forme d'initiatives de sensibilisation pédagogique, d'ateliers de découverte, de pratique artistique, des résidences d'artistes, une programmation culturelle adaptée, la formation des personnels à l'accueil des publics, la création de services éducatifs
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	développer les projets favorisant la création partagée entre artistes et population, favoriser les rencontres avec les équipes artistiques		Présence de compagnies théâtrales qui développent des actions en direction des populations : Euphoric Mouvance à Bellerive-sur-Allier, la Compagnie Zèbre théâtre à Vichy	DRAC et collectivités		Développer les pratiques artistiques amateurs, notamment en musiques actuelles, en arts plastiques et en théâtre
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	développer les projets favorisant la connaissance de l'histoire et de la mémoire			DRAC et collectivités	En dehors des visites thématiques se déroulant l'été pour le public de touristes et de curistes (« Vichy Art Déco», « Vichy, Histoires d'eaux, 2000 ans de thermalisme » ou « Vichy, capitale de l'État français, 40-44 » on note l'absence d'actions et de projets, tout au long de l'année, en direction de la population locale et notamment des jeunes.	La ville de Vichy dispose d'un patrimoine architectural, monumental et paysager particulièrement rare qui mériterait d'être mieux valorisé auprès des populations locales, tout au long de l'année. Par exemple dans le cadre d'une convention « ville d'art et d'histoire » : conférences, journées d'études, visites classiques ou thématiques prenant parfois des formes originales (visites nocturnes, théâtralisées, rallyes, concerts...).





Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	développer les résidences d'artistes dans les quartiers politiques de la ville ; la dimension intergénérationnelle sera un des critères d'évaluation des projets			DRAC et collectivités		Développer des résidences territoriales permettant d'inscrire dans un territoire prioritaire ou dépourvu d'équipements culturels, des projets artistiques qualifiés et présentant une démarche ambitieuse de lien avec les publics, Orienter l'agglomération vichyssoise vers l'accueil de résidences d'artistes plasticiens : Vichy dispose de nombreuses galeries d'art, réalise, chaque année, une exposition de photos (en plein air) soutenue par la DRAC mais qui pourrait avoir des prolongements avec l'immersion d'un artiste dans la cité auprès des populations.
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants, en particulier par le dialogue avec les professionnels du cadre bâti sur l'architecture, l'espace, l'habitat et le paysage			DRAC et collectivités		valoriser le patrimoine architectural et paysager de la ville de Vichy avec un programme pédagogique adapté auprès de la population exemple d'actions possibles : la visite de chantiers de restauration ou de construction qui permet de sensibiliser les habitants aux techniques de restauration, la connaissance de l'histoire de l'art (Vichy illustre parfaitement les différents courants de l'histoire de l'art ou de l'architecture).
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	développer la formation aux cultures actuelles (numérique) et à l'éducation à l'image		actions autour du cinéma, avec le Pôle d'éducation à l'image (SQPCM) et le suivi des dispositifs nationaux : Passeurs d'image, écoles, collèges et lycées au cinéma. Résidence « vidéastes », en lien avec Vidéoformes à Clermont-Ferrand à la Cité scolaire Albert Londres	DRAC et collectivités		
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel			DRAC et collectivités		Soutenir des actions de lutte contre l'illettrisme, en direction, notamment des populations étrangères. Rôle important que doit jouer, par exemple, la médiathèque, en lien avec les établissements scolaires. Partenariat avec CAVILAM
Education artistique et	favoriser l'inclusion	Mobiliser les structures artistiques et		Jumelage entre la cité scolaire Albert	Rectorat/DRAC/DRA AF/DRJSCS/Conseil	l'absence d'indicateurs	l'un des rôles du comité de pilotage territorial constitué de





culturelle	sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle	culturelles dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, mission inscrite dans leurs cahiers des charges		Londres, le lycée Valéry Larbaud avec la scène conventionnée « arts du cirque » de Cusset	régional	spécifiques sur le nombre de jeunes relevant des quartiers prioritaires de la ville et impliqués dans les actions éducatives et culturelles que ces structures culturelles conduisent, donne peu d'éléments d'analyse pour évaluer la portée et le développement de cette politique publique	tous les signataires de la convention-cadre RECTORAT/DRAAF/DRJSCS/DRAC et CONSEIL REGIONAL sur l'éducation artistique et culturelle sera de fixer les indicateurs de suivi, en vue de l'évaluation conjointe des actions conduites par les partenaires
Education artistique et culturelle	favoriser l'inclusion sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle	encourager les projets permettant d'asseoir des actions d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire, péri-scolaire ou extrascolaire, au bénéfice des jeunes de la maternelle à l'université		les projets fédérateurs, en cherchant avec l'ensemble des partenaires, l'élargissement au hors temps scolaire, aux jeunes en situation de décrochage scolaire, aux apprentis et la participation des parents sont des dispositifs qui fonctionnent très bien, à l'exemple des projets autour de la danse « carnets de scènes » conduits par l'OCCE de l'Allier , au bénéfice des élèves du 1^{er} degré dans les écoles du bassin de Vichy ou le projet fédérateur « musique » avec le collège Maurice Constantin-Weyer à Cusset	Rectorat/DRAC/DRAAF/DRJSCS/Conseil régional/	L'articulation et l'équilibre entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire sont difficiles à trouver, compte tenu des attributions et préférences des partenaires. Ainsi, le rectorat privilégie les actions du temps scolaire ; la DRAC, la DRJSCS et la région sont attentives à soutenir aussi des actions s'inscrivant dans les autres temps de l'enfant et du jeune	Les projets fédérateurs mériteraient sans doute d'être développés plus fortement à Vichy, en particulier avec les structures culturelles de proximité comme le CNCS de Moulins, l'Opéra de Vichy, le centre lyrique d'Auvergne, les 3 écoles de musique de l'agglomération vichyssoise et le musée de l'Opéra de Vichy, dans les domaines du costume, de la musique et du spectacle vivant (art lyrique) ; d'autres projets fédérateurs possibles dans le domaine muséal avec les musées de Vichy (musée de l'opéra, musée de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique) et le musée de la tour prisonnière à Cusset..
Education artistique et culturelle	favoriser l'inclusion sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle	soutenir, les projets touchant les élèves des centres de formation d'apprentis mais aussi, et plus largement, touchant les enfants et jeunes reçus dans des accueils collectifs de mineurs ou dans des associations de jeunesse et d'éducation populaire, hors temps scolaire		ateliers d'arts plastiques péri-éducatifs en arts plastiques (Bd Manga) à la Cité scolaire Albert Londres	Rectorat/DRAC/DRAAF/DRJSCS/Conseil régional		Des actions pédagogiques en direction du jeune public aussi bien dans le cadre scolaire qu'extra scolaires : ateliers du patrimoine, parcours/jeux, concours.





⇒ En matière de santé

Eléments de diagnostic préalables au Contrat Local de Santé (CLS) de Vichy (extrait du CLS de Vichy)

	Médecins pour 100000 habitants
EPCI VVA	106
QPV "Les Ailes"	60-90
QPV "Cœur d'agglomération"	90-140

Remarque : l'échelle territoriale est le bassin de santé intermédiaire de Vichy (niveau de territoire en santé utilisé par l'ARS Auvergne afin d'assurer la coordination des offres de prévention, médico-sociale, ambulatoire et hospitalière). C'est l'échelle de territoire sur laquelle sont basés les contrats locaux de santé, dont celui de Vichy, même si les fiches actions de ce CLS concernent un périmètre bien plus restreint, et concernent des populations des quartiers prioritaires.

« Le diagnostic santé mené dans le cadre du programme territorial a permis de faire apparaître les caractéristiques suivantes du BSI de Vichy qui rejoignent en grande partie celles constatées au sein de la région Auvergne :

- ↻ Une densité de population très hétérogène entre les secteurs ruraux et urbains (71% de la population vit dans l'espace à dominante urbaine)
- ↻ Un vieillissement de la population : le pôle urbain de Vichy a la part des personnes de 75 ans parmi les plus élevée des pôles urbains de France
- ↻ Un isolement des personnes âgées (46% des 75 ans et plus vivent seuls)
- ↻ Une fragilité économique : près de 20% de la population du BSI vit avec un bas revenu
- ↻ Des problèmes de santé : une mortalité prématurée supérieure à la moyenne régionale (35% des décès prématurés sont considérés évitables car liés à des facteurs de risque individuels), une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire, des problèmes d'obésité observés chez les jeunes enfants, des problèmes spécifiques de santé et d'accès aux soins pour les publics fragilisés
- ↻ En ce qui concerne l'offre de prévention : présence de dispositifs spécifiques variés (Addictions, PASS, SASPP, maison des Adolescents, Equipe mobile de psychiatrie, Lits Halte-Soins-Santé)... Une articulation santé/social et une coordination des acteurs locaux à renforcer dans le cadre de parcours de soins.
- ↻ L'offre d'hébergement pour personnes âgées est plus élevée que le taux d'équipement de la région mais avec un faible nombre de lits conventionnés aide sociale notamment sur l'agglomération de Vichy. Une diversification des réponses en cours, notamment pour les personnes atteintes d'Alzheimer (PASA, accueil temporaire, accueil de jour...), mise en place d'une MAIA.
- ↻ En ce qui concerne l'offre médico-sociale pour enfants et adultes handicapés, la structuration au sein du territoire est bien engagée avec le groupement SAGES. »

Le périmètre du contrat local de santé choisi concerne les dispositifs présents sur le territoire de la ville de Vichy en contact avec des publics fragiles. Il pourra, le cas échéant, être étendu par avenant à d'autres territoires.





Pilier 2 Cadre de vie et renouvellement urbain

Petite enfance

	Structures de garde pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans
EPCI VVA	3
QPV "Les Ailes"	0-6
QPV "Cœur d'agglo"	0-6

Logement

	Part des HLM	Logements vacants	Logements en location
EPCI VVA	9,9%	14,5%	39,4%
QPV "Les Ailes"	55-75%	7-10%	75-85%
QPV "Cœur d'agglo"	< 25%	> 10%	55-65%





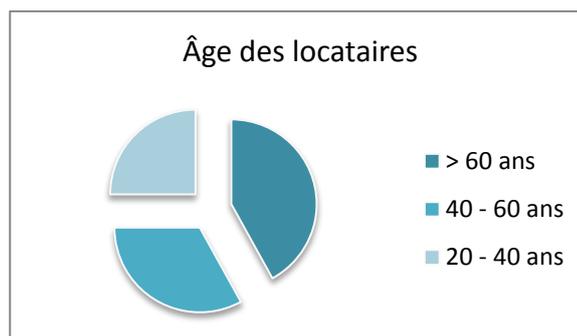
1.1 Diagnostic du quartier de Presles

1.1.1 Portraits et problématiques du quartier

→ Population

2 350 habitants - population âgée : forte majorité de locataires + 60 ans (41%), 40-60 ans = 32%, 20 à 40 ans = 25%.

Paupérisation marquée des locataires (65 % bénéficiaires APL).



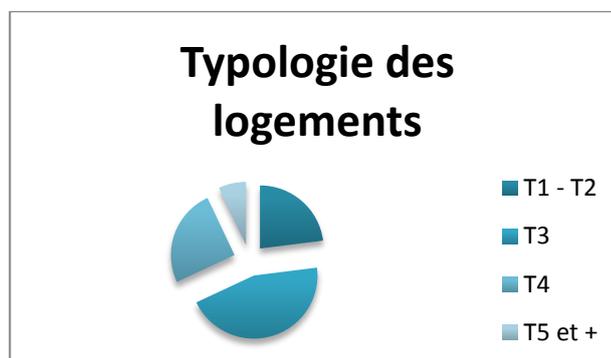
→ Habitat

Ensemble de 442 logements sociaux (14 bâtiments) ; composition urbaine : barres et tours ; parc ancien (50% + 60 ans).

Parc immobilier vieillissant : Projet de réhabilitation du parc de logement social par Allier Habitat. Une logique de **reconstruction de logements sociaux** suite aux démolitions à inscrire en cohérence avec les politiques locales de l'habitat définies à l'échelle de l'agglomération.

Faible vacance : 3% ; taux de rotation : 20%.

Typologie de logements composée essentiellement de T3 (45%), 25 % de T4, 23 % de T1-T2 et 7 % de T5 et +, alors que la part des personnes seules atteint 45 %. **Absence de diversité au niveau de l'offre de logement** (locatif-accession), de la forme urbaine (petits collectifs – individuel).



Niveau de loyer plutôt bas (loyer moyen T3 : 260€+ entre 50 et 150 € de charges selon la nature du chauffage).





→ *Cadre de vie*

Quartier purement résidentiel - Aucune activité économique dans le quartier - Equipements publics dans le quartier : école, centre social « La Passerelle », gymnase, maison de l'enfance.

→ *Espaces publics – extérieurs*

De nombreux espaces publics existants sur les secteurs de Presles et Darcins et destinés à toutes les classes d'âge (aires de jeux à proximité des habitations, plateaux multisports pour les adolescents, espaces d'assise...) mais qui subissent des **dégradations**.

Des places de stationnement plutôt bien réparties, très peu de stationnement sauvage.

Éclairage urbain refait à neuf par la ville de Cusset.

Présence importante de différents containers (bennes à ordures, poubelles, récupérateurs de verres ou de vêtements) qui peut apparaître disgracieuse.

1.1.2 Enjeux

- Adapter la typologie des logements à la demande.
- Renforcer l'attractivité du parc HLM en favorisant notamment les **rénovations énergétiques** dans le cadre du plan gouvernemental de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) qui permettront de **réduire les charges de consommation d'énergie** payées par les locataires.
- Une stratégie patrimoniale (démolitions, réhabilitations) sur le secteur de Presles-Darcins à définir dans le cadre d'une réflexion plus large sur la **recomposition urbaine** de ce quartier.
- Examiner les observations sur la **qualité de service rendu** qui pourront être formulées par les habitants lors de l'élaboration du contrat de ville ou à l'occasion des enquêtes de satisfaction conduites périodiquement par les bailleurs HLM auprès de leurs locataires.
- Prendre en compte les enjeux d'**accessibilité des personnes à mobilité réduite**
- Rechercher les moyens de créer de la **mixité sociale**.
- Encourager une **diversité des formes urbaines**.
- Réflexion à conduire sur la **recomposition urbaine** du quartier (activités, services, équipements).

Ouverture du quartier sur l'extérieur – **désenclavement par la mobilité** :

- Voiture : liaisons routières vers l'extérieur
 - Bus : desserte en transports collectifs au cœur du quartier
 - Piétons : adaptation des cheminements doux.
- Réflexion sur l'implantation d'un équipement d'agglomération dans le quartier.
 - **Intégrer la dimension « risques »** dans les actions d'aménagement et de renouvellement urbain

Valorisation des **berges** du Sichon.

- **Requalification paysagère** à l'échelle du quartier





2.1 Diagnostic du quartier des Ailes – Port Charmeil

2.1.1 Portrait et problématiques du quartier

→ *Habitat*

Environ 830 logements locatifs sociaux sur le quartier.

Trois bailleurs : SEMIV (574 logements), France Loire (202 logements), Allier Habitat (50 logements).

Une typologie composée essentiellement de T3-T4 (87%) et seulement 9 % de T1-T2 et 4 % de T5.

Manque de petits logements (T2). Sachant que les T3 sont des logements de petites surfaces (environ 45 m²).

Une problématique de **vacance de longue durée** (> à 3 mois), notamment sur les Ailes (62 logements vacants depuis + 3 mois), mais d'importants travaux très récents ont visé à améliorer l'attractivité du parc HLM. Cette vacance s'explique par une **demande de plus en plus qualifiée** (logement refait à neuf, pas seulement aux normes) et concerne plus particulièrement les logements situés aux 3e et 4e étages sans ascenseur.

Majorité de **logements locatifs sociaux**. Quelques copropriétés privées.

Une morphologie du bâti typique des quartiers d'habitat social composée de **tours et de barres** en rupture avec le reste de la ville, en particulier sur Les Ailes, quartier avec **peu de mixité sociale**. Constat moins flagrant sur Port Charmeil, en raison notamment de typologies plus proches entre habitat social et copropriétés avoisinantes.

Un important **projet de requalification** du quartier des Ailes vient de s'achever : environ 25 000€ de travaux par logement (menuiseries extérieures, mise aux normes de l'électricité, remise à neuf de la salle de bains et des toilettes).

La **démolition** d'une partie du bâtiment H a permis d'**ouvrir le quartier** des Ailes sur la ville d'un côté et sur le lac d'Allier de l'autre.

Le quartier est exposé au **risque d'inondation** par la rivière Allier.

La **rénovation énergétique** de plus de 80 % du parc HLM du quartier réalisé ces dernières années (notamment label BBC Rénovation : 96 KW/m²/an pour le patrimoine récemment réhabilité de la SEMIV) du quartier réalisée ces dernières années ou en voie d'achèvement.

L'évaluation bisannuelle 2011-2012 de la convention d'utilité sociale (CUS) de la SEMIV a montré une **bonne qualité de service rendu** aux locataires au regard des indicateurs CUS (gestion des réclamations, bon fonctionnement des ascenseurs, effectif de personnel de gardiennage et de surveillance...).

Sur les Ailes, pose de 41 colonnes enterrées par VVA pour la **gestion des déchets ménagers**.





→ *Espaces extérieurs*

Une situation du quartier en **bord d'Allier** valorisante.

D'importants espaces extérieurs sur les Ailes comme à Port Charmeil, constituent un véritable atout. Mais, il est possible de constater un **manque de qualification pour un véritable usage par les habitants**, plus particulièrement au niveau de Port Charmeil (absence d'aires de jeux).

Dans le cadre du projet de requalification du quartier des Ailes, des interventions sur les espaces extérieurs ont été réalisées : rénovation de l'éclairage public, amélioration du stationnement, nouveau mobilier urbain, signalétique urbaine...

Les espaces extérieurs et le mobilier urbain, notamment sur Port Charmeil (espaces essentiellement constitués de pelouse, seulement quelques bancs installés à proximité du terrain de pétanque) doivent faire l'objet d'un traitement particulier.

→ *Services et commerces de proximité*

L'offre de commerces et de services pour les habitants **au sein du quartier ou à proximité est satisfaisante** : centre commercial CORA, pharmacie, nombreuses enseignes dans la zone commerciale située de l'autre côté de l'allée des Ailes, clinique « La Pergola ».

Toutefois, les axes routiers (allée des Ailes, rond-point donnant sur le pont barrage...) peuvent constituer des « **barrières** » pour accéder à une partie de cette offre.

Des commerces situés au cœur du quartier des Ailes (boulangerie, bureau de tabac, entreprise de nettoyage, mutuelle, coiffeur, association, annexe du centre social René Barjavel) mais souffrent d'un **manque de signalétique urbaine**. Une meilleure signalétique permettrait peut-être de renforcer leur fréquentation par des consommateurs extérieurs au quartier.

Les bailleurs sociaux (SEMIV, France Loire) ont des antennes dans le quartier.

→ *Equipements sportifs et associatifs*

Une offre d'équipements est présente sur le quartier mais les axes routiers (allée des Ailes...) peuvent constituer des « barrières ».

Le Centre social René Barjavel, situé au cœur du quartier des Ailes, joue un vrai rôle d'animation (activités culturelles, sportives...) et s'adresse à l'ensemble des publics (adultes et enfants). Il est complété par un lieu d'accueil parents-enfants (centre Aquarelle) et une halte-garderie.

→ *Mobilité*

Le quartier est **proche du centre-ville** de Vichy (5 mn en voiture, 34 mn à pied, 11 mn en vélo, 13 mn en bus). Il est desservi par la **ligne A** (bonne fréquentation). Le bus, le vélo et la marche sont des modes de déplacements aussi compétitifs que la voiture pour se rendre dans le centre-ville : **aménagement** des bords de l'Allier très favorable à la marche à pied et au vélo.

Pour autant, l'usage quotidien du vélo par les habitants du quartier peine à se développer **faute de stationnement sécurisé**.





Toutefois, il n'existe **pas de véritable continuité des principales circulations douces entre Les Ailes** (esplanade en bordure d'Allier) **et Port Charmeil** (allée des Ailes).

Dans la perspective du vieillissement de la population, il importe d'approfondir les **conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** des transports publics, de la voirie et des espaces publics (notamment dans les secteurs non encore traités), des logements et des établissements recevant du public (ERP).

Dans le cadre du projet de requalification du quartier des Ailes, des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées ont été réalisés par la SEMIV (création de logements accessibles, adaptation de la hauteur des boîtes aux lettres..).

2.1.2 Enjeux

- Réfléchir aux moyens de renforcer à moyen/long terme la **mixité sociale** sur le quartier (éco-quartier, dispositif Duflot/Pinel ...).
- Poursuivre la **réhabilitation du parc HLM** (Allier Habitat, ...) et des copropriétés du quartier, notamment en termes de **rénovation énergétique**.
- Favoriser la **mobilité en modes doux**, notamment du vélo ; le quartier bénéficie d'une bonne desserte en pistes cyclables conduisant vers le centre-ville de Vichy, et le parc omnisports) -> réfléchir à l'installation de box avec casiers individuels pour le **stationnement du vélo** afin d'en favoriser son usage quotidien.
- **Maintenir une offre de commerces de proximité** sur le quartier des Ailes.
- Réhabiliter l'immobilier commercial.
- Améliorer l'**appropriation des espaces extérieurs** par les habitants sur certains secteurs du quartier (aménagement d'aires de jeux, traitement paysager, espaces publics plus qualitatifs, ...).
- Rendre plus accessible pour les habitants l'offre de commerces et de services située en périphérie du quartier (**traversées d'axes routiers importants, cheminements piétons...**), et les équipements sportifs et scolaires.
- Intégrer la dimension **risque d'inondation** dans les projets d'aménagement et de construction.





Pilier 3 : Emploi et développement économique

Développement économique

	Entreprises pour 1000 habitants	Création d'entreprises
EPCI VVA	68	16%
QPV "Les Ailes"	40-60	15-20%
QPV "Cœur d'agglomération"	> 50	15-20%

Pôle Emploi possède des données récentes réactualisées tous les mois notamment sur les demandeurs d'emploi.

↔ 1 068 demandeurs d'emploi inscrits habitant les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Sur l'année 2015 : 100 jeunes bénéficieront d'un accompagnement global pour les emmener à la formation ou l'emploi en 6 mois (renouvelable une fois).

↔ Fichier entreprises CCI Vichy = 405 entreprises se trouvent dans les nouveaux quartiers prioritaires.

85 % de celles-ci sont des petites entreprises (effectifs déclarés de 1 à 5 salariés).

3 entreprises (Cora, Satel et la Pergola) ont un effectif de > 5 salariés

↔ Difficultés rencontrées par les habitants pour accéder aux informations sur la création ou la reprise d'entreprise. Dispositifs existants : « CITESLAB », permanences chambre des métiers...

↔ Difficulté majeure dans la mise en relation entre les entreprises qui recrutent et les habitants des quartiers prioritaires

↔ absence de régie de quartier

➔ proposition collectivement retenue de mettre en place un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) dédié aux quartiers prioritaires





Politique de la ville – 3^{ème} pilier – Contribution de la DIRECCTE
Quartiers prioritaires de VICHY
26 mai 2015

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2014-2020, troisième pilier a pour objet le développement économique et l'emploi, avec pour **objectif la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes.**

I. Typologie générale du territoire

Le quartier « cœur d'agglomération » (Vichy-Cusset) et le quartier « des Ailes » (Vichy) sont retenus et validés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) comme quartiers prioritaires.

Typologie d'ordre générale de ces quartiers (source INSEE) :

Si l'ensemble des quartiers du territoire national ont pour point commun de concentrer une part importante de population à bas revenus, ce critère peut recouvrir des réalités territoriales assez différentes. Quatre grands profils de quartiers ont pu être dessinés à partir des premières informations statistiques disponibles sur les populations vivant dans ces territoires. **Ainsi, les quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy appartiennent à un 5^{ème} groupe identifié, celui des agglomérations n'ayant pas de profil majoritaire de quartiers prioritaires, mais plusieurs des autres types de quartier.**

L'analyse du diagnostic caractérise les forces et faiblesses du territoire :

FORCES

→ Du territoire (second bassin de la Région, sa position stratégique confirme son attractivité) :

- Solde des entrées sorties emploi positif
- Economie diversifiée : Tissu PME – TPE
- Un tissu d'activités touristiques, sportives et commerciales
- Des zones d'activités et des parcs à thème
- Un emploi peu concentré
- Difficultés de recrutements inférieures à la Région
- Partenariat autour du SPE
- Mixité sociale réelle

→ Des Q.P.V

Un pôle d'activité de 8000M² : Atrium

Présence de service de proximité (Ailes – Cœur d'Agglomération Vichy)





FAIBLESSES

Du territoire

- Infrastructures routières et ferroviaires à améliorer
- Population plus âgée (par rapport à la Région)
- Inégalité de revenus élevés sur VVA
- Démographie d'entreprises peu dynamique
- Diminution de l'emploi salarié depuis 2005
- Taux de chômage élevé : CLD important et notamment seniors
- Moindre adaptabilité des actifs liée à leurs diplômes
- Difficulté d'accès à l'emploi et à la formation de ces publics : frein périphérique
- Recours à l'apprentissage inférieur à la moyenne Régionale

Des QPV

Les Publics :

- Proportion importante de bénéficiaires du RSA (32,7%)
- Demandeurs d'emploi peu mobiles
- Taux d'emploi par rapport à l'EPCI :
Femmes : -7,5% à -10,2% Hommes : - 6,1% à -8,3%
- Taux de Chômage au sens du recensement :
Femmes : 20,1% (contre 13,9% EPCI) Hommes : 20,5% (contre 13% EPCI) Jeunes : 586 connus de la ML en 2013/2014
Importants besoins de formation repérés pour certains très éloignés

de l'emploi et en grande précarité pour d'autres

- Services de proximité inexistant sur Presles – Darcins

OPPORTUNITES/MENACES

- Potentiel de départs en retraite des actifs en emplois d'ici 2020 (28%)
- Rénovation de Presles
- Synergie avec Grand Clermont
- Un proche potentiel de développement industriel à l'horizon 2020 (Montpertuis)





II. Eléments statistiques du diagnostic

II.1. Tissu économique

Le bassin jouit d'une économie diversifiée, ce qui limite l'impact d'un choc sectoriel fort.

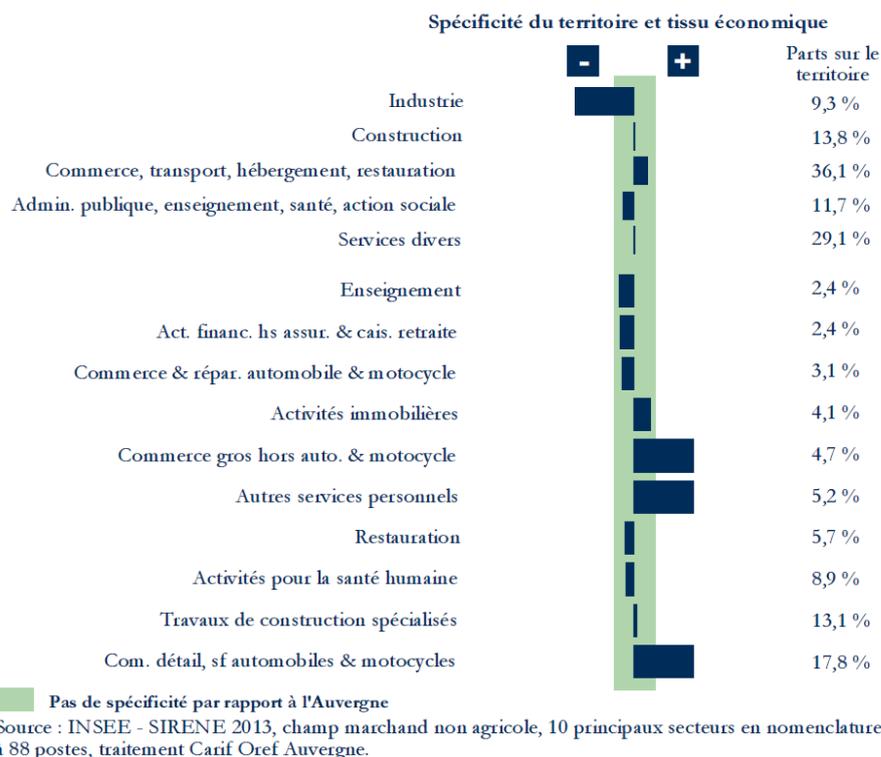
Les établissements par secteur d'activité

	Etablissements		Créations	
	Nb	Part étab. individuels	Nb	Taux
Total	8 425	52 %	1 035	12 %
Industrie	781	34 %	101	13 %
Construction	1 166	61 %	139	12 %
Commerce, transport, hébergement, restauration	3 040	47 %	382	13 %
Admin. publique, enseignement, santé, action sociale	984	84 %	88	9 %
Services divers	2 454	48 %	325	13 %

Source : INSEE - SIRENE 2013, champ marchand non agricole, traitement Carif Oref Auvergne.

La structure de son tissu économique ne s'écarte pas significativement de la moyenne régionale sauf par l'industrie (9,3% - contre 11% Auvergne).





Sur l'Agglomération

VVA accueille de grandes entreprises internationales (VALMONT, CTL Packaging, l'OREAL) et sur ses 15 zones d'activité, 4 083 structures variées font la force du territoire.

L'attractivité de Vichy est également :

- l'activité touristique (saisonnière), cité thermale, de congrès.
- l'activité sportive : ses infrastructures sportives, d'accueil hôtelier, le CREPS (l'aviron, le canoé-kayak, le palais des sports, le stade DARRAGON), l'hippodrome Vichy-Bellerive /Allier (3^{ième} hippodrome en France) et le stade équestre.
- accueil de grandes compétitions.

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013

	Nombre	%
Ensemble	4 083	100,0
Industrie	281	6,9
Construction	555	13,6
Commerce, transports, services divers	2 614	64,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	990	24,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	633	15,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).





Une démographie d'entreprises moins dynamique qu'au régional

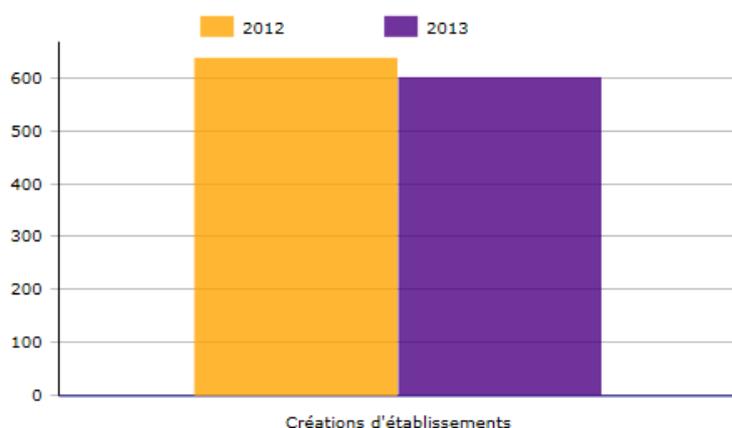
DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	603	100,0	12,2
Industrie	35	5,8	9,5
Construction	87	14,4	14,5
Commerce, transports, services divers	426	70,6	13,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	174	28,9	13,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	55	9,1	8,1

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène)

DEN G1 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

Zoom sur les OPV

10% des entreprises majoritairement composé de très petites entreprises, sont implantées dans les quartiers, dont la majorité dans le quartier « cœur de l'agglomération » - au sein duquel se situe l'ATRIUM René Bardet (ancienne friche industrielle reconvertie en pôle d'activité) 8000m² avec sa pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprise et salles divers ; le foyer JT Victoria et son pôle d'animation.

Le quartier « Cœur d'agglomération » dispose d'une offre commerciale de proximité, n'est pas très éloignée du centre-ville et du marché de plein vent le mercredi matin et d'un marché couvert entièrement rénové avec de multiples commerçants, ouvert tous les matins sauf le lundi.

Le quartier de Cusset, enclavé, dépourvu d'activité commerciale même si un centre commercial existe sur l'autre rive du Sichon : problème important d'accès aux commerces de proximité.

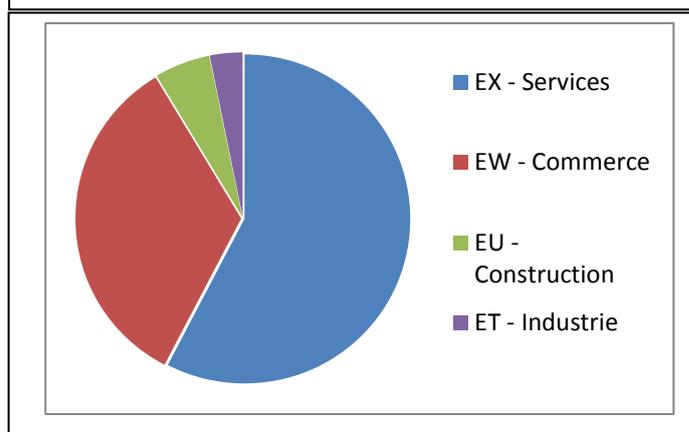
Le quartier des Ailes : Un pôle commercial est situé au cœur du quartier des Ailes et accueille actuellement – ses activités : un tabac presse, une pharmacie, un coiffeur, une auto-école, une boulangerie ... et jouxte la zone commerciale des Ailes et le centre commercial Cora.





Focus sur les entreprises des QPV

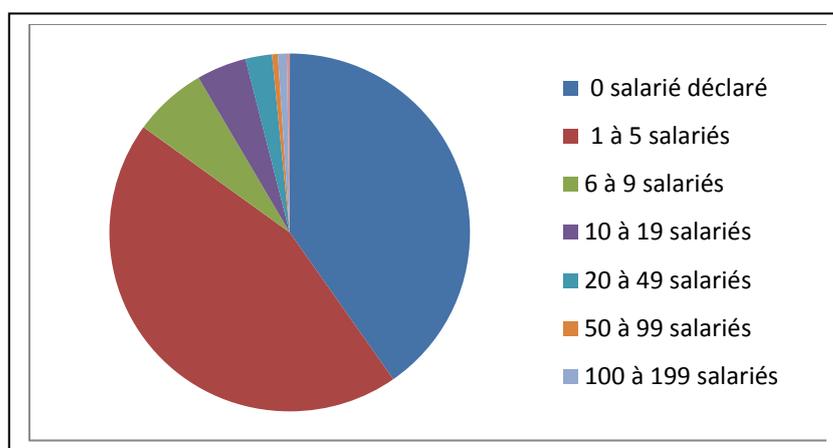
Nombre d'Entreprises recensés dans les Q.P.V.		
A17	Nombre	Part
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	137	33,7%
Hébergement et restauration	79	19,5%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	52	12,8%
Autres activités de services	42	10,3%
Construction	22	5,4%
Activités immobilières	18	4,4%
Activités financières et d'assurance	14	3,4%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	12	3,0%
Information et communication	9	2,2%
Transports et entreposage	8	2,0%
Fabrication d'autres produits industriels	6	1,5%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	3	0,7%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3	0,7%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	0,2%
Total général	406	100,0%





Structure des effectifs des entreprises en QPV

Effectif non déclaré	(25)	néant
0 salarié déclaré	153	40,3%
1 à 5 salariés	170	44,7%
6 à 9 salariés	25	6,6%
10 à 19 salariés	17	4,5%
20 à 49 salariés	9	2,4%
50 à 99 salariés	2	0,5%
100 à 199 salariés	3	0,8%
200 à 499 salariés	1	0,3%
Total	380	100,0%



II.2. Emploi et Marché du travail

Sur ces 5 dernières années, l'emploi salarié s'est fortement contracté avec une chute brutale en 2009, une accalmie en 2010, puis un déclin graduel depuis 2011 (notamment industrie, construction et services divers).





II.2.1 Nombre et caractéristiques des demandeurs d'emploi des QPV

Les périmètres des nouveaux quartiers prioritaires recensent 1068 demandeurs d'emploi (toutes catégories d'inscription) à fin novembre 2014. Cette population représente 15,8 % des DE de l'agglomération de Vichy Val d'Allier et 19,4% de la population des quartiers, alors que sur l'agglomération les DE représentent 8,7% de la population.

Sur les deux quartiers prioritaires : comparés à l'agglomération :

- un taux légèrement supérieur de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (71%) contre 59% pour VVA
- un taux légèrement supérieur de jeunes 18% contre 16,3% pour VVA
- une parité, 50% sont des hommes, comme VVA
- 56% sont inscrits depuis moins d'un an,(VVA 47%) ;18% entre 1 à 2 ans(VVA 19%) et 26 % depuis plus de (27% VVA)
- 66% ont un niveau de qualification V ou infra, contre 62% pour VVA
- un taux très supérieur de DE ayant un droit au RSA (37%) contre 23,5% sur l'agglomération.
- 10% des DE sont BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) : même proportion sur l'agglomération.

II.2 2 Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C dans les nouveaux QPV

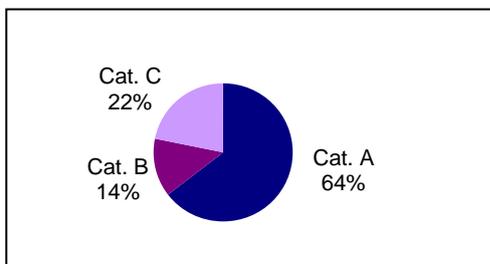
Source : Pôle Emploi/Statistique Mensuelle du Marché du Travail - Données brutes à fin septembre 2014

A fin septembre 2014, la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier recense 6 608 demandeurs d'emplois inscrits en catégories A, B ou C.

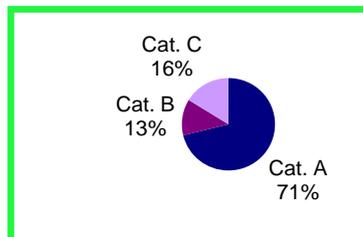
Comparatif entre l'agglomération VVA et les nouveaux quartiers QPV (encadré vert)

Répartition de cette population par catégorie statistique

Catégories	Nombre	Poids
Cat. A	4 264	65%
Cat. B	903	14%
Cat. C	1 441	22%
Total	6 608	100%



Catégories	Nombre	Poids
Cat. A	760	71%
Cat. B	135	13%
Cat. C	173	16%
Total	1 068	100%

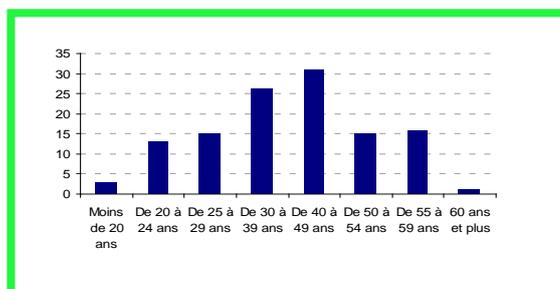
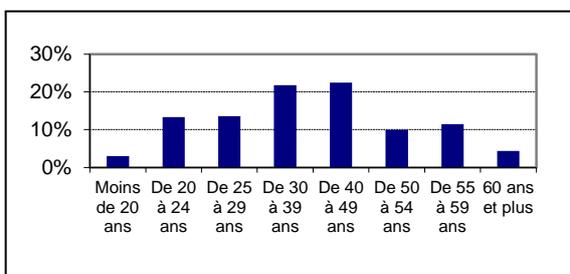




Répartition de cette population par sexe et par âge

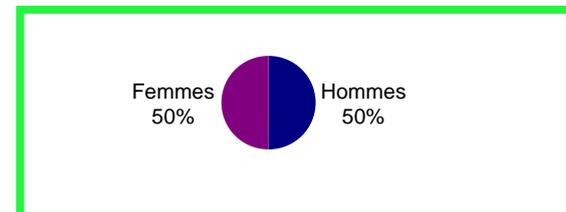
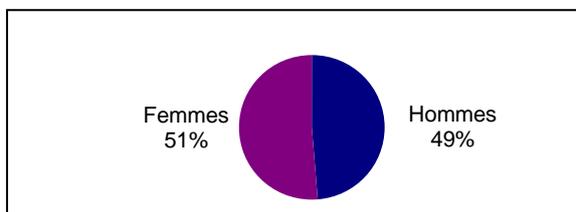
	Nombre	Part
Moins de 20 ans	201	3%
De 20 à 24 ans	879	13%
De 25 à 29 ans	899	14%
De 30 à 39 ans	1 438	22%
De 40 à 49 ans	1 487	23%
De 50 à 54 ans	658	10%
De 55 à 59 ans	759	11%
60 ans et plus	287	4%
Total	6 608	100%

Age	Nombre	Part
Moins de 20 ans	32	3%
De 20 à 24 ans	156	15%
De 25 à 29 ans	161	15%
De 30 à 39 ans	259	24%
De 40 à 49 ans	233	22%
De 50 à 54 ans	88	8%
De 55 à 59 ans	100	9%
60 ans et plus	39	4%
Total	1 068	100%



Sexe	Nombre	Part
Hommes	3 218	49%
Femmes	3 390	51%
Total	6 608	100%

Sexe	Nombre	Part
Hommes	535	50%
Femmes	533	50%
Total	1 068	100%

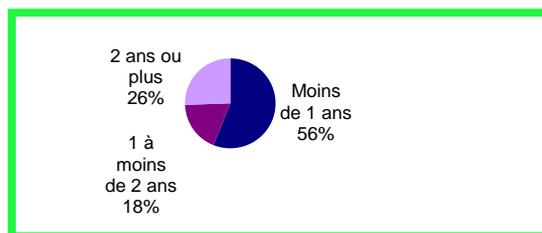
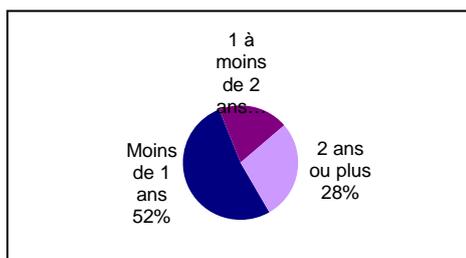




Répartition de cette population selon leur ancienneté d'inscription

Ancienneté	Nombre	Part
Moins de 1 an	3 455	52%
1 à moins de 2 ans	1 303	20%
2 ans ou plus	1 850	28%
Total	6 608	100%

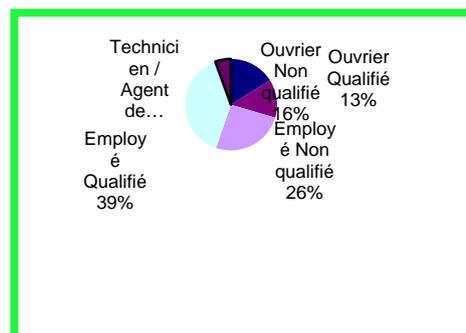
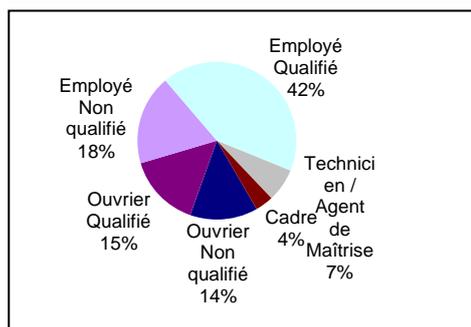
Ancienneté	Nombre	Part
Moins de 1 an	599	56%
1 à moins de 2 ans	196	18%
2 ans ou plus	273	26%
Total	1 068	100%



Répartition de cette population par niveau de qualification

Niveau de qualification	Nombre	Part
Ouvrier Non qualifié	911	14%
Ouvrier Qualifié	987	15%
Employé Non qualifié	1 216	18%
Employé Qualifié	2 801	42%
Technicien / Agent de Maîtrise	448	7%
Cadre	244	4%
Non Renseigné	1	0%
Total	6 608	100%

Niveau de qualification	Nombre	Part
Ouvrier Non qualifié	172	16%
Ouvrier Qualifié	144	13%
Employé Non qualifié	274	26%
Employé Qualifié	419	39%
Technicien / Agent de Maîtrise / Cadre	59	6%
Total	1 068	100%

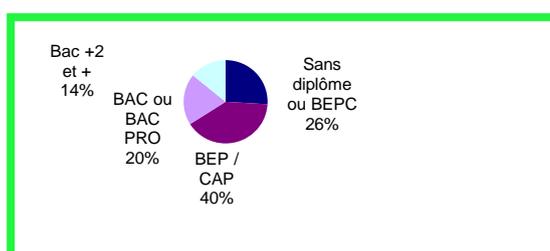
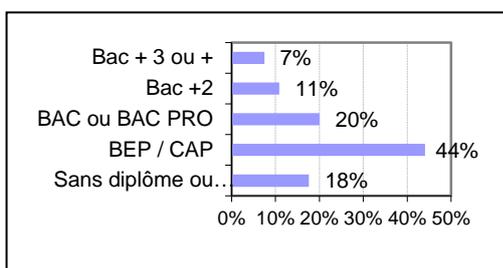




Répartition de cette population par niveau de formation

Niveau de formation	Nombre	Part
Sans diplôme ou BEPC	1 165	18%
BEP / CAP	2 909	44%
BAC ou BAC PRO	1 322	20%
Bac +2	715	11%
Bac + 3 ou +	495	7%
Non renseigné	2	0%
Total	6 608	100%

Niveau de formation	Nombre	Part
Sans diplôme ou BEPC	277	26%
BEP / CAP	428	40%
BAC ou BAC PRO	212	20%
Bac +2 et +	151	14%
Total	1 068	100%



Répartition de cette population selon le RSA

Bénéficiaire RSA	Nombre	Part
RSA	1 546	23%
NON RSA	5 062	77%
Total	6 608	100%

Bénéficiaire RSA	Nombre	Part
RSA	399	37%
NON RSA	669	63%
Total	1 068	100%

II.2.3 Etude spécifique sur la population jeune suivie par La Mission Locale (Source : Mission Locale/ décembre 2014)

VVA (Nombre de jeunes de VVA ayant eu une actualité du 01/01/2013 au 21/11/2014)									
Nb de jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
2873	528	127	144	44	634	2121	518	22723	43557
ZUS (Nombre de jeunes ZUS ayant eu une actualité du 01/01/2013 au 21/11/2014)									
Nb de jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
248	50	18	22	4	82	181	58	2613	4807
QUARTIERS PRIORITAIRES (Nombre de jeunes de "quartiers prioritaires" ayant eu une actualité du 01/01/2013 au 21/11/2014) Nouvelle géographie QPV									
Nb de jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
586	117	26	45	9	182	401	127	6198	11787





FOCUS comparatif sur la part des jeunes résidents en ZUS ou QPV et VVA (*comparatif en nombre et selon les différents dispositifs d'accompagnement*)

VVA									
Nombre jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
2873	528	127	144	44	634	2121	518	22723	43557
Part des jeunes ZUS / VVA									
Nombre jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
248	50	18	22	4	82	181	58	2613	4807
8,63%	9,47%	14,17%	15,28%	9,09%	12,93%	8,53%	11,20%	11,50%	11,04%
Part des jeunes "quartiers prioritaires" / VVA									
Nombre jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
586	117	26	45	9	182	401	127	6198	11787
20,40%	22,16%	20,47%	31,25%	20,45%	28,71%	18,91%	24,52%	27,28%	27,06%

II.2.4 Le taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans).

Taux d'emploi des 15 à 24 ans				
Q P V	Actifs ayant un emploi		Taux d'emploi	
	F	H	F	H
Cœur d'agglomération	162	169	28,45	38
Ailes	41	37	32,8	35,7
Cusset	88	38	19,35	39
GPCI	1055	1425	25,7	36,5
Ensemble QPV	291	244	26,9	37,6





Taux d'emploi des 25 à 54 ans

Q P V	Actifs ayant un emploi		Taux d'emploi		Ecart/ EPCI	
	F	H	F	H	F	H
Cœur d'agglomération	593	695	62,35	74,3	-12,25	-8,2
Ailes	220	210	59	68,9	-15,6	-13,6
Cusset	605	607	67,8	76,7	-8,9	-5,8
EPCI	10 267	10 737	74,6	82,5		

Taux d'emploi des 55 à 64 ans				
Q P V	Actifs ayant un emploi		Taux d'emploi	
	F	H	F	H
Cœur d'agglomération	136	90	35,1	29,65
Ailes	45	25	35,4	30,3
Cusset	158	119	34,6	36,4





Synthèse et objectifs

Quartiers	Taux d'activité		Actifs ayant un emploi		Taux d'emploi		Ecart EPCI /		Objectifs du pilier 3 en taux d'emploi	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Cœur d'agglomération	56	69,6	890	955	46,25	56,3	-10,2	-7,4	51,35	60
Ailes	65,6	77	307	272	48,9	55,4	-7,5	-8,3	52,7	59,6
Cusset	60	70,5	850	872	47,7	57,6	-8,7	-6,1	52,1	60,6
EPCI	65,5	73,2	13 316	14 025	56,4	63,7				
Ensemble Q P V	60,5	72,3	2 047	2 099	47,6	56,4	-8,8	-7,3	52	60

Le tableau ci-dessus détermine les taux cibles du contrat de ville fixés conformément à l'article 1 de la Loi 2014-173.





Un axe transversal pour tenir compte des spécificités locales ...

MAITRÎSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Réunion du jeudi 02 avril 2015 à VVA

Compte-rendu

Personnes présentes :

- Madame Isabelle DELUNEL, Vice-Présidente – VVA
- Monsieur Sébastien DELAMARE, Délégué du Préfet – Sous-Préfecture
- Madame Martine BUISSON, Directrice service cohésion sociale et culture - VVA
- Monsieur Michel BOIRON, Directeur Général - CAVILAM
- Monsieur Grégory LASNE, Directeur Adjoint – CAVILAM
- Monsieur Patrick LECART – association Lire, Ecrire, Solidarité
- Monsieur Ludovic POMMARET, animateur territorial – Conseil Régional
- Madame Delphine PAPILLAUD, Assistante de direction, DDCSPP 03
- Madame Michèle CHARDONNIER, Présidente – association Echanges de Savoirs
- Madame Andrée DESPERONNET – association Echanges de Savoirs
- Monsieur Cédric KEMPF, Coordinateur – PRE de Cusset
- Madame Danièle ASPERT, Directrice – Centre de Ressources Illettrisme (CRI)
- Madame Isabelle MINARD, Bibliothécaire – Médiathèque Valéry Larbaud de Vichy
- Madame Catherine CARTON, Coordinatrice Education Prioritaire – Collège M.C.Weyer
- Madame Catherine COLONNA D'ISTRIA, Conseillère pédagogique – IEN Vichy 1
- Madame Nelly MERCIER, Directrice – Centre Social René Barjavel
- Monsieur Olivier CAVAGNA, Directeur du service à la population - mairie de Vichy
- Monsieur Jean-Pierre GOUAT, Directeur SEGPA – Collège M.C.Weyer
- Madame Dominique ROSTAN – Epicerie Sociale de Cusset
- Madame Sylvie VIGANCOUR, Responsable des affaires scolaires – mairie de Vichy
- Monsieur Thierry BALANDREAU, Directeur de SEGPA- collège Jules Ferry
- Madame Aurélie GACON, Conseillère en Formation Continue – GRETA
- Madame Christine TRONCY, Directrice – PEP 03
- Monsieur Yvan BAURE, Coordonnateur – PEP 03
- Monsieur Pascal GRAND, Formation Insertion Travail – Apprendre Le Français Auvergne
- Madame Céline SERMEZE, Formation Insertion Travail – Apprendre Le Français Auvergne
- Madame Emilie BRUN, cohésion sociale et culture – VVA

Personnes excusées :

- Madame Claire GRELET, Adjointe – mairie de Vichy
- Madame Mireille CHASSENIEUX, Principale – collège M.C.Weyer
- Madame Christine PIETRIGA, Principale – collège Jules Ferry





Monsieur Delamare ouvre la séance en remerciant les participants et propose d'aborder en préambule le nouveau contrat de ville et ses 3 piliers ainsi que la nouvelle géographie prioritaire de notre territoire. Ensuite, il expose la synthèse des premiers éléments du diagnostic partagés :

- Concernant le quartier nouveau (cœur agglo), il est difficile d'établir un diagnostic d'où l'intérêt de confier à un opérateur unique l'expertise et la coordination des actions relevant du même secteur.
- L'axe fort transversal à l'ensemble des piliers est **la maîtrise de la langue française** (FLE, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme). Son corollaire étant la citoyenneté. Les publics concernés sont les scolaires, les populations d'origine étrangère (notamment dans l'accompagnement au logement social) et le public en insertion.
- Partager et compléter les éléments du diagnostic, recenser l'existant afin de trouver une meilleure articulation entre les différents acteurs et éviter le saupoudrage.

Puis, chaque structure a présenté ses actions, le public visé et ses propres difficultés rencontrées.

LES PEP 03 :

Depuis septembre, il y a 60 inscriptions pour les ateliers (12h hebdomadaire). 3 groupes ont été constitués de 15 personnes adultes. L'équipe d'Yvan Baure compte 4 bénévoles. Le travail produit concerne l'interculturalité, la mixité sociale et culturelle, la citoyenneté, la prévention, la parentalité, l'accès à la culture et un projet commun autour de la cuisine (création d'un ouvrage multilingue). Des personnes sont malheureusement encore sur liste d'attente.

Echanges de Savoirs Alice Couzinet :

L'association compte 30 bénévoles qui propose des ateliers 1 fois par semaine sur un créneau horaire de 1 à 2 heures. 60 personnes bénéficient de ces ateliers par petit groupe de 2 à 4 personnes. Ces personnes proviennent du CADA et de Vichy. Le problème rencontré par l'association c'est l'assiduité des participants.

GRETA Bassin Dore Allier :

Le GRETA a mis en place une action au cœur du quartier des Ailes de Vichy pour 12 femmes afin de les accompagner vers l'autonomie. Ces rencontres ont eu lieu de novembre 2014 à février 2015 à raison de deux ateliers de 2h30 /semaine. Le travail tournait autour d'outils de compréhension, lecture, écriture à partir de situations concrètes. Le GRETA est labélisé FLI (Français Langue d'Intégration).

Lire, écrire, solidarité :

L'association compte 15 bénévoles et accueille 35 personnes. Elle propose 56h de formation par semaine à la maison des associations et à Barjavel. Les échanges sont individuels ou en très petit groupe.

Epicierie Sociale de Cusset :

L'adhésion à l'épicierie (1€) permet d'ouvrir à tous les ateliers proposés : l'atelier « corps au mot » pour 12 personnes 2 lundis/mois avec une comédienne et une bibliothécaire formée aux ateliers d'écriture. Travail sur l'estime de soi et l'employabilité. Un accompagnement théâtre est également proposé (3spectacles par an). Ces ateliers sont pour 12 personnes mais l'épicierie rencontre des problèmes d'assiduité (7 personnes sur 12 à chaque fois).

Différents ateliers sont mis en place tout au long de l'année : cuisine, gymnastique d'entretien, estime de soi, coiffure, esthétique, bilan de compétences.





Centre social René Barjavel :

Il y a des ateliers d'alphabétisation pour une vingtaine de personnes. Des ateliers d'improvisation théâtrale les mardis matins avec la compagnie Banzai Théâtre qui vient bénévolement. Toutefois, le centre n'arrive pas à mobiliser les personnes du quartier issues des pays de l'est.

Programme de Réussite Educative - PRE :

Le PRE s'appuie sur un projet partagé qui comprend des actions hors temps scolaire et qui dispose d'une équipe pluridisciplinaire avec des professionnels de différentes spécialités (enseignement, éducation, santé, culture et sport). Environ 1 500 enfants ont été accompagnés depuis sa création en 2006. Il fonctionne également pour les primo arrivants en intervenant avec les enfants du CADA deux soirs par semaine à raison de 2 fois 2 heures pour 15 personnes.

Formation Insertion Travail – FIT- :

C'est une plateforme basée sur le secteur de Clermont Ferrand qui a pour mission de recevoir les personnes (700 en 2014) et d'évaluer leur besoin d'apprentissage au regard du projet de la personne. Le but étant de les orienter vers le dispositif le mieux adapté. Cette plateforme (cofinancée par Clermont ville et la DRJSCS) a également un rôle d'observation.

Centre de Ressource Illettrisme – CRI- : propose des formations pour les bénévoles de structures sur Clermont Ferrand mais ont la possibilité de se déplacer sur site. Le coût de la formation est de 500 € par journée de formation pour un maximum de 15 personnes.

Le CAVILAM : est une association qui pourrait apporter une complémentarité en termes de formation de bénévoles en mettant du personnel à disposition. Cette aide se fait déjà de manière informelle notamment pour aider à la traduction dans le cas par exemple d'une acquisition de logement entre le bailleur et la personne ne parlant pas français.

Le Conseil Régional – CR - :

Depuis le 1^{er} janvier, la Région passe le dispositif « *compétences clés* ». Un travail de diagnostic partagé sur ces compétences clés a été lancé en consultant les opérateurs. M. Pommaret précise qu'il existe également des dispositifs dans les organismes de formation pour les salariés. Le CR intervient au sein du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – PLIE - concernant une action avec un public jeune ultramarin sur 15 mois pour 60 parcours ainsi que sur le Fonds d'Accueil des Migrants pour l'Intégration – FAMI – pour 12 personnes pour une formation en Français Langue Etrangère.

En conclusion, M. Delamare propose de :

- Développer la plateforme FIT sur le bassin de Vichy ;
- Travailler sur la coordination des besoins en formations pour les bénévoles des structures dans la prise en charge des publics ;
- Construire un document unique à l'échelle de l'agglomération (qui fait quoi et où) et obtenir la mise en place d'une porte d'entrée d'orientation unique pour les publics ;
- Contractualiser le travail du CAVILAM ;
- Développer le PRE : concernant les actions en milieu scolaire enfants/parents et ouvrir l'école aux parents, le PRE doit intégrer cette thématique. Faire bénéficier les enfants des écoles primaires d'un soutien individualisé ;
- Mettre en place un système d'accueil spécifique pour les parents de l'école Sévigné Lafaye de Vichy qui se trouve éloignée des deux collèges qui bénéficient de l'action en direction des parents.





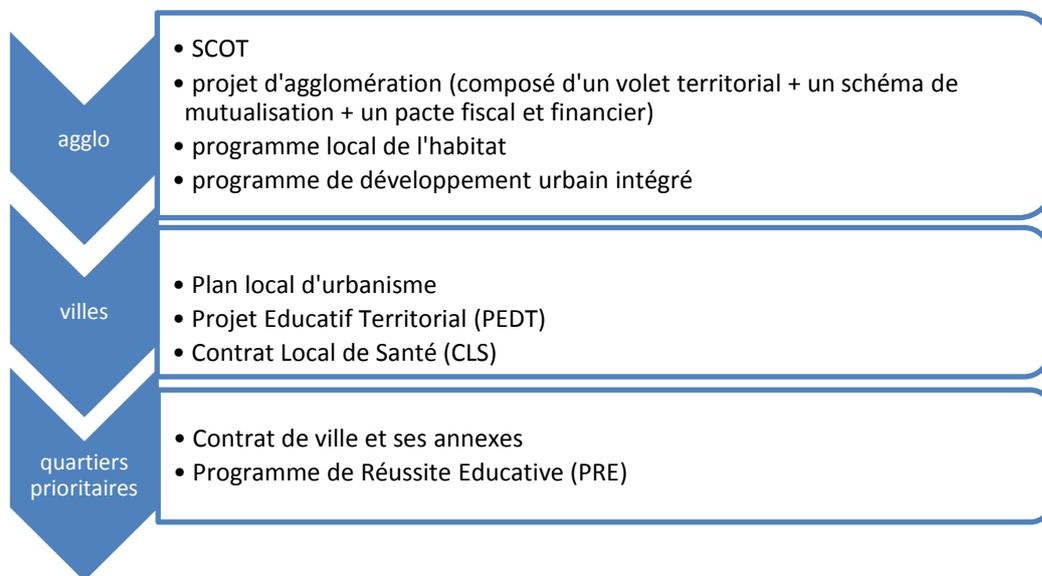
3.2 Panorama des dispositifs liés au contrat de ville

Le nouveau contrat de ville constitue doit constituer un « projet intégré », c'est-à-dire un projet qui articule efficacement les trois piliers du contrat, pour les rendre cohérents.

Cette cohérence passe également par une articulation étroite du contrat de ville avec les autres contrats, plans, schémas qui peuvent exister sur le territoire, à son échelle ou une échelle supra. Certains d'entre eux doivent ainsi pouvoir constituer le volet thématique du contrat de ville : par exemple, le projet éducatif territorial (PEDT) et le contrat éducatif local (CEL) pour le volet éducatif, le contrat local de santé (CLS) pour le volet santé, le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour le volet sécurité/ prévention de la délinquance,...

D'autres doivent pouvoir identifier spécifiquement les quartiers prioritaires dans leurs stratégies contractuelles et préciser les actions qui sont consacrées aux enjeux de ces derniers : par exemple, le schéma d'accueil de la petite enfance pour les départements ou le volet territorial des CPER au niveau régional. Lorsque les plans, schémas ou programmes préexistent au contrat de ville, la loi de programmation précise que l'élaboration de ce dernier n'entraîne pas leur modification.

A CHAQUE ECHELLE, DES DISPOSITIFS





LIENS ENTRE DISPOSITIFS LIES AU CONTRAT DE VILLE ET FINANCEMENT

piliers	thématiques	à articuler avec les dispositifs suivants	ouvrant accès aux financements suivants
<u>pilier 1</u>			
cohésion sociale	Enfance, Education	PRE PEDT REAAP	financements spécifiques Etat + CAF
	Lien social, intergénérationnel et citoyenneté	MONALISA	
	Prévention de la délinquance	CISPD	FIPD
	Santé	contrat local de santé	crédits ARS
	Culture		
	Sports		
<u>pilier 2</u>			
cadre de vie et renouvellement urbain	Habitat et amélioration du cadre de vie	NPNRU PDUI PLH GUP SCoT PLU OPAH	ANRU CPER (PRIR Presles)/axe 8 feder /ANAH
	Mobilité	PDU	
<u>Pilier 3</u>			
Développement économique emploi	Développement économique		CDC
	emploi/insertion	PLIE	emplois aidés/FSE
axes transversaux	Jeunesse		
	Egalité femmes/hommes		
	Lutte contre les discriminations		
	Maîtrise de la langue française		





3.3 Cadre stratégique d'intervention

Le cadre stratégique d'intervention de la politique de la ville se définit autour de 3 piliers :

- pilier 1/"Cohésion sociale" : englobe toutes les questions de petite enfance, d'éducation, de prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport. Avec deux "objectifs prioritaires" à afficher : le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Figureront dans ce pilier une "stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de la lutte contre les discriminations". Enfin, les "mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier du choc de simplification" seront indiquées.

- pilier 2/ « Cadre de vie et renouvellement urbain » : englobe les "objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale" et dans un second temps les conventions Anru elles-mêmes quand elles seront signées. Pour les quartiers non éligibles pour l'Anru, « la programmation de nouveaux équipements publics et de nouvelles activités économiques », ou encore la programmation de la "mobilité dans le parc résidentiel".

- pilier 3/"Développement de l'activité économique et de l'emploi" : regroupe les questions des contrats aidés, des aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, des présences de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers, du soutien à l'entrepreneuriat.

En outre, certaines thématiques seront travaillées de façon transversale :

- l'égalité Femme / Homme
- la jeunesse
- la lutte contre les discriminations





Enfin, les différentes réunions partenariales ont conduit à définir un axe fort, transversal à l'ensemble des piliers du contrat de ville, pour les quartiers de l'agglomération de Vichy : **la maîtrise de la langue française.**

Cet axe comporte plusieurs volets :

- le français langue étrangère (FLE) ;
- l'alphabétisation ;
- la lutte contre l'illettrisme.

La citoyenneté en est le principal corollaire.

Les publics qui doivent être ciblés sont divers :

- les scolaires : constat d'un grand nombre d'enfants qui entrent au collège sans maîtriser la lecture ;
- les populations d'origine étrangère (difficultés pour communiquer, constat établi par les acteurs de l'Éducation nationale et des services enfance des communes pour dialoguer avec les parents) ;
- la population mahoraise : difficulté pour mobiliser des dispositifs en faveur de celle-ci car elle est de nationalité française ;
- le public en insertion (importance de ce volet constaté sur le comité de pilotage du PLIE de VVA).

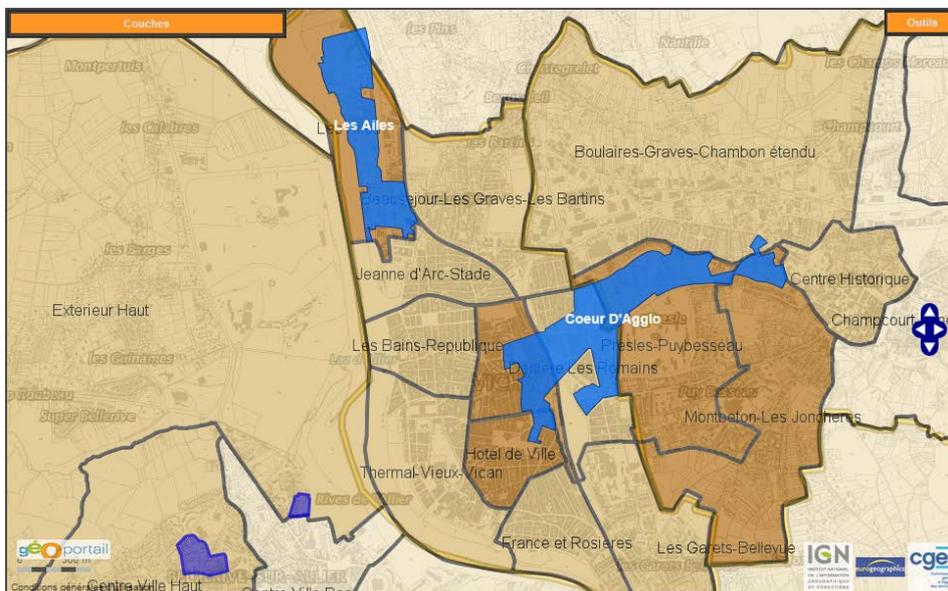
Ce volet doit donc faire l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de la réussite éducative, mais également dans le soutien aux familles monoparentales (développer les modes de garde décalés afin de proposer des cours du soir), et l'accès à l'emploi.

Il convient également de sensibiliser les acteurs du monde économique sur le volet illettrisme et susciter des actions relatives à l'accompagnement des populations maîtrisant peu ou pas le français lors de leur entrée dans le logement social.





Part des immigrés (selon INSEE 2011/source RP) :



Quartiers Cucs hors Zus

Quartiers des contrats urbains de cohésion sociale 2006-2014. Ces quartiers ont été remplacés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2015 (cf loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014)

 Quartiers des Cucs hors Zus

Source : CGET

Quartiers prioritaires

Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer

 Quartiers prioritaires

Source : CGET – Janvier 2015

IRIS - Part des immigrés

-  Moins de 2%
-  Entre 2% et 4%
-  Entre 4% et 8%
-  Entre 8% et 15%
-  Entre 15% et 22%
-  Plus de 22%

Source : RP – Insee – 2014





4 Gouvernance

Les modalités de pilotage

Le contrat de ville se met véritablement au service d'un projet de territoire (et non plus d'une logique de guichet). Dans cette perspective, les centres sociaux et/ou CCAS constituent le pivot de l'animation à l'échelle des quartiers.

Le Comité de pilotage est l'instance décisionnelle du contrat de ville.

Il fixe les orientations stratégiques du contrat, détermine le contenu des appels à projets annuels et s'attache à garantir un véritable projet de territoire.

Le Comité technique prépare les travaux du comité de pilotage.

Il assure un regard transversal de la programmation annuelle des crédits spécifiques de la politique de la ville et prépare, en amont, le travail du comité de pilotage :

- il assure ainsi la préparation de l'appel à projets annuel,
- et dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle, il examine les projets déposés, réoriente, le cas échéant, les dossiers de demande de subvention vers les crédits de droit commun des partenaires.

Le comité de pilotage et le comité technique peuvent s'appuyer sur des **groupes de travail spécifiques** organisés par piliers et réunis soit de façon régulière, soit en fonction des besoins évalués par l'équipe-projet.

Un groupe de travail spécifique au suivi de la rénovation urbaine du quartier de Presles, à Cusset, est constitué dans ce cadre. Il garantit la bonne coordination entre le projet de rénovation du quartier et les actions relevant du contrat de ville.

L'équipe-projet a pour vocation d'assurer l'animation du contrat de ville.

Elle veille à assurer un suivi des actions conduites annuellement et faire émerger des projets qui répondent aux besoins identifiés. Elle est composée :

- de la directrice du service « cohésion sociale » de VVA,
- du délégué du préfet à la politique de la ville,
- des techniciens référents du conseil départemental et du conseil régional,
- un ou deux référents techniques désignés par les Maires de Vichy et Cusset.

L'équipe-projet s'appuiera le cas échéant sur des personnes qualifiées et / ou des acteurs de terrain.

Le processus de validation de la programmation annuelle des crédits de la politique de la ville :

Les partenaires veilleront à ce que la programmation annuelle des crédits de la politique de la ville réponde aux objectifs du contrat de ville précisés par l'appel à projet annuel.

Sur proposition du Comité de Pilotage elle sera soumise, pour validation, aux instances décisionnelles de chacun des partenaires financiers.





schéma des instances de pilotage et de suivi du contrat de ville

comité de pilotage (COPIL)

co-présidé par le Président de VVA (ou son représentant) et le Sous-Préfet de Vichy

rôle : définition des orientations stratégiques, suivi de la mise en œuvre du contrat de ville et validation des actions des programmations annuelles

composition : élus désignés par les Maires des communes de Vichy, Cusset et Bellerive/Allier, du Conseil Départemental, du conseil Régional ainsi que l'ensemble des membres du COTECH

coordination : Délégué du Préfet, chargé(e) de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) VVA

comité technique (COTECH)

rôle : préparation de l'appel à projets, examen des projets en présence des porteurs de projets en vue de la programmation annuelle, suivi, évaluation

composition : Délégué du Préfet, services référents de l'Etat, techniciens référents des villes, de l'agglomération, du département, de la Région, représentants des conseils citoyens, bailleurs, CAF, CCI, CMA, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, la CDC, PRE, centres sociaux et CCAS de Vichy, Cusset et Bellerive/A

coordination : Délégué du Préfet, chargé(e) de la MOUS VVA, centres sociaux Vichy, Cusset et CCAS de Vichy

groupes de travail ad'hoc

pilier 1

pilier 2

pilier 3

coordination : Délégué du Préfet et chargé(e) de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) VVA

équipe projet

composition : référents politique de la ville Etat, CD, VVA, techniciens Vichy et Cusset (dont agen auxquels peuvent s'adjoindre des personnes qualifiées et/ou des acteurs de terrain en fonction des projets examinés ou des thème étudiés

rôle : animation, mise en œuvre du contrat (instruction, suivi des actions, accompagnement des porteurs de projets

coordination : Délégué du Préfet et chargé(e) de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) VVA

Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) est dédiée à l'animation du contrat et à la mise en œuvre du programme d'actions. Elle est composée de de la Directrice de la cohésion sociale de VVA et de son assistante.





5 Elaboration du contrat

5.1 Participation des habitants

La participation des habitants, renforcée dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, doit s'inscrire dans une démarche partenariale de co-construction avec les habitants.

5.1.1 Une démarche partenariale déjà réalisée pour aller à la rencontre des habitants sur un quartier prioritaire.

En 2010, la constitution d'un groupe pluri-partenarial a permis d'initier une démarche de rencontre et de participation des habitants sur la qualité de vie dans leur quartier, à partir d'une grille d'entretien co-construite par les membres du groupe.

Ainsi, entre juin et octobre 2012, neuf binômes (élu/habitant ou technicien/habitant) sont allés à la rencontre des habitants du quartier de Presles. Les 540 entretiens effectués (50,5% des logements ayant pu être enquêtés) ont été analysés et ont permis de dégager des axes de travail et des actions à réaliser. Depuis, plusieurs d'entre elles, portées par le centre social « la Passerelle », se sont concrétisées (ex : journée « interculturelité ») ou sont en cours d'élaboration (ex : projet « accorderie »).

Ce travail a également permis un croisement avec d'autres diagnostics et l'identification de « personnes ressources » qui seront sollicités et mobilisés dans le cadre de la concertation citoyenne

5.1.2. Les conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a créé et rendu obligatoires les conseils citoyens dans les quartiers prioritaires.

La mise en place de « conseils citoyens » doit permettre « de conforter les dynamiques citoyennes existantes et garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. »
(extrait du cadre de référence des conseils citoyens édité par le CGET).

Le conseil citoyen vise à valoriser l'expertise d'usage des habitants, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien. Il contribue, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition et la co-construction des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.





5.1.2.1 Composition et fonctionnement

Sur le territoire des deux quartiers prioritaires (cœur d'agglomération et les Ailes/port charmeil), il a été décidé de créer 4 conseils citoyens :

- un pour le quartier des Ailes-Port-Charmeil,
- deux pour le quartier « Cœur d'agglomération » pour tenir compte de la spécificité de ce quartier situé à la fois sur Vichy et sur Cusset,
- un pour les quartiers de Bellerive/Allier (sortis de la géographie prioritaire et placés en veille active à la demande du Maire).
 - Pour les quartiers de Vichy, les conseils citoyens sont portés par l'association des Graves, domiciliée à la Barak, rue de Venise à Vichy.
 - Celui de Cusset est porté par l'association départementale PEP 03 dont une antenne est domiciliée au centre social La Passerelle (au sein du quartier prioritaire cœur d'agglomération/partie cussétoise).
 - Le conseil citoyen de Bellerive-sur-Allier est porté par une association créée spécialement à cet effet : l'association Cap Quartiers Citoyens.

Entre février et fin avril 2015 plusieurs réunions publiques ont permis de présenter aux habitants et aux acteurs locaux les enjeux des conseils citoyens

Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné et d'autre part et à part égale, des représentants d'associations et acteurs locaux. Le collège « habitants » doit respecter la parité femmes/hommes.

Les 4 conseils citoyens sont en cours de constitution.

Celui du « cœur d'agglomération/ Vichy » est créé. Un courrier vient d'être adressé au Préfet pour validation. Il comprend 28 membres se répartissant, conformément à la loi, entre un collège d'acteurs locaux de 14 membres et, à part égale, un collège d'habitants respectant la parité, soit 7 femmes et 7 hommes.

Les trois autres devraient être définitivement mis en place au cours de l'automne 2015.

Une formation (co-financée par l'Etat et VVA en 2014) a démarré pour les 2 conseils citoyens de Vichy et celui de Cusset pour mieux comprendre les enjeux de la participation des habitants et acquérir les techniques et méthodes nécessaires pour susciter et animer les temps de participation.

5.1.2.2 Modalités d'association des conseils citoyens au processus d'élaboration et de suivi du contrat

En attendant la mise en place définitive des conseils citoyens, parmi les habitants et acteurs locaux s'étant portés volontaires pour intégrer cette nouvelle structure, des représentants ont été invités à participer à toutes les réunions : diagnostic partagé, comité technique et comité de pilotage du contrat de ville en vue de l'écriture du présent contrat.

Ils seront également associés pleinement à toutes les étapes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de ce contrat.





5.2 Méthodologie d'élaboration du contrat

Le contrat de ville a été élaboré à l'initiative conjointe du Président de Vichy Val d'Allier et du Préfet de l'Allier. Ont été associées les communes de Vichy et Cusset qui ont sur leur territoire un quartier prioritaire, ainsi que la Région et le Département, en fonction de leurs compétences respectives et dans le respect de leurs orientations.

D'autres partenaires investis dans ces quartiers ont été également associés à la démarche d'élaboration et à la définition des orientations et des objectifs, notamment les représentants des conseils citoyens, les bailleurs, Pôle Emploi, la Mission Locale, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, les chambres consulaires et la Caisse des Dépôts et Consignations et les associations intervenant dans les quartiers...

Entre octobre 2014 et juin 2015, plusieurs réunions de concertation ont permis de partager les éléments de diagnostics recueillis et de définir collectivement les enjeux, et les stratégies locales inscrites dans le développement global de l'agglomération.

✚ **8 octobre 2014**, en Sous-Préfecture de Vichy : une première réunion de concertation a permis de présenter aux partenaires (futurs signataires du contrat de ville) le processus d'élaboration du contrat et notamment la 1^{ère} phase préparatoire à mettre en œuvre autour d'un diagnostic partagé s'appuyant sur les politiques conduites par les différents acteurs et en incluant les thématiques transversales (égalité femmes/hommes – jeunesse – lutte contre les discriminations) de même que le calendrier prévisionnel. Trois groupes de travail correspondant aux trois piliers (cohésion sociale, cadre de vie/rénovation urbaine et emploi/développement économique) ont été mis en place.

✚ **20 novembre 2014** : une réunion de l'ensemble des partenaires impliqués dans l'ancien contrat (CUCS) a permis une évaluation collective et partagée de ce contrat. Un croisement des éléments de diagnostic recueillis a pu être complété avec ceux collectés au cours des rencontres suivantes :

→ Pilier 1 / pilotage DDCSPP

- ✚ **13 janvier 2015** (DDCSPP Moulins) : réunion des partenaires concernés par le pilier 1
- ✚ **4 février 2015** : réunion du groupe de travail sur le thème de la réussite éducative
- ✚ **5 février 2015** : réunion du groupe de travail sur la santé et le lien social
- ✚ A titre d'information, la réunion du groupe de travail « culture » se tiendra au cours de l'automne 2015





→ Pilier 2 / pilotage DDT

✚ **13 et 19 novembre 2014** (VVA) : réunions de co-construction du projet de territoire en présence des principaux partenaires impliqués dans la rénovation urbaine et le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

D'autres réunions (près d'une trentaine à ce jour) concernant plus particulièrement le **projet de rénovation urbaine du quartier de Presles** se sont tenues.

→ Pilier 3 / pilotage la DIRECCTE

✚ **6 novembre 2014** (VVA) : réunion des partenaires autour du pilier

✚ **9 juin 2015**: première réunion du SPEP dédié aux quartiers prioritaires

En outre, concernant **la maîtrise de la langue française**, un groupe de travail a été créé, mobilisant l'ensemble des partenaires concernés par cette thématique et notamment le Centre Régional de l'Illettrisme (CRI) et le CAVILAM Alliance française.

Deux réunions se sont tenues, les **2 avril** (à VVA) et **26 mai 2015** (Sous-Préfecture) qui ont permis de conclure collectivement à la nécessité d'en faire localement un axe transversal.

Ces différentes réunions ont mobilisé de nombreux partenaires, notamment des élus, des acteurs de terrain, et des techniciens/experts des questions traitées.

Elles ont permis l'établissement d'un diagnostic partagé sur la base des éléments suivants :

- Définition des atouts et des faiblesses des quartiers prioritaires,
- Précision et mobilisation des données disponibles et identification des ressources du territoire.

Les réunions du COTECH, le **14 janvier** et du COPIL, le **21 janvier**, ont permis, sur la base du diagnostic partagé, de dégager les premières pistes de travail suivantes :

- ✚ **Nécessité de mobiliser et collecter** un nombre réduit mais pertinent (collectivement défini) de **données statistiques** permettant une observation régulière des quartiers prioritaires de manière à pouvoir en mesurer l'évolution. Cette collecte est indispensable notamment **sur le nouveau quartier « cœur d'agglomération »** qui, a priori présente un certain nombre de caractéristiques différentes et pour lequel peu de données sont à ce jour centralisées pour la partie située sur la commune de Vichy ;
- ✚ **Confirmation de la nécessité impérieuse de se mobiliser fortement autour du projet de rénovation urbaine du quartier de Presles ;**
- ✚ **Nécessité de rester également mobilisés sur les problématiques liées à l'emploi ;**





- ✚ Pertinence de travailler de façon transversale dans l'ensemble des piliers, la **maîtrise de la langue française** (FLE, alphabétisation et lutte contre l'illettrisme), pour différents publics (scolaires population d'origine étrangère, population mahoraise, public en insertion), avec pour corollaire la citoyenneté ;
- ✚ Nécessité d'améliorer la santé et l'hygiène des jeunes suivis par la Mission Locale, de **développer l'accompagnement psychologique des publics jeunes** (Maison des adolescents saturée), d'organiser et coordonner les **actions de prévention du suicide et des conduites addictives** ;
- ✚ Intérêt de confier à un **opérateur unique** l'expertise et la coordination des actions relevant d'un secteur spécifique (ex : les centres sociaux pour l'animation, le PRE pour la réussite éducative et les questions de santé, etc...) ;
- ✚ **Meilleure articulation des actions** portées dans le cadre du contrat de ville avec celles du **CISPD** sur les 3 axes définis par la stratégie nationale de prévention de la délinquance :
 - Actions en direction de la jeunesse
 - Actions en direction des victimes, prévention des violences intrafamiliales
 - Tranquillité publique (déclinée à l'échelle des quartiers prioritaires avec un point particulier autour de la Gare de Vichy).

Le diagnostic, les orientations stratégiques déclinées en objectifs ont ensuite été soumis aux partenaires.

Ils ont été validés par le comité de pilotage au cours de sa réunion du 6 juillet, devenant ainsi l'ossature du projet de développement social et urbain des quartiers, pour les 6 années à venir.





6 Orientations stratégiques / Objectifs

Préambule : Afin de garantir un projet de territoire co-construit et d'articuler les orientations stratégiques, les objectifs et les programmes d'actions opérationnels des différents piliers, sont identifiés les « opérateurs uniques » suivants :

- les centres sociaux Barjavel (Les Ailes –Vichy), la Passerelle (partie cussétoise du cœur d'agglomération) et le CCAS de Vichy (partie vichyssoise du cœur d'agglomération), pour toutes les actions relevant de l'animation des quartiers,
- le Programme de Réussite Educative (PRE) pour toutes les actions individuelles qui relèvent de la réussite éducative,
- la coordination des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) pour toutes les actions qui relèvent de la réussite éducative dans le cadre scolaire,
- l'équipe projet « Programme de Rénovation Urbaine » pour les questions relevant spécifiquement du programme de rénovation urbaine du quartier de Presles,
- le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), pour les questions relevant du développement économique et de l'emploi.

Remarque : chaque année l'appel à projets déclinera les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre sous la forme d'un programme d'actions opérationnel.





Les orientations stratégiques et les objectifs à décliner en programmes d'actions opérationnels sont identifiés par pilier dans les conditions ci-après :

Pilier 1 = cohésion sociale :

Thème	orientations stratégiques	objectifs (à décliner en programme d'actions opérationnel)
Réussite éducative	Soutenir la fonction parentale	Accompagner et développer les lieux d'accueil d'accompagnement parental
		Favoriser le développement d'actions de soutien à la parentalité
		Favoriser les projets associant parents/enfants
		Développer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants
		Développer de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école
	Améliorer le bien être et la réussite des élèves tout au long de leurs parcours scolaires	Réduire les écarts de réussite scolaire
		Favoriser la mixité sociale et culturelle dans les établissements scolaires.
		Favoriser et soutenir l'implication des jeunes dans les associations
		Lutter contre le décrochage scolaire
santé	Favoriser l'accès au système de soins et de santé	Améliorer l'accès aux soins de 1er recours en favorisant l'installation de médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité
		favoriser la mise en place d'actions d'éducation à la santé
	Mieux prendre en charge la souffrance psychologique	encourager la mise en place de systèmes de soutien psychologique, notamment pour les jeunes
		Réduire l'isolement es personnes
	développer les dispositifs de prévention et d'éducation à la santé	favoriser la pratique sportive
		prévenir les conduites addictives et notamment l'alcoolisation des jeunes
		favoriser les actions d'éducation à l'équilibre alimentaire
		développer l'approche spécifique des questions relatives à l'éducation à la sexualité





Pilier 1 (suite)

Thème	orientations stratégiques	objectifs (à décliner en programme d'actions opérationnel)
Lien social, intergénérationnel et développement de la citoyenneté	Faciliter les relations sociales et solidaires	Développer les temps d'accueil des nouveaux arrivants
		Favoriser l'échange de compétences et de savoirs entre habitants
		Favoriser les temps de rencontres interculturelles
		Développer les activités partenariales et intergénérationnelles.
		Réduire les conflits de voisinage
	Renforcer l'Education à la citoyenneté, au civisme et aux principes de la République	Faire de la prévention par l'éducation au droit et à la citoyenneté par le sport, la culture, les loisirs
	Favoriser (notamment chez les jeunes) l'exercice de la citoyenneté par des projets collectifs	
	promouvoir un engagement citoyen par le service civique et l'implication des jeunes dans les associations	
Prévention de la délinquance	Prévenir la délinquance et la récidive	Poursuivre/conforter l'action de l'équipe de prévention spécialisée.
		Prévenir les violences scolaires
		Développer les accompagnements en faveur des jeunes sous-mains de justice (16/25 ans) et promouvoir des actions de parrainage.
		Développer des actions de prévention et de lutte contre la radicalisation
	Améliorer la tranquillité publique	Favoriser les actions relevant de la lutte contre les nuisances sonores.
		Réduire les phénomènes d'incivilités dans les quartiers.
	Développer l'accès au droit - Aide aux victimes - Médiation	Soutenir les actions visant à assurer une meilleure prise en compte des victimes d'infractions pénales.
		Développer le recours à la médiation sous toutes ses formes.
	Lutter contre les violences intra ou extra familiales - Médiation	Développer les actions de lutte contre les violences en partenariat avec l'observatoire départemental des violences faites aux femmes porté par le Conseil Départemental.
		Prévenir les violences intrafamiliales.
Développer et soutenir les actions en faveur de la responsabilisation des conjoints violents		
	Former à la détection des violences faites aux femmes.	
Lutter contre l'insécurité routière	Développer et soutenir les actions de prévention	
Culture	Développer l'accès à la culture	Proposer un accompagnement physique et psychologique pour inciter les habitants des quartiers à se rendre sur les lieux culturels
		Développer des actions culturelles de qualité au sein des quartiers
	Favoriser l'éducation artistique et culturelle	Sensibiliser aux cultures actuelles (numérique...).
		Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression des habitants

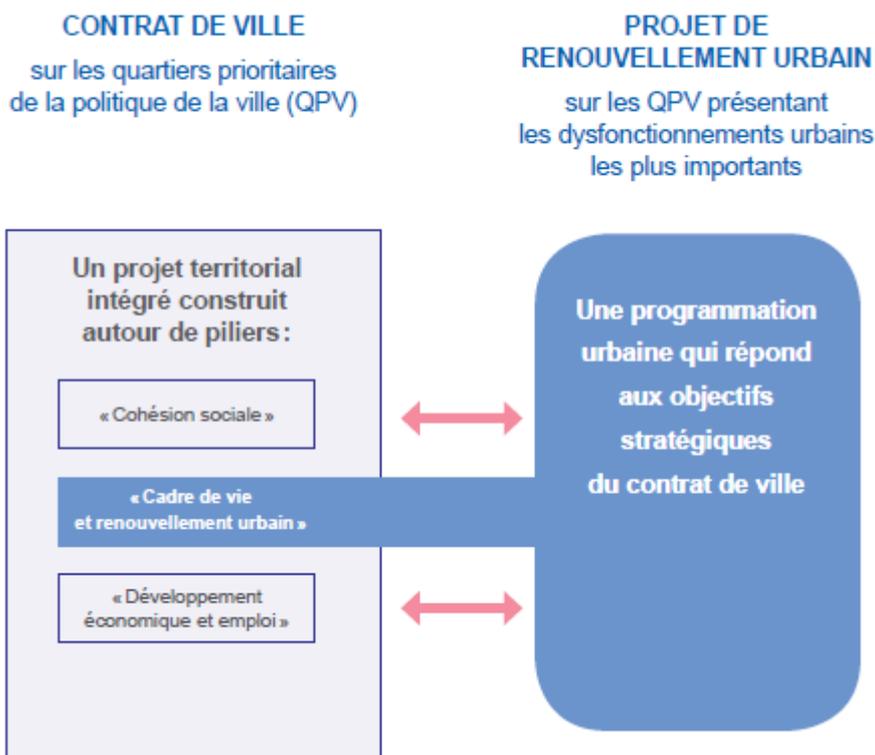




Pilier 2 = cadre de vie et renouvellement urbain

Thème	orientations stratégiques	objectifs (à décliner en programme d'actions opérationnel)
Habitat et mixité sociale	Améliorer la mixité sociale	Dédensifier l'offre de logements HLM dans le quartier de Presles
		Favoriser l'émergence de programmes d'habitat privé dans le quartier de Presles (locatif privé, accession à la propriété) afin de diversifier l'offre d'habitat
		Élaborer la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale (annexe du contrat de ville)
	Lutter contre les discriminations à l'accès au logement, à l'adresse, ...	
Améliorer les conditions de logement des habitants et notamment ceux du quartier "cœur d'agglomération" et maintenir une bonne qualité de service rendu aux locataires	Réhabiliter, en particulier sur le plan énergétique, les logements HLM des quartiers prioritaires	
	Poursuivre les actions engagées dans le cadre des OPAH de renouvellement urbain et de droit commun mises en place depuis le 18 octobre 2013 afin d'améliorer les conditions de logement des ménages du parc privé (traitement de l'habitat et des îlots dégradés, rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie...)	
Gestion Urbaine de Proximité	Mettre en œuvre les actions à définir dans le cadre d'une convention de GUP	objectifs à préciser à l'issue du "diagnostic en marchant"
Commerces et services de proximité	Maintenir, créer, diversifier une offre de commerces et/ou de services de proximité	Développer une offre de commerces et/ou de services de proximité dans les quartiers prioritaires
		Réhabiliter l'immobilier commercial pour maintenir voire diversifier l'offre sur le quartier des Ailes
Espaces extérieurs et de loisirs	Créer, réaménager, rénover des espaces extérieurs et de loisirs	créer, aménager des aires de jeux sur les quartiers Port-Charmeil et "cœur d'agglomération"
		Rénover, réaménager les aires de jeux du quartier des Ailes
		Requalifier les espaces extérieurs dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Presles (résidentialisation, espaces publics, aménagement des berges du Sichon...)
Equipements publics et associatifs	Développer, réhabiliter des équipements polyvalents de proximité (culturels, dédiés aux habitants, à la jeunesse, aux sportifs, ...)	Identifier les lieux propices au développement et à l'animation du quartier, les rénover pour les adapter en vue d'une appropriation des habitants
		créer un équipement d'agglomération
Mobilité et déplacements	favoriser la mobilité et les déplacements, notamment les modes doux	Désenclaver le quartier de Presles (amélioration de la desserte interne et externe tous modes) afin de le reconnecter au tissu urbain avoisinant et rendre ainsi plus accessible pour les habitants du quartier- l'accès à l'offre de commerces et de services située en périphérie





Le quartier de Presles à Cusset (partie du quartier prioritaire "Cœur d'agglomération) est identifié comme quartier d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Ce projet de renouvellement urbain constitue l'axe prioritaire du pilier 2.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain régional qui sera signée après la phase de protocole de préfiguration constituera une annexe du contrat de ville. Le projet s'attachera à prendre en compte les critères de recevabilité édictés au titre I du règlement général de l'ANRU du 7 août 2015. Il s'inscrira dans les orientations et objectifs définis ci-après pour le pilier 2, tout en recherchant une articulation avec les orientations définies pour les autres piliers 1 et 3 du contrat de ville.





Pilier 3 = développement économique/emploi

La loi assigne à ce pilier un objectif chiffré : réduction de moitié des écarts de taux d'emploi* entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes.

*Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. (définition INSEE).

L'impulsion et la coordination des actions du pilier 3 s'effectuent au sein d'un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) dédié aux quartiers, mis en place au 1^{er} semestre 2015. Le pilotage est confié à la DIRECCTE

Thème	orientations stratégiques	objectifs (à décliner en programme d'actions opérationnel)
Economie	Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs	<p>Développer des actions spécifiques tendant à revaloriser certaines branches professionnelles d'activité notamment en rapprochant les besoins des entreprises et les compétences des actifs</p> <p>Repérer des pratiques d'entreprises innovantes à valoriser et diffuser</p> <p>Travailler sur les représentations et les échanges entre monde économique et monde social.</p> <p>Inciter au développement d'activités d'utilité sociale et de services de proximité (notamment services à la personne), approfondir les métiers de demain, emplois émergents, notamment dans le milieu associatif, et étudier les possibilités de développement offertes par l'emploi partagé.</p>
	Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers	<p>Soutenir la création, l'extension, la reprise et la transmission d'entreprises (couveuse d'entreprise et/ou groupement de créateurs) ainsi que les commerces de proximité</p>
		<p>Accompagner les entreprises vers le recrutement des salariés issus des quartiers prioritaires</p> <p>Valoriser et promouvoir des projets d'insertion professionnelle auprès des entreprises</p> <p>Développer les actions innovantes d'accompagnement et de formation en direction des publics jeunes</p> <p>Accompagner les 16/25 ans sortis sans qualification professionnelle et sans projet professionnel</p> <p>Développer la mise en place, dans tout projet porté ou subventionné par la puissance publique des clauses d'insertion sociale</p> <p>Favoriser l'accès à l'emploi, notamment des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée, par une offre d'insertion et particulièrement d'insertion par l'activité économique</p> <p>Lever les freins à l'emploi (mobilité -y compris garde d'enfants-formation, fracture numérique, bien être et estime de soi)</p> <p>Développer des actions spécifiques d'accompagnement pour l'accès à l'emploi des femmes et pour la création d'entreprises par les femmes.</p> <p>Soutenir la professionnalisation des acteurs des structures d'accueil et d'insertion par l'activité économique</p> <p>Créer et/ou soutenir l'accompagnement des jeunes en grande précarité, exclus du droit commun, préalablement à leur positionnement sur tout dispositif de droit commun (Garantie-jeunes, emplois d'avenir, chantiers écoles, chantiers d'insertion, Ecole de la 2ème chance....)</p>





7 Mise en œuvre du contrat

L'appel à projets et le calendrier

Chacune des programmations annuelles sera constituée à partir d'un appel à projets diffusé le plus largement possible, par tout moyen, et selon les étapes suivantes :

1/ Lancement de l'appel à projets dans le cadre d'une réunion publique (fin septembre).

Les porteurs de projets sont invités à se rapprocher des « opérateurs uniques » suivants :

- les **centres sociaux** Barjavel (Les Ailes –Vichy), la Passerelle (partie cussétoise du cœur d'agglomération) et le **CCAS de Vichy** (partie vichyssoise du cœur d'agglomération), pour toutes les actions relevant de l'**animation des quartiers**,
- le **Programme de Réussite Educative (PRE)** pour toutes les **actions individuelles** qui relèvent de la **réussite éducative**,
- la **coordination des Réseaux d'Education Prioritaire (REP)** pour toutes les actions qui relèvent de la **réussite éducative dans le cadre scolaire**,

2/ Collecte des dossiers de demande de subvention et des fiches synthétiques de présentation des projets par le service « cohésion sociale » de VVA (MOUS) au cours du dernier trimestre de l'année n-1

3/ Examen des projets par l'équipe-projet (début décembre)

4/ Comité technique + SPEP (janvier) : préparation de la programmation annuelle

5/ Comité de pilotage (fin janvier – début de février) : validation des actions de la programmation annuelle.

Les subventions sont ensuite notifiées aux porteurs de projets après validation de la programmation par le préfet (pour les crédits de l'Etat) et vote des montants de subvention par les assemblées délibérantes de l'EPCI Vichy Val d'Allier, du conseil départemental et du conseil régional au cours du 1^{er} semestre de l'année pour permettre le démarrage des actions au plus tôt.





Les financements

- Les signataires du présent contrat s'engagent :



⇒ **la Région**

Au regard de ces compétences, et au-delà des crédits spécifiques ci-après mentionnés, la Région souhaite s'engager à prioriser la mobilisation des crédits de droits communs en matière de création d'entreprise, d'économie sociale et solidaire et de formation. Ces thématiques toucheront de manière transversale les piliers 1, 2 et 3 des contrats de ville.

1) En matière de création d'entreprises

Grâce à plusieurs dispositifs (FIAD, dispositifs régionaux et européens en partenariat avec des opérateurs (Auvergne Active, Initiative Auvergne, Réseau Entreprendre Auvergne ..), la Région soutient la création-reprise d'entreprise sur tout le territoire régional avec plusieurs outils (prêts à taux zéro, prêts d'honneur (JEREMIE), fonds de garantie etc.), mais souhaite s'engager, dans le cadre des contrats de ville, à soutenir de manière spécifique (ou bonifiée) les projets portés par des habitants des quartiers prioritaires ou des projets se développant sur les quartiers prioritaires. Les modalités détaillées de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

2) En matière d'économie sociale et solidaire

La Région intervient dans les quartiers de la politique de la ville au titre de l'économie sociale et solidaire via le soutien à des associations porteuses de chantiers d'insertion ou de projets d'auto-réhabilitation. Au regard de la dynamique positive enclenchée par ces initiatives, la Région proposera un soutien renforcé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire portant des projets dans les périmètres des quartiers prioritaires. Les modalités précises de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

3) En matière de formation

La Région finance des actions de formation professionnelle au bénéfice des personnes sans emploi, notamment les jeunes (en particulier les jeunes NEET). Ce soutien est réalisé au travers du programme d'actions collectives de formation (préparatoires ou visant une certification professionnelle). Dans le cadre de la politique de la ville, la Région peut s'assurer de la présence, sur les actions de formation, de personnes issues de ces quartiers. La Région peut également financer des actions expérimentales destinées à renforcer les possibilités d'insertion professionnelle des habitants de quartiers de la politique de la ville. Dès qu'elle finance une formation, la Région apporte en parallèle à chaque apprenant le statut de stagiaire de la formation professionnelle (Code du Travail) incluant la rémunération et couverture sociale.

En outre, la Région, comme indiqué au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, mobilisera des crédits spécifiques à hauteur de 35 millions d'euros pour soutenir le renouvellement urbain (pilier 2) des quartiers prioritaires d'intérêt national et d'intérêt régional mais aussi le développement économique et l'emploi (pilier 3) dans ces quartiers.





⇒ La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de *l'agglomération de Vichy*.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.





⇒ les autres partenaires

- s'engagent à **mobiliser prioritairement les crédits de droit commun** dont ils ont la gestion dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques publiques sectorielles respectives.

Les **crédits spécifiques mobilisés au titre de la politique de la ville** viendront de manière **additionnelle** compléter les enveloppes budgétaires dédiés aux quartiers prioritaires ;

- Ils pourront mobiliser des **crédits d'investissement** pour des projets structurants et/ou de nature à améliorer le cadre de vie des habitants.

- Ils auront la possibilité d'**inscrire dans la durée (3 ans maximum) un même projet** et uniquement dans les cas où les résultats ne peuvent être mesurés que sur cette période.

Un même projet ne pourra pas être soutenu au-delà de 3 ans par des crédits spécifiques de la politique de la ville mobilisés par l'Etat et VVA, à l'exception de ceux identifiés par le COPIL comme étant particulièrement pertinents et/ou efficaces

8 Evaluation

Les signataires du présent contrat s'engagent à **participer activement et annuellement à la mise à jour du diagnostic de territoire.**

En effet, il convient d'affirmer la nécessité pour l'ensemble des partenaires de se mobiliser de façon régulière et continue sur **la collecte et le partage de données statistiques** pour chacun des piliers pour aboutir à une observation sociale permanente et actualisée des quartiers ; cette observation devient une composante indispensable, sans laquelle l'adéquation des besoins et des moyens mis en œuvre pour y répondre (priorités, plans d'actions) ne saurait être assurée.

Les groupes de travail thématiques se réunissent de façon régulière à l'initiative de l'équipe projet afin d'adapter et le cas échéant compléter les orientations stratégiques du présent contrat en s'appuyant en particulier sur les éléments d'évaluation collectés annuellement.

Une attention toute particulière sera donnée aux travaux de l'équipe projet chargée du PRU du quartier de Presles afin d'obtenir la meilleure articulation possible avec les actions conduites dans le cadre des piliers 1 et 3.

Le présent contrat de ville doit naturellement intégrer la question de son évaluation dès la phase d'élaboration et, pour cela, formuler des objectifs et des résultats attendus qui soient évaluables et pour lesquels il convient d'identifier rapidement des critères d'évaluation et des indicateurs de résultat.





Deux modalités d'évaluation sont retenues :

① Evaluation des actions mises en œuvre annuellement

♦ L'évaluation de la mise en œuvre du contrat de ville sera réalisée au travers des **bilans annuels d'actions** (bilans d'activités et financiers) pour lesquels les critères d'évaluation et indicateurs de résultats auront été au préalable fixés et les moyens humains, techniques, et financiers mobilisés seront appréciés. A cet effet, une fiche spécifique sera intégrée au dossier de demande de subvention.

L'évaluation devant permettre de mesurer l'écart entre les résultats attendus et les réalisations, l'obligation d'établir un bilan annuel de réalisation ne peut tenir lieu d'évaluation, même s'il contribue à alimenter cette dernière.

♦ Un document de suivi des actions sera mis à jour et partagé par les partenaires.

♦ Une rencontre annuelle des porteurs de projets permettra donc une **évaluation globale des actions**.

Grâce à une animation participative, les axes prioritaires seront dégagés (nouveaux ou reconduits) et intégrés dans le nouvel appel à projets annuel qui énoncera les résultats attendus.

② Evaluation de la mise en œuvre du contrat de ville

Une évaluation à mi-parcours (début 2018) permettra, le cas échéant, de :

- réorienter le contrat de manière plus substantielle suite à l'analyse des écarts entre les objectifs prévus et les résultats observés,
- établir une appréciation d'ensemble sur sa conception et sa mise en œuvre.

Le contrat de ville s'appuyant largement sur une logique d'approche globale et de projet territorial, l'évaluation devra donc rendre compte de cette transversalité et de cette dynamique de projet territorial. Sera notamment mesuré l'impact global des différents dispositifs adossés (PRE, CISPD, CLS, PLIE, ...).

L'évaluation portera donc à la fois sur la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville, mais aussi sur les pratiques et les façons de faire. Il conviendra donc :

- d'identifier les résultats obtenus au regard des changements ou des améliorations constatés au profit des habitants par rapport à leur situation de départ ;
- d'apprécier l'impact de l'ensemble des dispositifs et moyens mobilisés sur la durée du contrat et sur les grands enjeux repérés ;
- d'apprécier les partenariats mobilisés ou encore l'approche globale, la participation des habitants et la conduite de projet (articulation entre le portage technique et le portage politique).





Le contrat de veille active pour les quartiers de

bellerive 

SOMMAIRE

 **Présentation de BELLERIVE SUR ALLIER**

 **Une volonté politique**

 **Les quartiers de BELLERIVE SUR ALLIER**

- La Cité Clair Matin,
- Le Champ du Bois,
- Le Golf

 **Composition du quartier de veille**

 **Les 3 piliers**

 **Réduire la pauvreté en continuant l'action sociale**

 **Cadre de vie, renouvellement urbain**

 **Développement économique et emploi**

 **Axe transversal**





bellerive

Bellerive-sur-Allier est une ville du département de l'Allier de près de 9 000 habitants, chef-lieu de canton. Elle est intégrée à l'agglomération de Vichy Val d'Allier (23 villes - 77000 habitants). Elle a une superficie de 1897 ha.



Ville fleurie (2 fleurs), la ville de Bellerive est tournée vers :

Un accueil touristique avec :

196 chambres d'hôtels,
148 lits en résidence hôtelière,
227 emplacements dans les 2 seuls campings de l'agglomération.



Un accueil collectif extraordinaire :

201 lits au CREPS avec 1038 stagiaires accueillis en formation et 33 489 nuitées
240 lits au Centre Omnisport, soit 240 000 passages par an, c'est la plus grande structure d'accueil sur l'agglomération

1ère ville résidentielle de VVA :

69% des résidences principales sont des maisons,
66% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale.

Une ville à vocation économique et commerciale :

396 entreprises (privées et publiques) ont été répertoriées au 1er janvier 2013,
Avec des zones économiques en cours de développement : Les Calabres, Le Carré d'As,
des zones artisanales : Monzière.

Actuellement, 26% des habitants travaillent dans leur commune de résidence.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).





En résumé.... BELLERIVE SUR ALLIER.....

Une ville résidentielle :

- 69% des résidences principales sont des maisons,
- 66% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale,
- 65% des résidences principales ont été construites entre 1946 et 1990,
- 54% de la population habite la même résidence depuis plus de 10 ans,

Un potentiel économique :

- 26% des habitants travaillent dans leur commune de résidence,
- 77% de la population active (15 à 64 ans) a un emploi stable : Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée,

Pour autant une situation qui cache des inégalités avec une population fragilisée :

- Le revenu médian des habitants des quartiers est de 8 700€ (contre 11 400€ sur l'agglomération),
- 13% de la population entre 15 et 64 ans est en situation de chômage (au sens du recensement),
- 36% des ménages sont composés d'une personne seule (dont 24% d'une femme),
- 29% des femmes salariées travaillent à temps partiel,
- 20% des habitants ont moins de 20 ans et sont majoritairement domiciliés sur les quartiers en veille active.

Une volonté politique

De 2006 à 2014, les quartiers de BELLERIVE étaient intégrés aux quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé à l'échelle de l'agglomération de Vichy.

En 2015, ces quartiers « CUCS non ZUS (Zones Urbaines Sensibles) » n'ont pas été retenus par l'Etat pour figurer dans la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville (le nombre d'habitants de ces 2 quartiers Bellerivois étant inférieur à 1000).

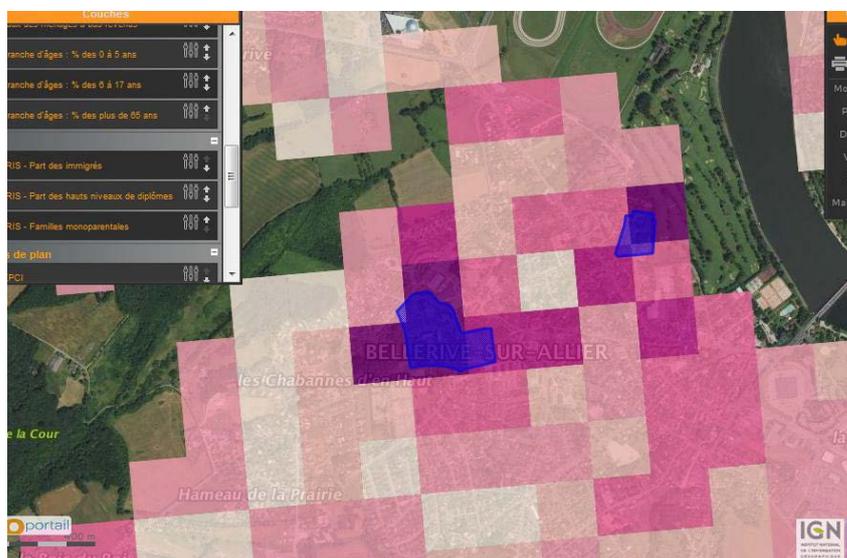
Néanmoins les revenus des habitants étant très faibles, le maire de la commune, **Jérôme JOANNET** a sollicité et obtenu du Préfet, la mise en place d'un contrat de veille active.

Dès octobre 2014, un comité de pilotage a permis la création d'un **Conseil Citoyen** porté par l'association « Cap Quartiers Citoyens » dont le Président est Philippe RONDEPIERRE.

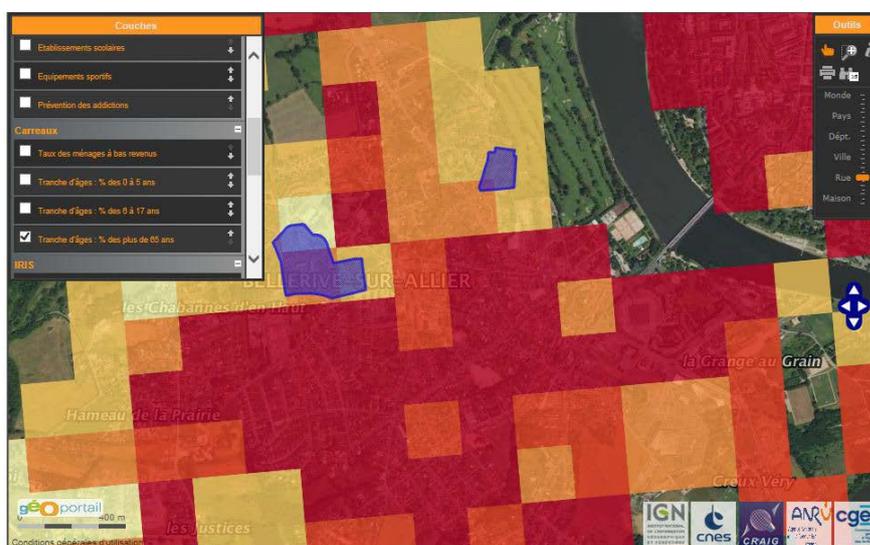




Quartiers de BELLERIVE SUR ALLIER en veille active *En fonction des ressources (carroyage utilisé pour définir les quartiers prioritaires)*



Les zones les plus foncées représentent les poches de pauvreté sur le territoire communal.



Les zones les plus claires représentent la population la plus jeune.





Les quartiers placés en veille active de l'agglomération se composent de :

- Champ du Bois,**
- Cité Clair Matin,**
- Le Golf.**

dont l'habitat est géré par **les bailleurs sociaux** :

- SCIC Habitat,**
- ALLIER Habitat.**

Ils regroupent :

-1297 habitants pour 408 logements (soit environ 14% de la population de la ville de BELLERIVE)

-20% sont des jeunes de moins de 20 ans,

-24% sont exclus du monde du travail,

-11,7% de demandeurs d'emploi sur l'unité urbaine (contre 10,3% moyenne nationale),

- Les revenus y sont nettement plus bas que sur l'ensemble de l'agglomération et de la région : 8 700€
- ces quartiers n'ont pas bénéficié d'investissement et de rénovation depuis 10 ans,
- un seul plan de réhabilitation s'est réalisé sur Clair Matin en 2004,
- un autre plan a été annulé par le bailleur social, sur le Golf.

Dans le cadre de la politique de la ville, aucune rénovation sérieuse ne semble pouvoir être engagée, mais a minima des aménagements au titre de la réinsertion sont indispensables, par exemple : plateau multisports.





Cité Clair Matin



ALLIER HABITAT

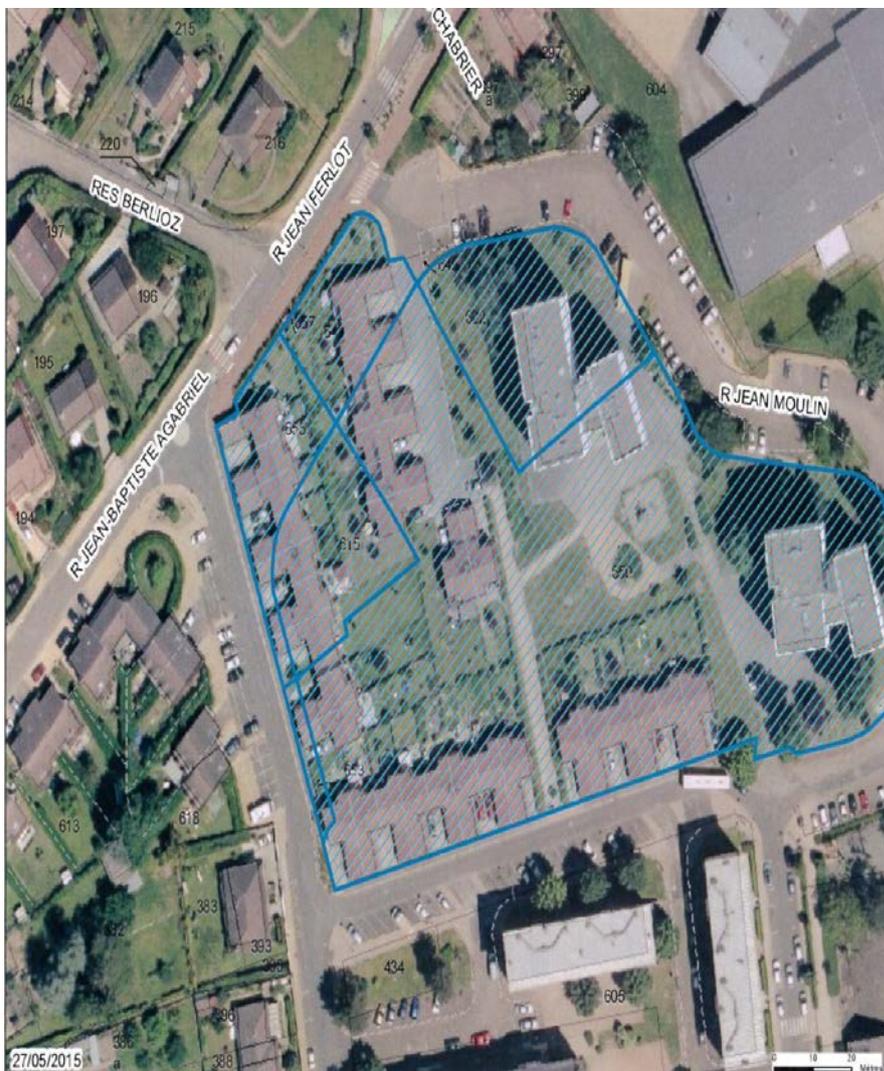
Construction en 1965, 152 appartements, Réhabilitation en 2004 6 bâtiments,

Ascenseur dans le bâtiment B DPE : codification C





Le Champ du Bois



SCIC Habitat

■ Construction en 1974, ■ 2 bâtiments, ■ 102 appartements,

■ Ascenseurs dans les 2 bâtiments ■ DPE : codification E





Le Golf



SCIC Habitat

- Construction en 1970
- 3 bâtiments
- 154 appartements
- 2 ascenseurs à la Tour du Golf
- DPE : codification E





Axes prioritaires pour la zone de veille active

Pilier 1 = COHESION SOCIALE : objectif opérationnel → Réduire la pauvreté en continuant dans l'action sociale

→ en renforçant le lien social,

- Poursuivre et développer le service d'aide à la gestion du budget des ménages, mis en place par le CCAS en 2014,
- Promouvoir les ateliers d'insertion au sein des quartiers, via le CCAS,
- Renforcer l'action de Fil d'Ariane au sein des quartiers,
- Réaliser des partenariats avec l'accorderie de Cusset,
- Développer des actions avec le REAPP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
- Développer un partenariat avec une épicerie sociale/solidaire déjà existante (Vichy ou Cusset),
- Contractualiser des actions de bénévolat (apprentis, étudiants bénéficiaires d'une bourse),

→ en favorisant la réussite éducative

- Valoriser l'action du Programme de Réussite Educative, s'inscrire dans le dispositif pour permettre à nos jeunes en difficulté d'en bénéficier et maintenir des aides de bourses allouées par la commune aux écoliers,

→ en permettant une information sur les acteurs de santé

- Promouvoir le pôle santé publique (CCAS Vichy et CH Lacarin),
- Signature d'une convention CPAM / CCAS en 2015,
- Actions de sensibilisation à la pratique de sports par les bénévoles de Fil d'Ariane,
- Poursuite des actions de sensibilisation aux différents handicaps : semaine nationale des personnes handicapées, organisée par le CCAS (actions multipartenariales avec la participation des bénéficiaires du RSA – valorisation de leurs compétences)

→ en prévenant la délinquance

- Inclusion des quartiers des veilles dans le dispositif CISPD,
- Instauration de réunions régulières avec les bailleurs sociaux et l'ADSEA,
- Police municipale : contact avec les régisseurs des immeubles des quartiers, passage quotidien,

→ en favorisant la culture

- Prise en charge partielle des licences sportives et culturelles des jeunes jusqu'à 18 ans par le CCAS, sous conditions de ressources,
- Accompagnement des habitants des quartiers aux spectacles du Geyser dans le cadre du dispositif « Odyssées Nocturnes »,
- Politique tarifaire pour les demandeurs d'emploi : saison culturelle et bibliothèque,
- Accès à la billetterie de « Cultures du Cœur » : attribution des contremarques au CCAS.





Pilier 2 = CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

Amélioration du cadre de vie au sein de nos quartiers :

- Travail de réflexion et d'actions collectives avec les habitants du quartier, le Conseil Citoyen et les bailleurs sociaux,
- Aménager les espaces extérieurs et de loisirs avec un financement participatif des bailleurs sociaux (exemple : installation des colonnes enterrées),
- Ouvrir les locaux mis à disposition par les bailleurs sociaux aux associations (conventions), permettre ainsi le développement d'ateliers (Exemple : de réparation de vélos récupérés en projet CCAS pour 2015),
- Rénover un local mis à disposition au Golf en partenariat avec l'ADSEA,
- Connecter les quartiers avec un projet prioritaire de relier le Golf à la coulée du Sarmon afin de favoriser des modes de transports doux, marche ou vélos, sur des liaisons sécurisées,
- Construire un préau multisports ouvert à tous au centre du quartier de veille.

Pilier 3 = DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Objectif : réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires (notamment pour les jeunes)

Taux de chômage : 24% sur les quartiers, contre 11,7% sur BSA dont 20% de jeunes

Faciliter le retour à l'emploi :

- Création en 2014 de FACIL'ECO par la municipalité, qui va permettre la mise en place de bourses de l'emploi : 3 ouvertes sur les chantiers en cours sur la commune, soit 185 emplois à pouvoir, sur 12 mois,
- Clause d'insertion dans les projets portés par la mairie : inclusion de salariés précaires autant que faire se peut,
- Mise en place d'atelier d'aide à la rédaction de CV et de préparation aux entretiens d'embauche avec les partenaires déjà en place (Mission Locale et Pôle Emploi),
- Favoriser l'embauche de jeunes pour les contrats temporaires d'été (20 à 25%),

Promouvoir l'entrepreneuriat endogène :

- Favoriser un potentiel du quartier pour générer de l'emploi et de la réinsertion en lien avec les bailleurs sociaux, le Conseil Citoyen et FACIL'ECO,
- Par exemple : Création d'un bus solidaire d'épicerie géré par un ou des jeunes du quartier

Favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur la commune :

- Par le biais de FACIL'ECO.





ACTION TRANSVERSALE

- La jeunesse

- pratique du sport : préau multisports,
- prévention de la délinquance,
- lutte et informations sur les addictions,
- accès à l'information sur l'emploi,
- accès à l'emploi.





Signé à Cusset, le 2 octobre 2015

Arnaud COCHET
Préfet de l'Allier

Claude MALHURET
Président
Vichy Val d'Allier

Marie-Christine STEYER
Adjointe au Maire
Ville de Vichy

Jean-Sébastien LALOY
Maire
Ville de Cusset

Jérôme JOANNET
Maire
Bellerive/Allier

René SOUCHON
Président
Région Auvergne

Gérard DERIOT
Président
Conseil Départemental 03

Marie-Danièle CAMPION
Rectrice
Rectorat/Académie de
Clermont

Eric MAZEAUD
Procureur de la République
Cusset

Cristelle KISSANE
Directrice
Caisse Allocations
Familiales

Jean SCHWEYER
Délégué Territorial
Agence Régionale de
Santé

Murielle BLANDIN
Directrice Territoriale
de l'Allier
Pôle Emploi

Philippe JUSSERAND
Directeur régional
Caisse des Dépôts et
Consignations

Catherine CORTI
Présidente
ALLIER HABITAT

Frédéric AGUILERA
Président
SEMIV

Laurent LORRILLARD
Directeur Général
FRANCE LOIRE

Denis FABREGUES
Président
DOM'AULIM

